



Document d'objectifs NATURA 2000

Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea

Zone spéciale de conservation FR9400584

Commune de Zonza (Corse du Sud)



Approuvé par arrêté préfectoral n° 2011-216-0002 du 4 août 2011

Conservatoire du littoral

3, rue Luce de Casabianca – 20200 Bastia

2010



Maître d'ouvrage

MEDDTL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Corse

Suivi de la démarche : Hélène PARIS de la DREAL

Structure porteuse

Conseil Général de Corse du Sud

Opérateur

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Rédaction du Document d'objectifs

Mathieu Willmes (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres)

Table des matières

Le réseau Natura 2000	1
1 Présentation du site	5
1.1 Cadre géographique et description du site.....	5
1.2 Aspects réglementaires et zonages patrimoniaux.....	7
1.2.1 <i>Loi Littoral</i>	7
1.2.2 <i>Document d'urbanisme</i>	7
1.2.3 <i>Site inscrit</i>	7
1.2.4 <i>Inventaires scientifiques</i>	8
1.3 Aspects fonciers	8
1.3.1 <i>Conservatoire du littoral</i>	8
1.3.2 <i>Terrains appartenant à l'état ou aux collectivités</i>	8
1.3.3 <i>Terrains privés</i>	12
2 Milieu physique	13
2.1 Contexte climatique	13
2.2 Géologie	14
2.3 Hydrologie	16
2.4 Géomorphologie et morphodynamique des plages de Fautea et Lavu Santu	17
2.4.1 <i>Plage de Fautea</i>	17
2.4.2 <i>Plage de Lavu Santu</i>	19
3 Milieu naturel	21
3.1 Végétation	21
3.2 Faune	21
3.2.1 <i>Invertébrés</i>	21
3.2.2 <i>Mammifères</i>	23
3.2.3 <i>Reptiles et amphibiens</i>	23
3.2.4 <i>Oiseaux</i>	23
4 Intérêt patrimonial du site	25
4.1 Habitats d'intérêt européen	25

4.1.1 Habitats des milieux littoraux.....	25
4.1.2 Habitats des milieux humides.....	31
4.1.3 Habitats boisés et maquis	33
4.2 Autres habitats d'intérêt patrimonial majeur	36
4.3 Espèces d'intérêt européen	36
4.4 Autres espèces d'intérêt patrimonial majeur	40
5 Activités humaines.....	45
5.1 Occupation humaine.....	45
5.1.1 Histoire.....	45
5.1.2 Le patrimoine historique et culturel.....	45
5.2 Fonctionnement actuel du site	50
5.2.1 Activités agricoles et pastorales	50
5.2.2 Chasse.....	50
5.2.3 Entraînement de chevaux de course.....	51
5.2.4 Lutte contre les incendies.....	51
5.2.5 Activités touristiques et de loisirs.....	51
5.2.6 Autres activités.....	54
6 Bilan de la gestion et de l'aménagement sur les terrains du Conservatoire du littoral	55
6.1 Premières orientations générales de gestion et d'aménagement	55
6.2 Gestion et aménagements réalisés dans la période 1979-2006.....	55
6.3 Bilan et problèmes rencontrés	57
7 Enjeux et objectifs de conservation et de gestion	59
8 Entités de gestion et fiches action	65
8.1 Entités de gestion	65
8.2 Fiches action	65
Charte Natura 2000.....	136
Bibliographie.....	145
Annexes	149

Liste des figures

Figure 1. Schéma de la constitution du réseau européen Natura 2000.....	2
Figure 2. Objectifs du FEADER et actions de financement de Natura 2000.....	3
Figure 3. Localisation du site.	4
Figure 4. Protections réglementaires et périmètre d'inventaire.	6
Figure 5. Carte du foncier.	10
Figure 6. Diagramme ombrothermique moyen (1971-2000) – Station de la Chiappa (Source : météo France).....	13
Figure 7. Rose des vents – Station de la Chiappa (moyennes 1963-1999, source : Météo France).....	14
Figure 8. Carte géologique 1/50 000 de Porto-Vecchio (agrandissement partiel).....	15
Figure 9. Dynamiques éolienne et marine au niveau de la plage et de la dune de Fautea...17	
Figure 10. Dynamiques éolienne et marine et évolution du trait de côte de la plage de Lavu Santu de 1951 à 2007.	18
Figure 11. Carte de végétation des dunes de Fautea (AGENC, 2003).....	20
Figure 12. Carte de végétation du cordon littoral de Lavu Santu (AGENC, 2003).....	20
Figure 13. Carte de végétation du marais de Lavu Santu (LORENZONI, 1992).....	22
Figure 14. Carte des habitats naturels d'intérêt patrimonial.	27
Figure 15. Espèces d'intérêt patrimonial.	41
Figure 17. Aménagements et usages du secteur de Fautea.....	52
Figure 18. Aménagements et usages du secteur de Lavu Santu.	53
Figure 19. Grands enjeux liés à l'aménagement et à la protection du site.....	61
Figure 20. Entités de gestion du site.....	64
Intentions d'aménagement pour le secteur de Fautea.	133
Intentions d'aménagement pour le secteur de Lavu Santu.	135

Liste des tableaux

Tableau 1. Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats.	35
Tableau 2. Liste des espèces végétales et animales protégées et d'intérêt patrimonial.....	43
Tableau 3. Historique des actions réalisées depuis 1979 sur les terrains du Conservatoire du littoral.	55
Tableau 4. Synthèse des objectifs et actions du DOCOB.	67

Liste des annexes

Annexe I. Inventaire des espèces de la ZNIEFF 00310000 « Zone humide de Lovo Santo » (Année de mise à jour : 2001).	150
Annexe II. Statistiques climatiques Météo France pour la station de la Chiappa.....	154
Annexe III. Charte de cueillette des plantes à parfums aromatiques et médicinales de Corse (extraits).	156
Annexe IV. Synthèse des essais d'introduction d' <i>Anchusa crispa</i> sur les dunes de Fautea.	160
Annexe V. Autres documents	162
-Arrêté préfectoral portant composition du Comité de pilotage local	
-Arrêté portant approbation du DOCOB	
-Comptes-rendus des COPIL des 24 juin 2008 et 13 octobre 2010	
-Formulaire standard de données	

Le réseau Natura 2000

Les objectifs de Natura 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, la volonté de l'Europe est de réaliser un ambitieux réseau de sites naturels dont les objectifs sont de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992) constituent la base réglementaire de la démarche Natura 2000. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000 (Cf. figure 1).

La Directive Habitats – Faune – Flore

La directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, communément appelée « directive habitats », est un instrument législatif qui définit un cadre commun pour la protection des espèces animales et végétales et des habitats d'intérêt communautaire dont elle est destinée à assurer le « maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable ». Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire et concernant le territoire français figurent dans l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000, modifié par l'arrêté du 13 juillet 2005.

La constitution du réseau des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) prévoit 3 étapes : l'inventaire, la mise en cohérence et la désignation.

L'inventaire scientifique aboutit à l'envoi à Bruxelles d'une proposition nationale de sites susceptibles de figurer dans le réseau. En France, ces travaux ont été coordonnés par le Muséum National d'Histoire Naturelle et dans chaque région, par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et la DREAL. Les Préfets transmettent les listes retenues après consultation des collectivités locales à la Commission Européenne.

En mars 2007, le nombre de sites proposé au réseau en France est de 1703 (dont 1334 Sites d'Importance Communautaire au titre de la directive Habitats) qui représentent une surface de 6,7 millions d'ha, soit 12% du territoire national.

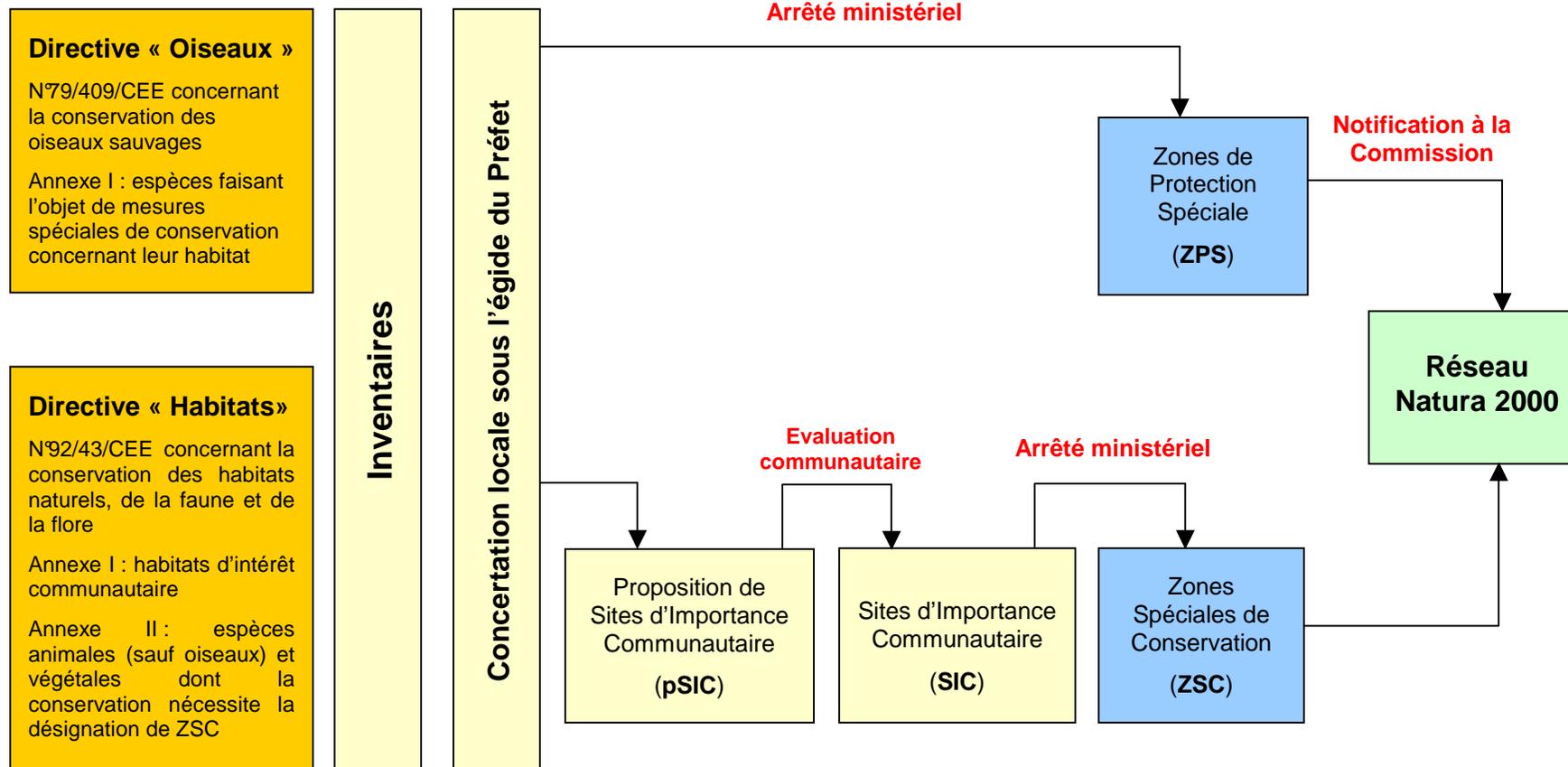
La mise en œuvre des mesures de conservation

L'Europe laisse aux Etats membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires. La France a choisi une démarche originale basée sur une gestion concertée et locale traduite par la contractualisation.

Pour chaque site, un document d'objectifs (DOCOB) est établi, qui constitue l'outil d'appropriation locale pour l'application de la directive. L'élaboration du DOCOB par un opérateur technique fait une large part à la concertation locale : un comité de pilotage regroupant les partenaires impliqués dans la gestion du site valide le document à chaque étape de sa conception. Le DOCOB, une fois validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet, doit déboucher sur des propositions de contrats (engagements rémunérés) ou de mesures non rémunérés formalisées dans une charte que les acteurs concernés s'engagent à réaliser.

Figure 1. Schéma de la constitution du réseau européen Natura 2000.

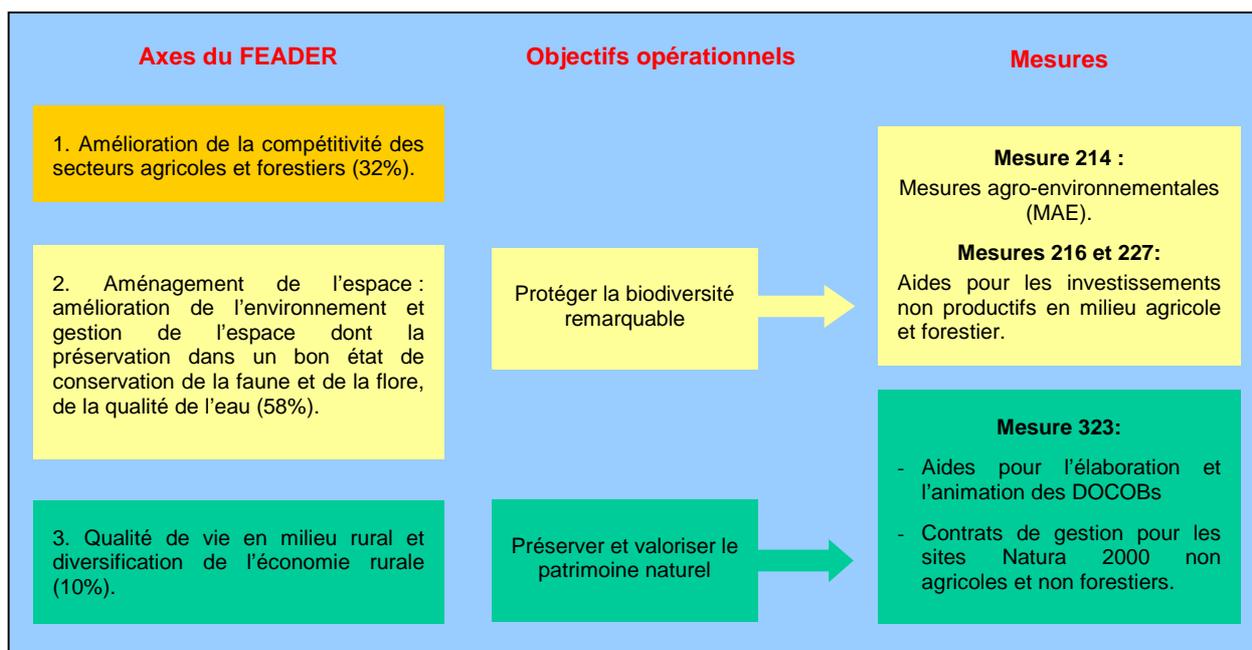
Directives européennes



Les contrats Natura 2000 sont conclus entre le Préfet et les personnes titulaires de droits réels et/ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site. Il comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Le contrat, d'une durée de 5 ans minimum, définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Il n'existe pas de fonds spécifique pour le financement des contrats Natura 2000. Le financement de Natura 2000 provient de cofinancements impliquant l'union européenne, l'état et les collectivités locales. Un nouveau programme de financement européen en faveur du milieu rural est mis en place pour la période 2007-2013. Le principal fonds pour la mise en œuvre généralisée de Natura 2000 reste le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). La figure 2 reprend les axes principaux du FEADER et les objectifs ainsi que les actions qui concernent Natura 2000. Ces mesures sont déclinées aux niveaux national et régional dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH). Cependant, le PDRH ne concerne pas la Corse. Les mesures du FEADER doivent être déclinées en Corse dans le Plan de Développement Rural de la Corse (PDRH), actuellement en cours d'élaboration.

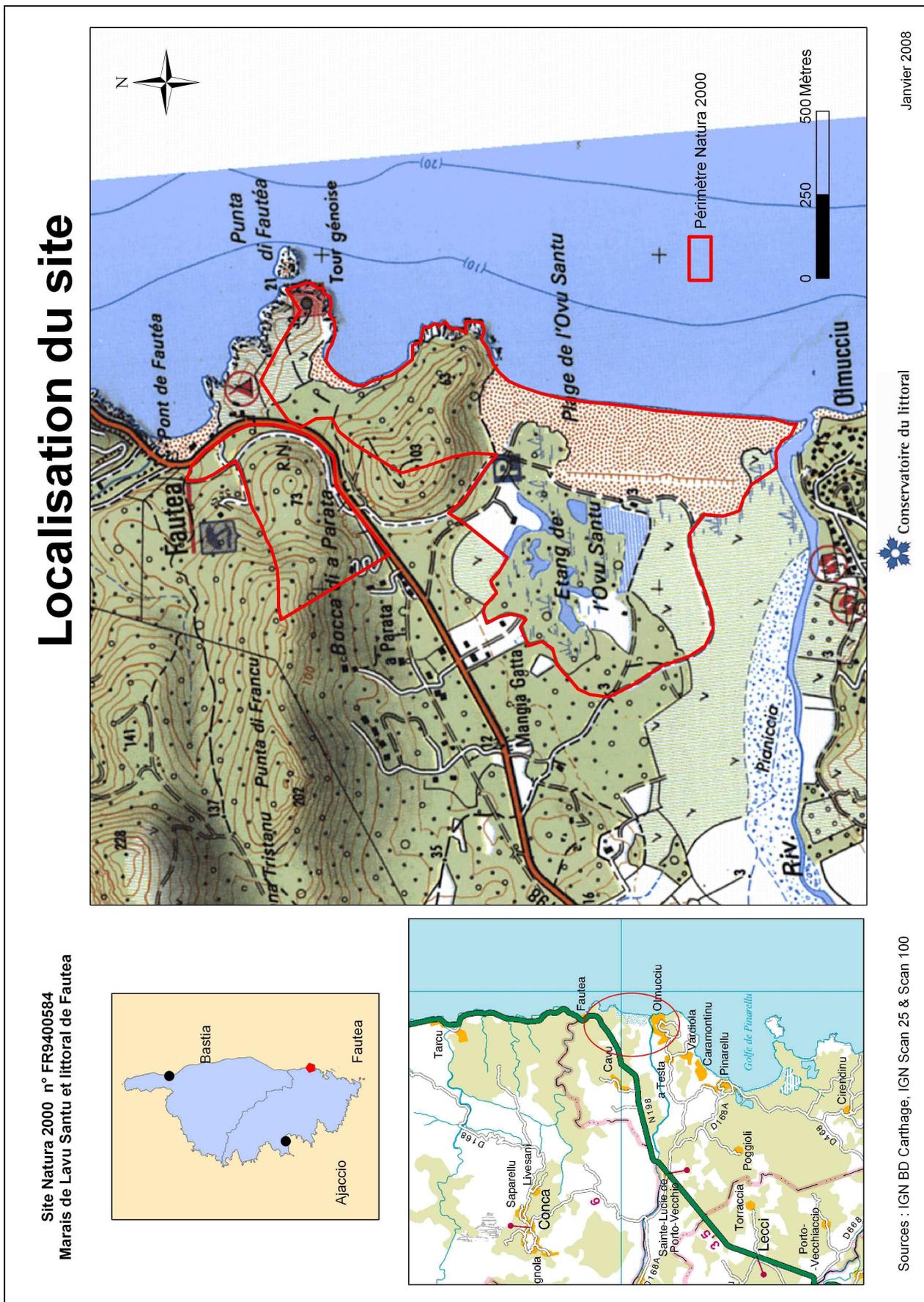
Figure 2. Objectifs du FEADER et actions de financement de Natura 2000.



La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (Loi DTR) introduit la possibilité pour les titulaires de droits réels et/ou personnels sur le site d'adhérer à une charte Natura 2000.

La signature de la charte marque l'adhésion du titulaire de droits en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels du site. Elle comporte des engagements non rémunérés visant à atteindre les objectifs définis dans le DOCOB et qui pourront être contrôlés par l'administration, ainsi que des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site.

Figure 3. Localisation du site.



1 Présentation du site

1.1 Cadre géographique et description du site

Cf. figure 3.

Situé sur le littoral sud-est de la Corse (commune de Zonza – Sainte Lucie de Porto-Vecchio), le site proposé comme Zone Spéciale de Conservation (**Z.S.C.**) au réseau Natura 2000 sous le nom de « **Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea** » (n° FR9400584) couvre une superficie totale de **92 ha**. Ce site est constitué de deux zones séparées par la RN 198.

La première, d'une superficie de 15,3 ha, est située au nord-ouest de la route et est constituée d'un maquis arbustif à chêne liège et d'une dune perchée dominée par l'hélianthème en amont de la RN.

La seconde, d'une superficie de 76,6 ha, se compose du nord au sud de :

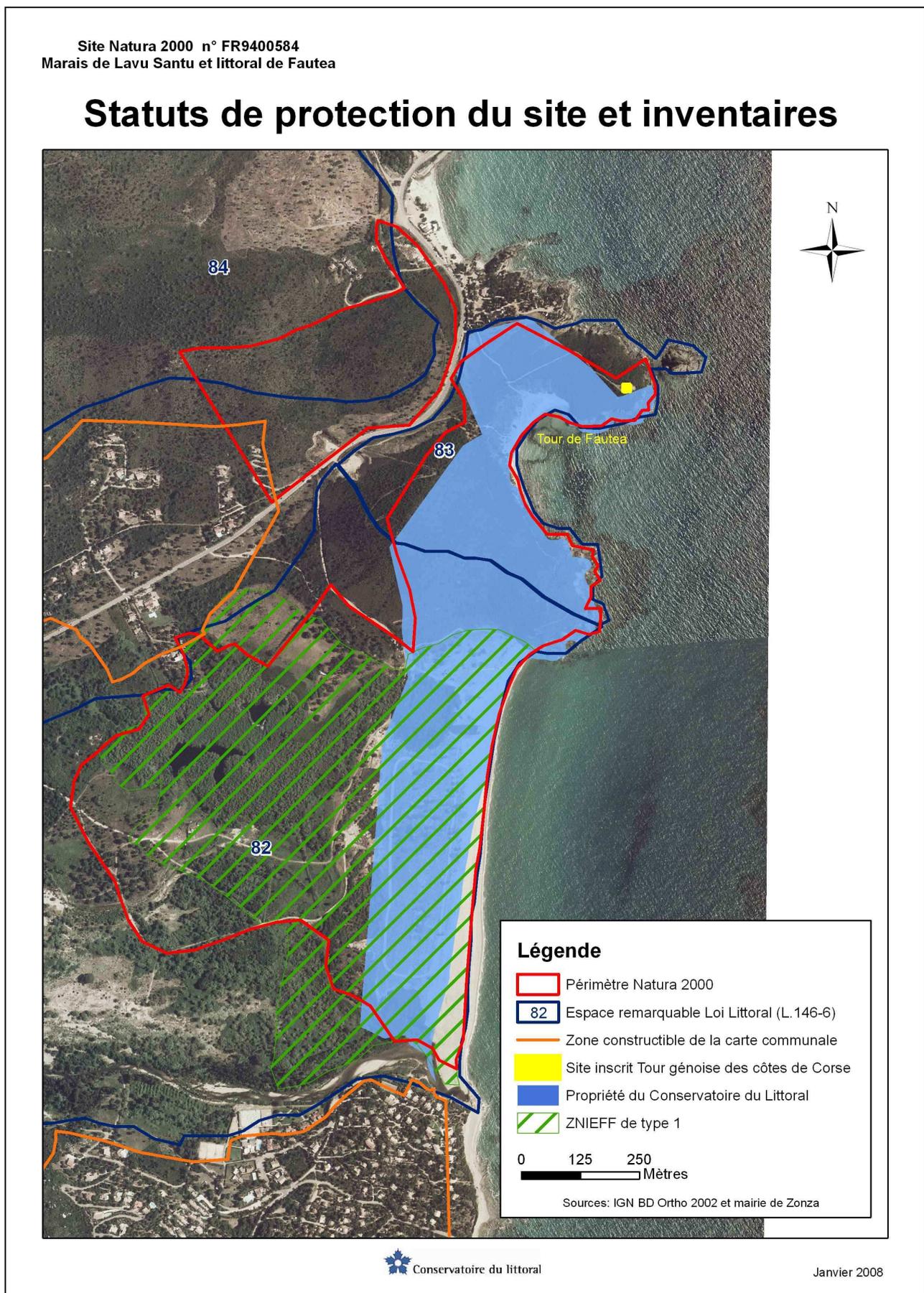
- la moitié sud de la « Punta di Fautea » (ou lieu-dit « Porto della Fornace »), pointe rocheuse recouverte de maquis bas, qui culmine à 32 m, avec une tour génoise à son sommet,
- la petite plage de sable fin et blanc de Fautea, avec en arrière une dune qui était autrefois boisée de quelques genévriers de Phénicie et de pins, occupant une situation de crique entre les deux avancées rocheuses,
- la pointe rocheuse prolongeant la « Bocca di a Parata » qui s'avance dans la mer et sépare les deux plages. La colline, qui culmine à 103 mètres d'altitude, est couverte d'un maquis arbustif avec des chênes lièges et des chênes verts, qui a été plusieurs fois ravagé par des incendies,
- la grande plage de sable grossier de Lavu Santu (appelée aussi « plage des Américains » car elle fut autrefois le théâtre de manœuvres militaires de l'OTAN, ou « plage de l'Ovu Santu ») qui s'étend au sud sur près de 900 mètres de long jusqu'à l'embouchure du fleuve Cavu ;

En retrait de cette grande plage, la zone comprend également :

- à environ 500 m au nord du Cavu, la zone humide de Lavu Santu, un étang d'un hectare, recouvert d'un boisement de tamaris, saules et de roselières denses à phragmite, avec quelques petits plans d'eau libre en son centre,
- une ancienne carrière d'extraction de sable, situées entre le cordon littoral et la zone marécageuse, aujourd'hui en cours de revégétalisation naturelle par des saules, phragmites et d'autres hélrophytes,
- plus au sud, vers le Cavu, des suberaies pâturées et des cistaies, qui ont été plus ou moins endommagées par les incendies et lors de la grande crue de 1993, ont été envahies par les alluvions provenant du fleuve.

Compte tenu de sa localisation en bordure de la route nationale 198, l'accès au site est aisé.

Figure 4. Protections réglementaires et périmètre d'inventaire.



1.2 Aspects réglementaires et zonages patrimoniaux

Cf. figure 4.

1.2.1 Loi Littoral

Les communes littorales sont soumises au champ d'application de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « Loi Littoral ». Les recommandations de l'Etat pour l'application de cette loi en Corse du Sud ont été consignées dans l'Atlas Loi Littoral réalisé en 2001. L'atlas définit notamment :

- ◆ **Les espaces et milieux remarquables** relatifs à l'article L.146.6 du code de l'urbanisme. La préservation de ces espaces doit être prise en compte dans les documents d'urbanisme.

La partie de la zone Natura 2000 située à l'est de la route est totalement incluse dans les espaces remarquables n°82 et 83 définis par les services de l'état, tandis que la zone située en amont de la route est en partie incluse dans l'espace remarquable n°84.

- ◆ **Les espaces proches du rivage** (article L146.4 du code de l'urbanisme) pour lesquels l'extension limitée de l'urbanisation en continuité avec les agglomérations et villages existants doit être motivée et justifiée dans le Plan Local d'Urbanisme.

La totalité de la zone Natura 2000 est inscrite dans l'espace proche du rivage.

1.2.2 Document d'urbanisme

La commune de Zonza est dotée d'une carte communale. Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration.

La carte communale délimite notamment les zones constructibles et les zones naturelles inconstructibles. La quasi-totalité du site Natura 2000, à de légers chevauchements près, est incluse en zone inconstructible. Il subit néanmoins l'influence de zones urbaines puisqu'il est en contact avec 2 zones constructibles (et partiellement urbanisées) :

- L'une sur la rive sud du Cavu qui comprend notamment le hameau d'Olmucciu et descend jusqu'à Pinarellu.
- L'autre à l'ouest du site, de part et d'autre de la route nationale aux lieux-dits Parata et Mangia Gatta. Cette zone, d'une superficie de 27 ha environ, est de taille plus restreinte que la précédente.

1.2.3 Site inscrit

La **tour de Fautea**, qui appartient à la Collectivité Territoriale de Corse, est un site inscrit « Tours génoises des côtes de Corse » au titre de la loi du 2 mai 1930. Les sites inscrits sont des monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Un site inscrit ne peut subir de modifications qu'après avis de l'architecte des Bâtiments de France.

La tour est également inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté préfectoral n°92/590 du 27/10/92).

1.2.4 Inventaires scientifiques

La plage et la zone humide de Lavu Santu font l'objet d'une **ZNIEFF de Type 1** (n°00310000, intitulée « Zone humide de Lovo Santo ») d'une superficie de 56 ha en grande partie incluse dans le périmètre Natura 2000, et dont l'intérêt réside notamment dans la grande variété des milieux et la richesse de la faune (Cf. annexe I). Elle s'étend de la base de la colline située au sud de l'anse de Fautea jusqu'à l'embouchure du fleuve Cavu et comprend l'étang et ses abords marécageux, la grande plage, ainsi que les petites zones humides installées dans les anciennes sablières en arrière du cordon littoral sableux.

1.3 Aspects fonciers

Cf. Figure 5.

1.3.1 Conservatoire du littoral

La zone d'acquisition autorisée, proposée par le Conseil de Rivages de la Corse en concertation avec la commune, a été approuvée par les Conseils d'Administration du Cdl du :

- 11/10/1978 : plages de Fautea et du Cavu (38 ha)
- 3/04/1988 : tour de Fautea
- 29/10/1998 : extension du périmètre (60 ha) à la zone humide de Lavu Santu.

Le périmètre d'acquisition du Conservatoire du littoral recouvre ainsi une superficie de **98 ha**.

En 1979, le Conservatoire du littoral a acquis **38 ha** de parcelles privées. Il s'agit de 3 parcelles cadastrées dans les sections AB et AC. Ce terrain, souvent appelé « Misser'Anton - Lavu Santu », s'étend sur 2 km le long de la côte depuis la « Punta di Fautea » au nord jusqu'à l'embouchure du Cavu au sud. Il englobe la moitié sud de la pointe de Fautea, la petite plage et la dune de Fautea jusqu'à la route nationale à l'ouest, plus au sud l'avancée rocheuse séparant les deux plages, et enfin la grande plage de Lavu Santu. Ce site est limité à l'est par la mer et il couvre une bande d'environ 300 m de large vers l'ouest. Il ne jouxte la route qu'au niveau de la crique de Fautea.

Toutes les parcelles comprises entre la limite ouest des terrains appartenant au Conservatoire et la route nationale 198 sont privées, ce qui pose un problème d'enclavement du site et d'accessibilité à la plage de Lavu Santu. Toutefois, il existe une **servitude de passage perpétuelle pour véhicules**, d'une largeur minimum de 8 m, sur les parcelles F 1029 (aujourd'hui F 837 et F 838), F 1033 (aujourd'hui F 1272), F 1034 (aujourd'hui F 1266) et F 1043 (aujourd'hui F 1260 DP).

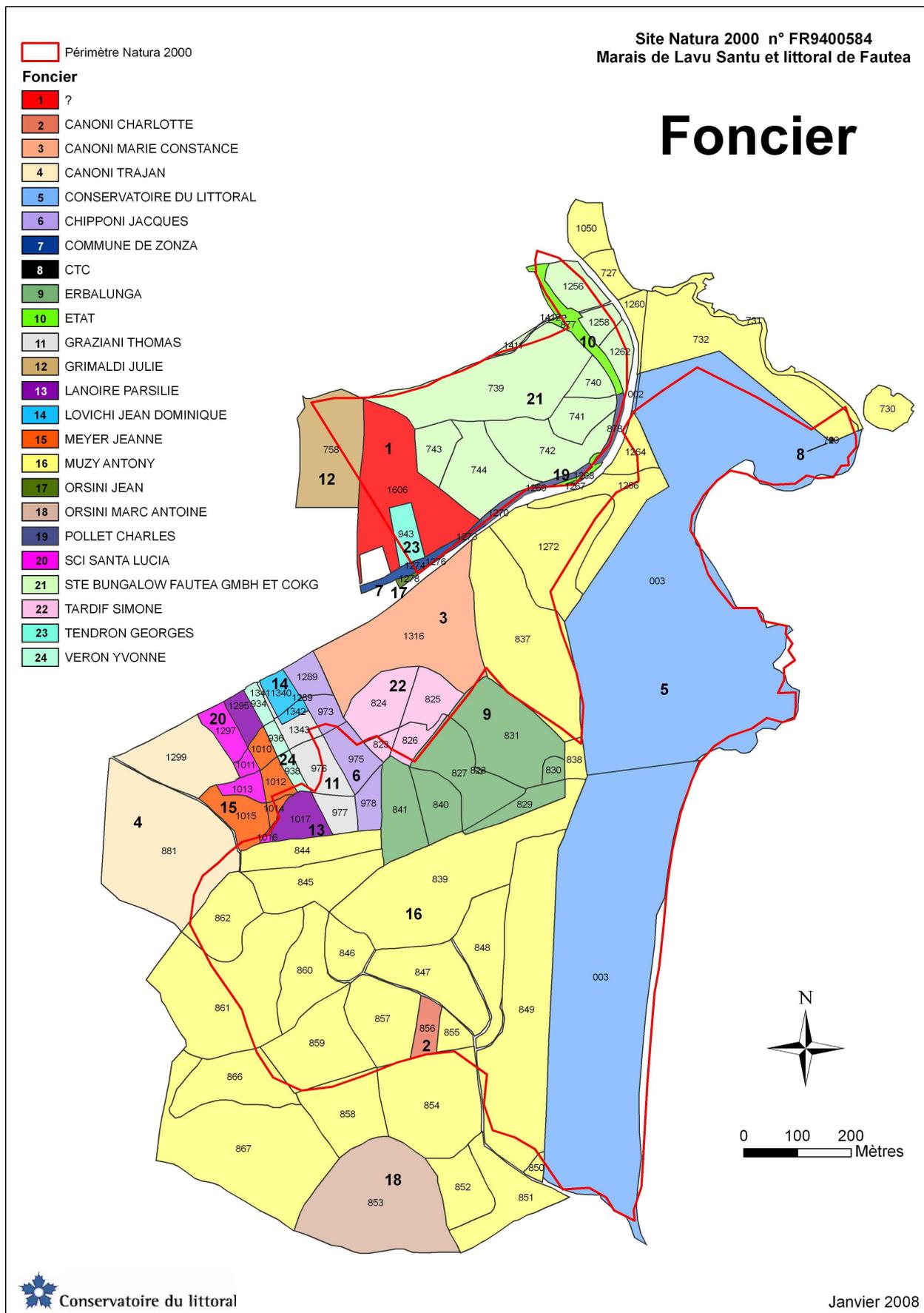
La propriété du Conservatoire du littoral représente 37% de la surface du site Natura 2000.

1.3.2 Terrains appartenant à l'état ou aux collectivités

La tour de Fautea (parcelle F 729) appartient à la Collectivité Territoriale de Corse depuis 2002. Elle appartenait auparavant à l'Etat. Plusieurs demandes de cession au Conservatoire du littoral ont été faites (notamment en 1987 et 1992) au service des impôts mais n'ont pas abouti. La tour a été cédée à la CTC dans le cadre de la loi du 22 janvier 2002 sur le transfert de compétences.

L'état (Ministère de l'économie et des finances) possède 3 parcelles (F 877, 1267 et 1268) situées en amont de la route et correspondant à une partie de l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer reliant Bastia à Porto-Vecchio et la commune de Zonza possède 2 parcelles (F 1273 et 1274).

Figure 5. Carte du foncier.



1.3.3 Terrains privés

Mis à part les terrains appartenant au Cdl, l'essentiel des terrains inclus dans le périmètre proposé au réseau Natura 2000 appartient à des propriétaires privés.

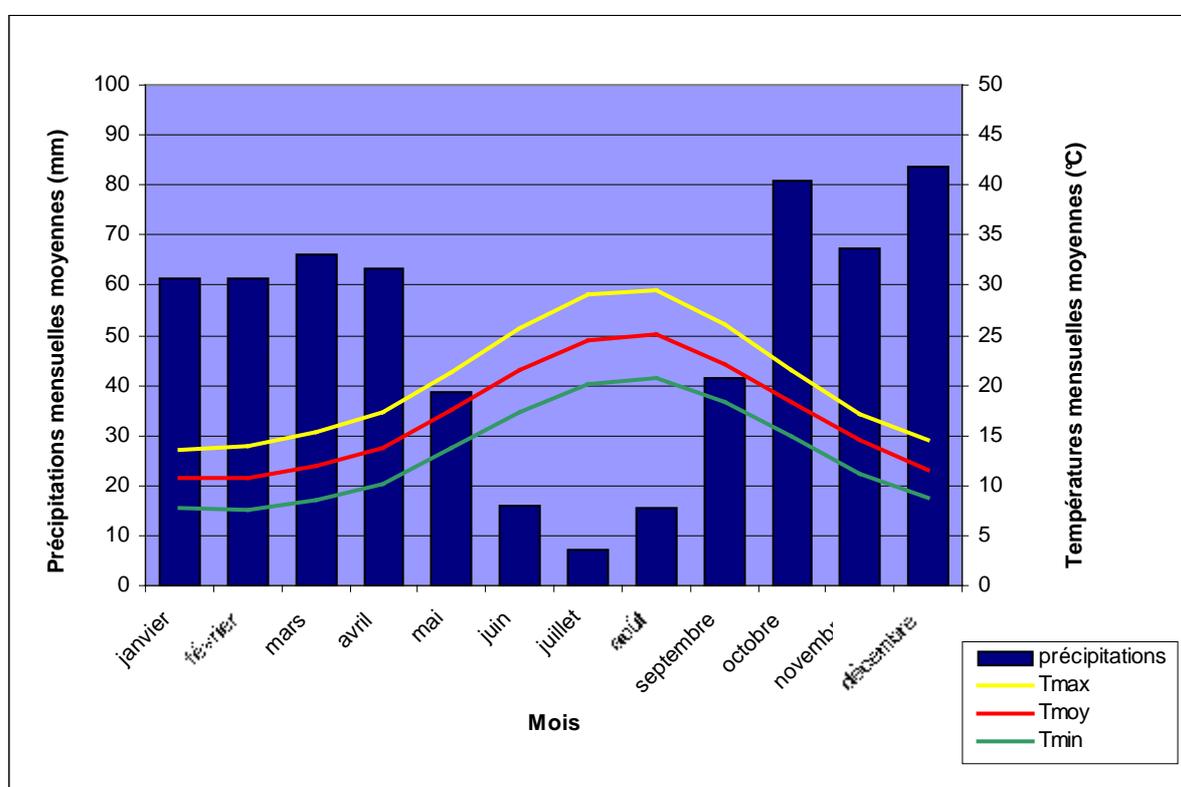
M Anthony Muzy, propriétaire du camping de Fautea, possède notamment la majeure partie du secteur de Lavu Santu. Sa propriété représente 33% de la surface du site Natura 2000.

2 Milieu physique

2.1 Contexte climatique

Cette région du littoral sud-est de la Corse est typiquement soumise à un **climat méditerranéen doux et humide** (Cf. figure 6 et annexe II), avec une température moyenne annuelle de l'ordre de 16,8°C (l'isotherme de 17°C ceinturant le littoral de l'île), une longue saison sèche en été et des précipitations assez abondantes mais irrégulières. Une moyenne annuelle d'environ 600 mm de pluie a été relevée au proche sémaphore de la Chiappa, au sud du golfe de Porto-Vecchio.

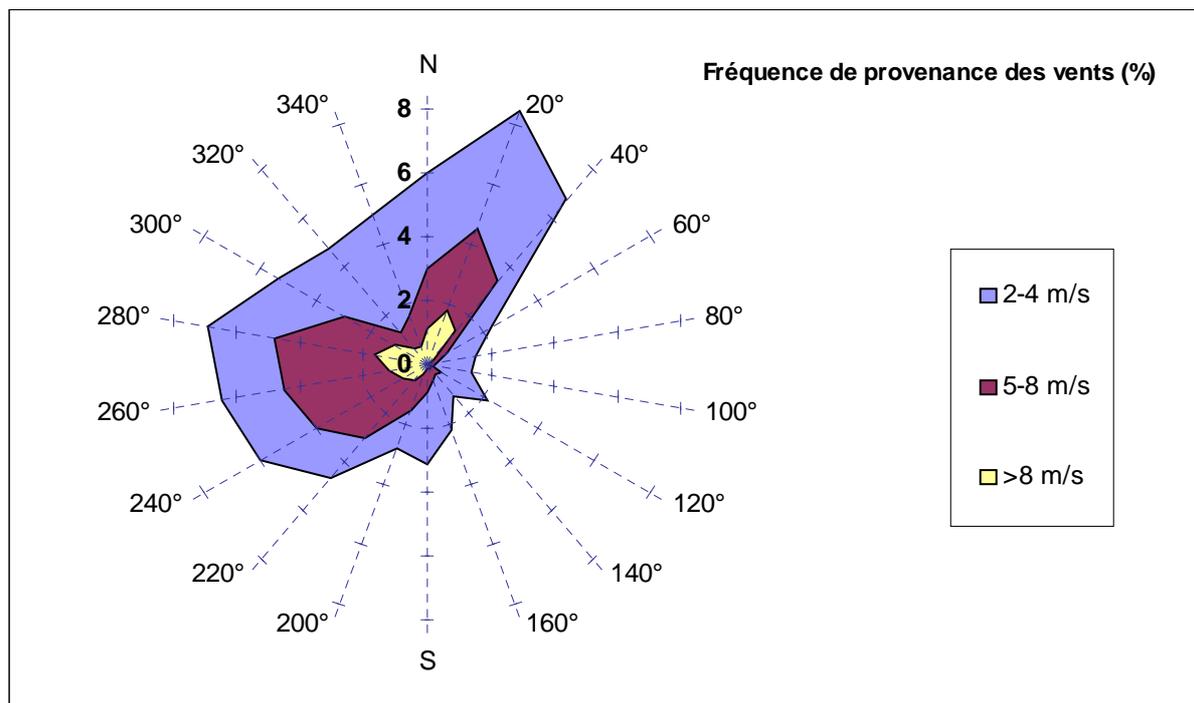
Figure 6. Diagramme ombrothermique moyen (1971-2000) – Station de la Chiappa (Source : météo France).



Les **vents** dominants, tant en force qu'en fréquence, relevés par la station météorologique de la Chiappa sont **de secteurs ouest et nord-est** (Cf. figure 7). Cependant, de par son contexte topographique, la plage et la dune de Fautea ne subissent pas d'attaque frontale de ces vents et sont principalement soumises à des vents tangentiels.

Au large de la côte sud-est de la Corse, les houles d'ouest et de nord-ouest prédominent légèrement. Cependant, les plages de Fautea et de Lavu Santu ne semblent pas soumises à ces secteurs de houle car elles sont protégées par la terre. Cette portion de côte est affectée seulement par les houles de nord-est, d'est et de sud-est qui ne représentent que 16 % des houles et totalisent 21 % des énergies (BLONDEL & BRUNSTEIN, 1990). Si l'on compare au reste de l'île, ce secteur du littoral subit donc plus faiblement les facteurs hydrodynamiques. Toutefois, les houles de sud-est peuvent être violentes et provoquer des dégâts comme en témoignent des dispositifs de ganivelles autrefois situés au nord de la plage de Fautea et plusieurs fois emportés par les tempêtes.

Figure 7. Rose des vents – Station de la Chiappa (moyennes 1963-1999, source : Météo France).



2.2 Géologie

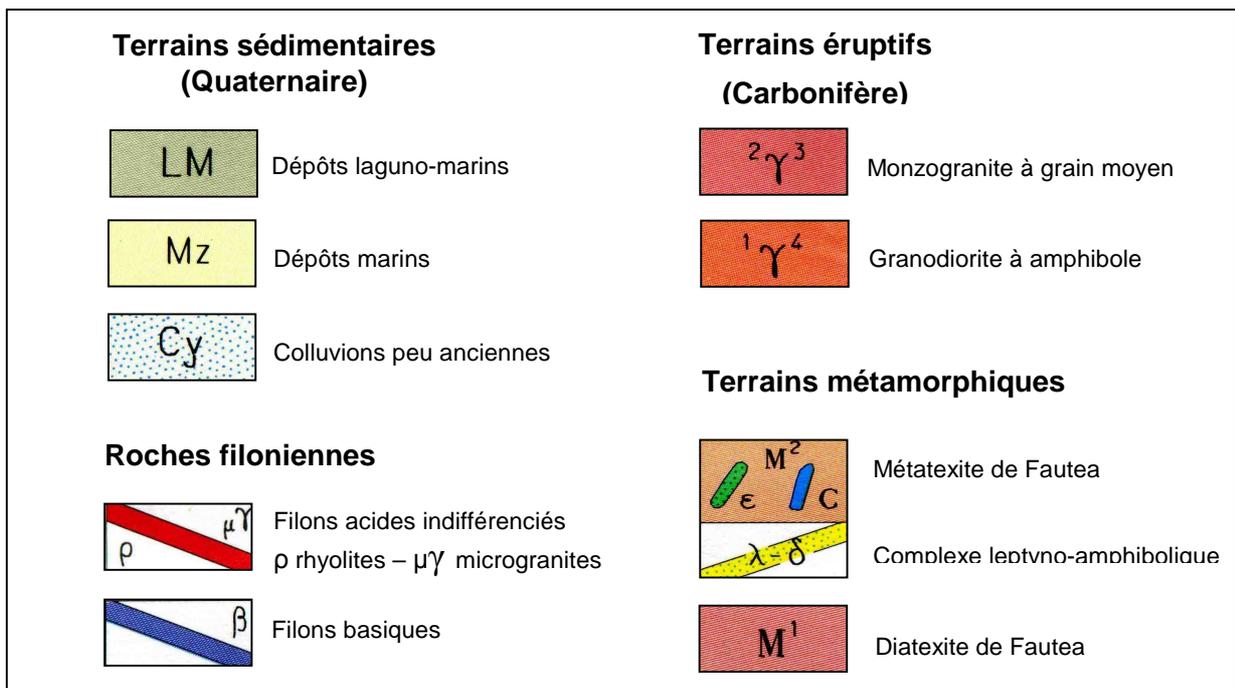
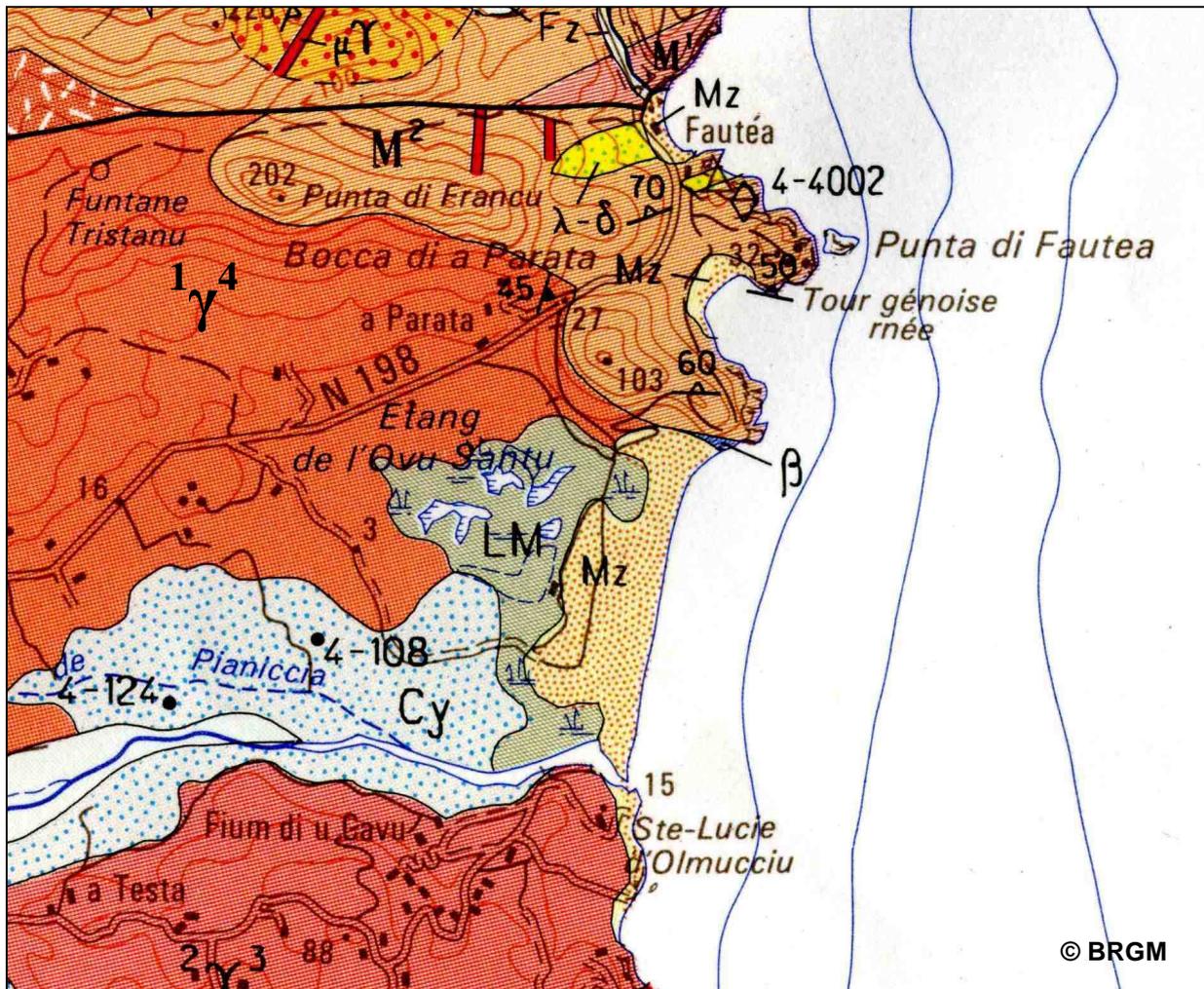
L'étude de la carte géologique du secteur au 1/50 000 (ROUIRE *et al.*, 1993, cf. figure 8) permet de constater que toute la région littorale située entre l'embouchure du Stabiacciu au sud de Porto Vecchio et l'anse de Fautea au nord est constituée essentiellement de granodiorite à amphibole (γ^4). Il s'agit d'un granite à grain moyen à plutôt gros, et facilement altérable.

Le site Natura 2000 est composé de deux unités géologiques bien différentes :

- d'une part, les deux avancées rocheuses de Fautea (entourant la petite baie du même nom) sont constituées de **roches métamorphiques**, des gneiss migmatitiques appelés « **métatexites de Fautea** » (**M²**), dont est notamment faite la tour génoise ; cette formation apparaît juste au nord nord-est des granodiorites à amphibole de Porto Vecchio évoquées ci-dessus. Les gneiss sont facilement identifiables à leur aspect lité et plissé qui témoigne de leur caractère métamorphique.
- d'autre part, dans la partie sud du site, à Lavu Santu, qui correspond à la plaine alluviale du fleuve Cavu, apparaissent des **terrains sédimentaires récents** : des alluvions lagunomarin (argiles et sables, **LM**) au niveau de l'étang et des sables grossiers (**MZ**), « **colluvions** » apportés par le fleuve, qui constituent la grande « plage des Américains » et le cordon littoral en arrière, situés au nord l'embouchure.

De plus, des dépôts marins (sables fins) constituent la plage aérienne de la petite anse de Fautea (**MZ**).

Figure 8. Carte géologique 1/50 000 de Porto-Vecchio (agrandissement partiel).



Vers -400 Ma (Dévonien), une collision entre deux continents a modifié les terrains déjà en place pour donner les métatexites de Fautea qui constituent les deux pointes rocheuses du site. Environ 150 M d'années plus tard, au Carbonifère, du magma est lentement remonté pour constituer en se refroidissant les granodiorites. Celles-ci, facilement altérables, présentent aujourd'hui des reliefs de collines molles et des bas-fonds constitués par l'arène issue de l'érosion. A la même période, une nouvelle remontée de magma intrusive dans la granodiorite entraîne la formation d'une roche plus résistante au sud de l'embouchure du Cavu et qui constitue aujourd'hui la pointe de la Testa. Enfin, l'époque Quaternaire (-1,2 Ma) voit le dépôt de sables et de graviers résultant de l'activité marine d'une part et de l'arrivée de sédiments par le fleuve Cavu d'autre part, qui constituent aujourd'hui les deux plages (cependant de constitutions différentes, cf. § 2.4) et la zone humide de Lavu Santu.

2.3 Hydrologie

Le **fleuve Cavu** possède un bassin versant de 80 km². Son régime est, comme la plupart des rivières de Corse, de type torrentiel : il est marqué par de fortes variations de débit liées à l'irrégularité et à l'intensité des pluies méditerranéennes. Les écarts entre les niveaux les plus bas en été et les niveaux les plus hauts lors des crues peuvent être considérables, le débit pouvant passer en quelques heures d'une centaine à plusieurs centaines de milliers de litres par seconde. Ainsi, lors des pluies importantes survenant au printemps ou en automne (comme ce fut le cas en novembre 1993), le Cavu peut charrier depuis les montagnes toutes proches, d'immenses masses d'eau et de matériaux qui se déposent ensuite dans toute la plaine située au nord de l'embouchure du fleuve et en arrière du cordon littoral de Lavu Santu. Ainsi, les alluvions sablonneuses répandues sur toute la plaine lors des grandes crues de 1993 sont encore bien visibles sur les photos aériennes prises postérieurement, notamment en 2002.

La zone humide, appelée « **étang** » de **Lavu Santu**, d'une superficie d'un hectare et d'une profondeur moyenne d'un mètre, est située dans une dépression à 500 mètres au nord de l'embouchure du Cavu et correspond à l'affleurement de la nappe phréatique de celui-ci. Le centre de ce marais limnique est toujours en eau, le pourtour est inondé en période hivernale. Il n'existe aucune communication directe permanente avec la mer, sauf lors de crues exceptionnelles du fleuve qui font alors monter le niveau d'eau du marais de façon si importante qu'il peut alors se former une sorte de grau. Son alimentation en eau semble donc dépendre uniquement des pluies et de la remontée de la nappe phréatique du Cavu (CTGREF, 1978). La salinité des eaux de l'étang est de 0.0 à 1.5 ‰ selon la saison et la température varie de 8°C en novembre à 22°C en août (FIOM & IFREMER, 1985 in PERGENT-MARTINI *et al.*, 1997).

Si l'étang de Lavu Santu possède en son centre de petits plans d'eau libre de façon permanente, les anciennes sablières, zones autrefois creusées pour l'extraction de sable situées entre l'étang et le cordon littoral, sont inondées uniquement lors des saisons pluvieuses, au printemps et en automne.

2.4 Géomorphologie et morphodynamique des plages de Fautea et Lavu Santu

BLONDEL & BRUNSTEIN (1990) ont montré que les deux plages du site présentent des morphologies, des sédiments et donc des dynamiques très différentes.

2.4.1 Plage de Fautea

La petite anse de Fautea est peu exposée aux houles directes et aux vents dominants en raison de sa faible ouverture et de la topographie des abords. Elle abrite un complexe dunaire de dimension modeste (200 m de long sur 80 m de large pour l'ensemble plage-dune), au sable blanc et fin, où trois ensembles morphologiques sont distinguables. Depuis la mer, on peut observer :

- la plage, étroite (20 m de large) et de faible pente (de 4,6 % en haut à 13 % pour l'estran), est composée d'un sédiment fin et homogène (grain moyen de 0,35 à 0,4 mm),
- la dune bordière, pratiquement plate, au sédiment plus fin et moins homogène que celui de la plage (grain moyen entre 0,3 et 0,4 mm),
- la dune ancienne ou dune perchée qui forme deux cordons dunaires, le plus ancien étant le plus haut et le plus important et avec une granulométrie semblable à celle de la dune bordière.

La plage et la dune de Fautea se trouvant assez encaissées au fond d'une anse protégée par deux avancées rocheuses, elles sont surtout soumises à des vents tangentiels, qui s'expriment avec le plus de vigueur selon une direction nord nord-ouest / sud sud-est. Ces vents sont les plus efficaces dans le transport du sable et sont responsables d'une accumulation privilégiée et d'une expansion de la dune vers le sud (Cf. figure 9).

Figure 9. Dynamiques éolienne et marine au niveau de la plage et de la dune de Fautea.

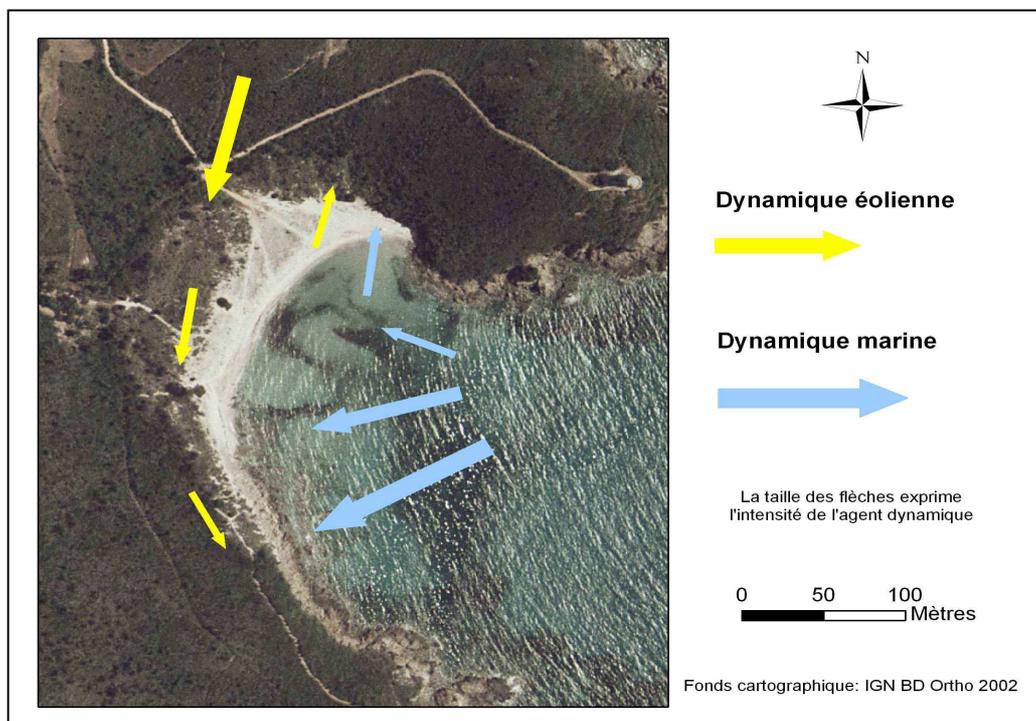
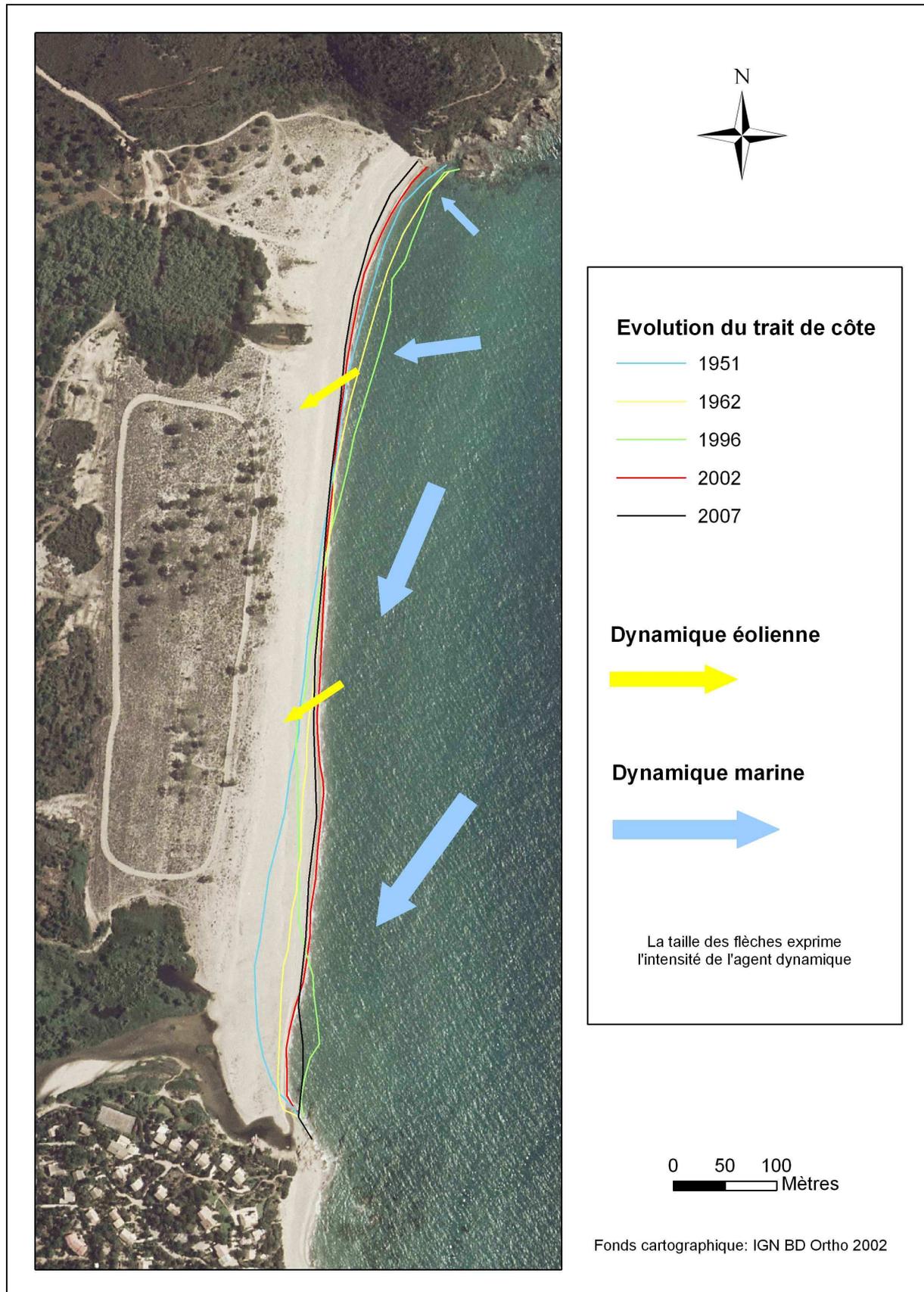


Figure 10. Dynamiques éolienne et marine et évolution du trait de côte de la plage de Lavu Santu de 1951 à 2007.



La plage de Fautea est ainsi de par sa situation peu soumise à l'érosion. Cependant, le passage d'engins motorisés, notamment pour le nettoyage de la plage, peut contribuer à un aplatissement de la pente de la plage, favorisant ainsi l'entrée de la mer sur le haut de plage et donc l'érosion de la plage et de la dune.

2.4.2 Plage de Lavu Santu

La plage de Lavu Santu forme un cordon littoral de 900 m de long et d'environ 220 m de large situé au débouché de la vallée du Cavu. Les houles principales auxquelles elle est soumise proviennent du secteur est au sens large (de nord-est à sud-est, cf. figure 10).

La morphologie de la plage traduit cette influence : elle est composée d'est en ouest, d'un estran à forte pente (20 %) constitué de sables très grossiers roux (dans lesquels dominent les minéraux des granodiorites), puis d'une succession de gradins de plages, toujours de granulométrie grossière, édifiés par des coups de mer. En arrière de la crête de plage, le cordon sableux est plat et ne présente que de longs bourrelets d'une trentaine de centimètres de haut. En effet, l'action des vents sur la plage est réduite en raison de la nature grossière du sable. Les sables les plus fins sont transportés naturellement vers l'arrière de la plage mais les quantités transportées sont trop faibles pour constituer de véritables formes dunaires.

Une étude du BRGM (DELPONT *et al.*, 1998) sur l'évolution du trait de côte entre 1951 et 1996 ne conclue pas à des variations importantes de son tracé, avec une avancée de 20 à 40 m dans les quarts nord et sud (notamment dus pour le sud à l'épandage alluvial du Cavu lors de la crue de 1993) et un recul de 15 m dans la moitié centrale. Une comparaison de différentes photographies aériennes prises entre 1951 et 2007 (cf. figure 10) montre que le trait de côte est relativement stable au centre de la plage tandis qu'il y a une alternance d'avancées et de retraits dans les moitiés sud et nord. Schématiquement, sur une période donnée, on constate un recul sur une moitié tandis que l'autre s'engraisse. Ces observations confirment la relative stabilité de la plage de Lavu Santu avec un transit littoral orienté préférentiellement nord sud (les houles de nord-est étant les plus régulières) et s'inversant temporairement par houle de sud est (BLONDEL & BRUNSTEIN, 1990).

Figure 11. Carte de végétation des dunes de Fautea (AGENC, 2003).

LAVU SANTU-FAUTEA - Site n° 9400584

VÉGÉTATION DES DUNES DE FAUTEA

-  Rochers maritimes, avec les espèces des *Crithmo-Limonietea*
-  Plage aérienne (sable nu avec quelques microdunes embryonnaires de l'*Elymetum*, notées E)
-  *Elymetum* sur la pente et le haut de la microfalaise (d'érosion) dans la sous-association *otanthesum*, mais avec çà et là quelques touffes de *Crucianella maritima*
-  *Ammophila arundinacea*
-  Mosaïque à *Crucianella maritima* (avec de rares *Pycnocomon rutifolium*) et thérophytes (cette formation paraît correspondre à un ourlet dégradé)
-  Groupement à *Pycnocomon rutifolium* (avec quelques *Crucianella maritima* et *Halimium halimifolium*)
-  Groupement à *Halimium halimifolium* (sur la dune ancienne)
-  Formation végétale recouvrant le socle gneissique (*Quercus suber*, maquis bas et cistaies)
-  *Juniperus phoenicea*
-  *Pinus pinaster*
-  Groupements des suintements (à *Scirpus holoschoenus* dominant)
-  Touffes de *Juncus acutus* (à proximité de la mer)
-  Vi *Vitex agnus-castus* (à proximité de la mer)
-  Pistes, sentiers

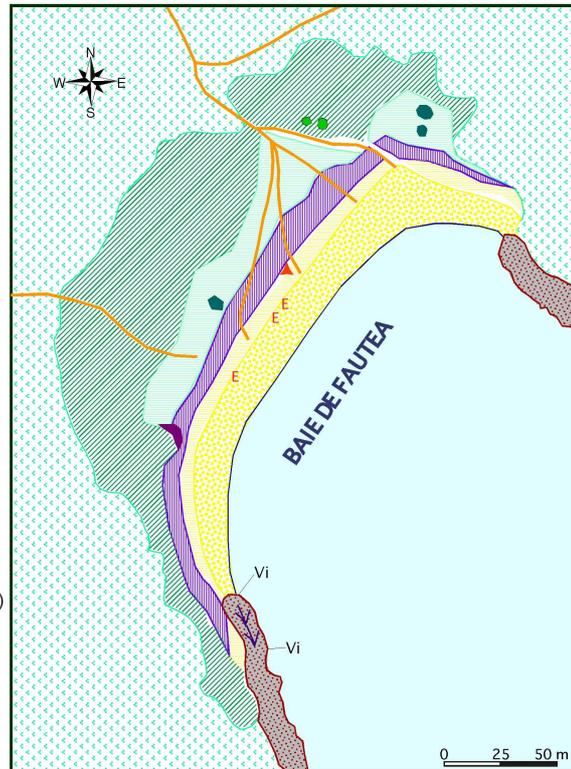
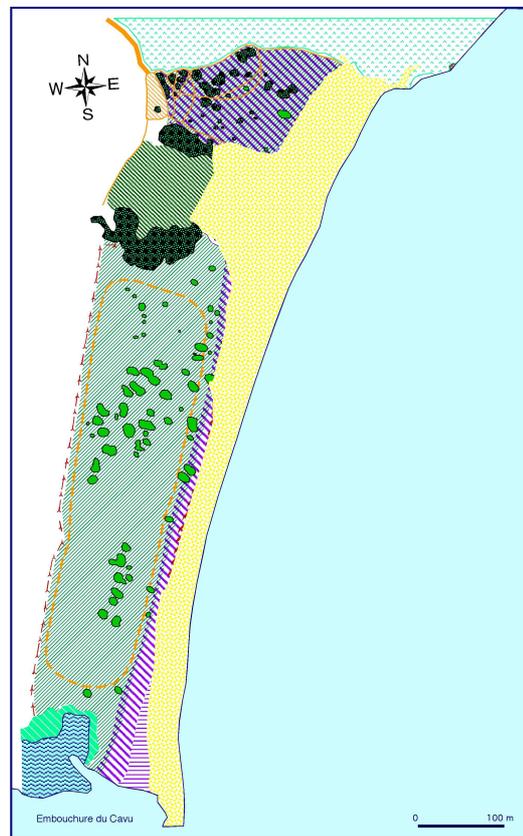


Figure 12. Carte de végétation du cordon littoral de Lavu Santu (AGENC, 2003).

LAVU SANTU-FAUTEA - Site n° 9400584

VÉGÉTATION DU CORDON LITTORAL DE LAVU SANTU

-  Rochers maritimes avec espèces des *Crithmo-Limonietea*
-  Plage aérienne (sable grossier, graviers, petit galets)
-  *Salsola kali-Cakiletum maritima*
-  *Eryngio maritimi-Elymetum farcti* ss-assoc. à *Medicago marina*
-  Zone clairsemée à *Glaucium flavum* et *Scrophularia ramosissima* dominants
-  Groupement à *Scrophularia ramosissima* et *Dianthus sylvestris*
-  Groupement à *Scrophularia ramosissima*
-  *Helichryso italici-Scrophularietum ramosissimae*
-  Mosaïque : ourlet à *Helichrysum italicum* et *Lavandula stoechas* / garrigue basse à *Halimium halimifolium*
-  Maquis bas à *Calicotome villosa* et *Cistus monspeliensis*
-  Mosaïque : maquis bas à *Cistus monspeliensis* et *Calicotome villosa* / maquis haut à *Quercus ilex* dominant, sur rochers
-  Fourré à *Quercus ilex* et *Juniperus phoenicea*
-  *Pinus pinaster*
-  *Pinus pinaster* sec
-  *Tamarix africana*
-  Groupement à *Phragmites australis*
-  *Typha angustifolia*
-  Embouchure temporaire de l'étang
-  Piste carrossable
-  Piste piétonne
-  Piste d'entraînement des chevaux
-  Clôture
-  Aire de stationnement



C. PIAZZA, 5/4/2000

3 Milieu naturel

3.1 Végétation

Le site de Fautea s'inscrit dans les étages thermoméditerranéen, caractérisé ici notamment par la présence du genévrier de Phénicie (*Juniperus turbinata*) et mésoméditerranéen inférieur.

Il comprend schématiquement **cinq grands ensembles de végétation** différents :

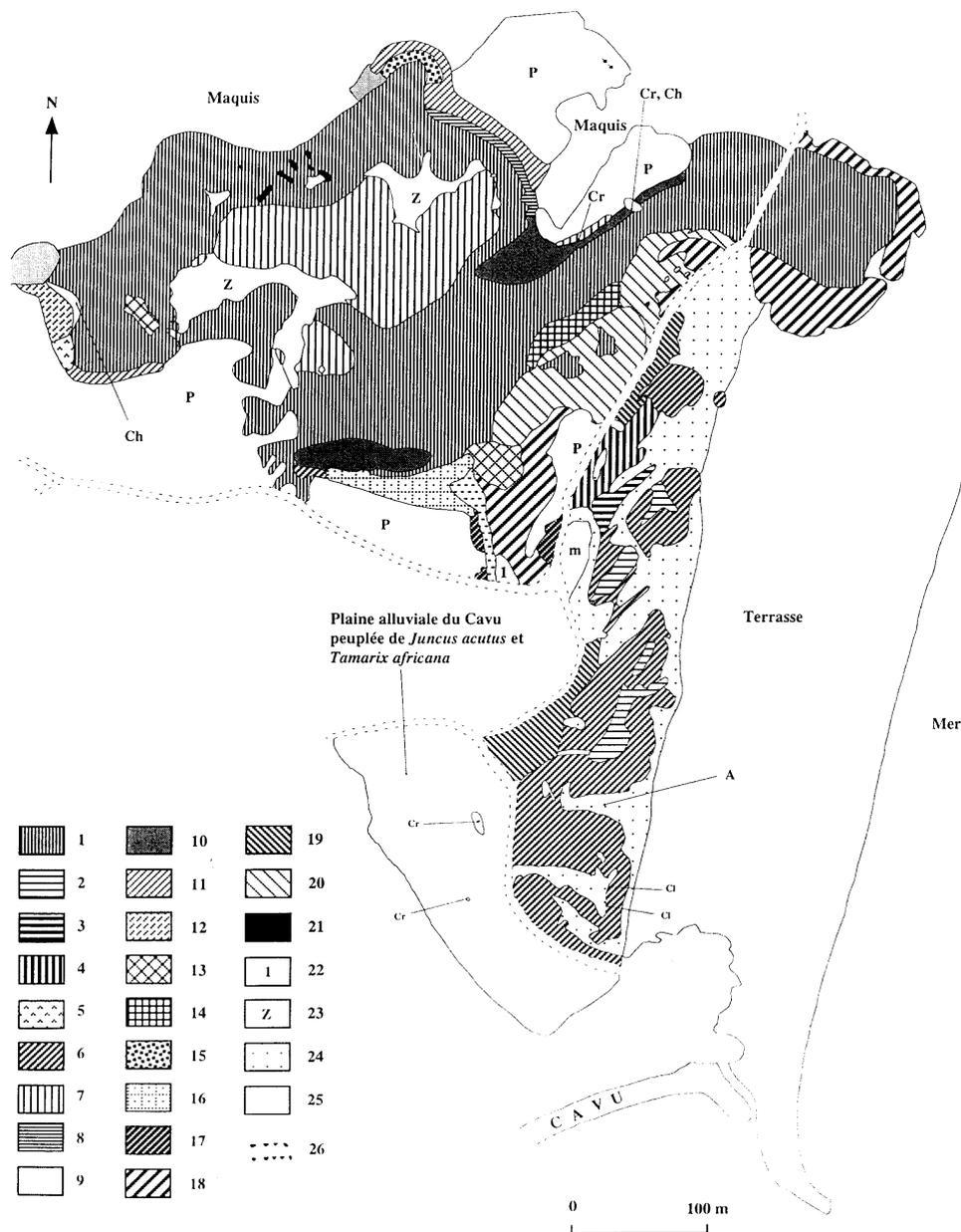
- ◆ Des **maquis** arbustifs (à cistes) et arborescents (à chêne liège) qui recouvrent les coteaux en amont de la route, la pointe de Fautea et la colline située entre les deux plages.
- ◆ Des **formations végétales dunaires et psammophiles** sur la plage et la dune de sable fin de Fautea (cf. figure 11). Le haut de plage est colonisé par un groupement à *Elymus farctus* (agropyron ou chiendent des sables) et *Othantus maritimus* (diotis maritime) tandis que le cordon dunaire présente une zonation avec, à partir de la plage, un groupement à *Crucianella maritima* (crucianelle), un groupement à *Pycnocomon rutifolium* et enfin sur la dune ancienne un groupement à *Halimium halimifolium* (hélianthème). La dune comporte également quelques pieds de genévrier de Phénicie rescapés des incendies et un boisement de pins parasols issus de plantations effectuées entre 1988 et 1992 par le Conservatoire du littoral après l'incendie de 1987.
- ◆ Des **formations sclérophylles** dominées par la scrofulaire rameuse *Scrophularia ramosissima*, l'hélianthème ou l'immortelle d'Italie *Helichrysum italicum* (cf. figure 12) et un **peuplement très lâche de pins maritime** sur le cordon littoral de sables grossiers de Lavu Santu.
- ◆ En retrait de ce cordon littoral, des **végétations marécageuses** (cf. figure 13) poussant dans l'étang de Lavu Santu en grande partie recouvert de tamaris et de phragmites, avec toutefois en son centre un petit plan d'eau libre permanent, ou dans les dépressions artificielles de l'ancienne carrière d'extraction de sable temporairement inondées et en cours de revégétalisation naturelle depuis l'arrêt de l'exploitation.
- ◆ Enfin plus au sud, dans la plaine alluviale du Cavu, une **mosaïque de boisements de chêne liège** (*Quercus suber*) **et de prairies pâturées**.

3.2 Faune

3.2.1 Invertébrés

En ce qui concerne les invertébrés, aucun inventaire ni aucune étude précise n'ont été effectués ; seuls quelques insectes, assez communs en Corse, ont été signalés dans des documents relatifs au site du Conservatoire du littoral (SASCN, 1979a et b). Un papillon endémique et protégé, le **porte-queue de Corse** (*Papilio hospiton*), a été observé à Fautea et Lavu Santu. La grande fêrulle (*Ferula communis*), plante hôte dont les chenilles de l'espèce se nourrissent, est présente sur le site dans le maquis . Il est donc possible que le papillon s'y reproduise.

Figure 13. Carte de végétation du marais de Lavu Santu (LORENZONI, 1992).



- 1 : Peuplement de *Tamarix africana*
- 2 : Groupement à *Juncus acutus*
- 3 : Groupement à *Juncus acutus* et *Dittrichia viscosa*
- 4 : Groupement à *Juncus acutus* et *Typha domingensis*
- 5 : Groupement à *Juncus maritimus*
- 6 : Groupement à *Typha domingensis* et *Typha latifolia*
- 7 : Groupement à *Phragmites australis*
- 8 : Groupement à *Scirpus maritimus*
- 9 : Groupement à *Calystegia sepium*, *Iris pseudacorus* et *Epilobium hirsutum*
- 10 : Groupement à *Althaea officinalis* et *Dittrichia viscosa*
- 11 : Groupement à *Senecio erraticus*
- 12 : Groupement à *Polypogon monspeliensis*
- 13 : Groupement à *Typha domingensis* et *Scirpus tabernaemontani*
- 14 : Groupement à *Typha domingensis* et *Carex pendula*
- 15 : Groupement à *Centaureum spicatum*
- 16 : Groupement à *Rubus ulmifolius*
- 17 : Groupement à *Alnus glutinosa*, *Salix atrocinerea* et *Populus nigra*
- 18 : Maquis à *Pistacia lentiscus* et *Quercus suber*
- 19 : Groupement à *Cistus monspeliensis*, *Salix atrocinerea*, *Populus nigra* et *Tamarix africana*

- 20 : Prairie humide à *Mentha aquatica*, *Cynodon dactylon*, *Althaea officinalis* et *Juncus acutus*
- 21 : Zone dénudée avec *Typha domingensis* et *Phragmites australis*
- 22 : Groupement à *Paspalum distichum*, *Cotula coronopifolia* et *Alisma lanceolata*
- 23 : Alternance de *Zannichellia pedicellata* (quand l'étang est en eau) et de *Chenopodium chenopodioides* (quand l'étang est asséché)
- 24 : Sable avec l'*Helichryso-Scrophularietum ramosissimae*
- 25 : Eau
- 26 : Chemin

A : Sable avec *Anthyllis hermaniae*

Ch : *Chenopodium chenopodioides*

Cl : *Cladium mariscus*

Cr : *Crypsis aculeata*

P : Prairie humide à *Trifolium fragiferum* et *Cynodon dactylon*

3.2.2 Mammifères

La faune des mammifères ne présente pas de caractère particulier d'originalité. Le renard, la belette, le hérisson et le rat noir doivent probablement fréquenter le site, mais leur présence n'a pas été notée. Seules des traces de lapins ont été observées dans les sables grossiers de l'arrière-plage de Lavu Santu. Le sanglier est également présent dans les maquis.

3.2.3 Reptiles et amphibiens

Plusieurs herpétologues ont participé dans ce secteur aux inventaires effectués dans le cadre de l'Atlas de répartition des Batraciens et Reptiles de Corse (DELAUGERRE & CHEYLAN, 1992) ; ils ont ainsi noté la présence de 4 espèces d'amphibiens et de 6 espèces de reptiles dans la zone considérée.

Il s'agit pour les **amphibiens** :

- d'un Discoglosse (*Discoglossus* spp., dont l'espèce doit être identifiée, mais il est probable qu'il s'agisse du Discoglosse sarde) : plusieurs individus ont été observés dans le marais et les carrières de sable en arrière du cordon littoral de Lavu Santu,
- du Crapaud vert (*Bufo viridis*) : noté à Fautea et à Lavu Santu,
- de la Rainette verte de Sardaigne (*Hyla (arborea) sarda*) et de la Grenouille verte (*Rana esculenta*) : observées toutes deux dans le marais de Lavu Santu.

Les espèces suivantes de **reptiles** ont également été notées :

- la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) : vue à plusieurs reprises sur le cordon littoral, dans les carrières de sable de Lavu Santu et dans les maquis à chêne liège,
- la tortue Cistude (*Emys orbicularis*) : une importante population est présente dans le marais de Lavu Santu,
- l'Algyroïde de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*) : observé en août 1977 par le Professeur B. Lanza près de la tour de Fautea,
- le Lézard tiliguerta (ou Lézard tyrrhénien, *Podarcis tiliguerta*) : présent partout dans les maquis secs,
- la Couleuvre verte-et-jaune (*Coluber viridiflavus*),
- la Couleuvre à collier de Corse (*Natrix natrix corsa*), qui est abondante dans le marais de Lavu Santu.

Il est intéressant de noter que le Lézard sicilien (*Podarcis sicula*) est absent de cette région de la côte orientale de l'île, la sous-espèce *campestris* étant présente dans la moitié nord de la Corse et la forme *cettii* localisée dans l'extrême sud (voir DELAUGERRE & CHEYLAN, 1992). Bien que la répartition des deux sous-espèces de ce lézard s'étendent vers le nord et vers le sud, tendant à se rejoindre, il est encore absent du secteur de Fautea, Lavu Santu et de l'embouchure du Cavu.

3.2.4 Oiseaux

Les données ci-dessous proviennent des observations effectuées par plusieurs ornithologues insulaires ou de passage dans l'île, qui ont visité le site à différentes saisons. De plus, un inventaire plus précis de l'avifaune du marais de Lavu Santu et de ses abords a été effectué par Gilles Bonaccorsi au cours de l'année 2000.

Certains habitats du site présentent un grand intérêt pour la nidification ou l'accueil des oiseaux. Il s'agit essentiellement des roselières et des fourrés arbustifs des zones humides (tamaris, saules...).

Ainsi le marais de Lavu Santu n'abrite pas de canard nicheur mais plusieurs couples d'**oiseaux d'eau** : grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), foulque (*Fulica atra*), poule d'eau (*Gallinula chloropus*) et râle d'eau (*Rallus aquaticus*) s'y reproduisent.

Les bois de tamaris et les phragmitaies de Lavu Santu sont également d'excellents refuges pour les hérons et aigrettes de passage (hivernants ou migrateurs). Le **blongios nain** (*Ixobrychus minutus*), petit héron rare et menacé en raison de la disparition d'habitats tels que les roselière et les fourrés riverains, a été observé à Lavu Santu, sans que sa nidification ait été prouvée. Cependant, un tel milieu est très favorable à la nidification de cette espèce.

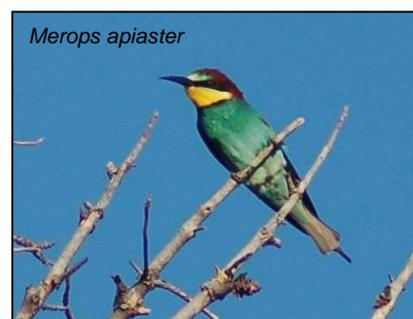
Les roselières de l'embouchure du Cavu et des anciennes sablières sont remarquables pour la nidification des fauvettes paludicoles, en particulier la **rousserolle effarvate** (*Acrocephalus scirpaceus*), dont plusieurs couples reproducteurs ont été localisés en 1999 et 2000.

Les maquis arbustifs et les zones boisées abritent le cortège habituel des espèces caractéristiques de ces milieux :

- ◆ fauvettes mélanocéphale, passerinette, à tête noire et pitchou,
- ◆ merle noir, gobe-mouche gris et rossignol,
- ◆ pinson, linotte, chardonneret, verdier, serin cini et bruant zizi,
- ◆ engoulevent,
- ◆ pic épeiche,
- ◆ geai des chênes,
- ◆ tourterelle des bois.

La plage et l'arrière plage du cordon sableux de Lavu Santu sont également très intéressantes en raison de leur faible fréquentation par le public au mois de juin, pour la reproduction du **petit gravelot** (*Charadrius dubius*), limicole actuellement très menacé sur le pourtour méditerranéen et dont la plage accueille chaque année au moins un couple reproducteur, ainsi que pour le **pipit rousseline** (*Anthus campestris*).

Enfin, dans la plaine du Cavu (secteur de Pianiccia), non loin du site Natura 2000, niche le **guêpier d'Europe** (*Merops apiaster*), dont une colonie de 40 reproducteurs était installée en 1988-89 dans le secteur de Pianiccia (CANTERA, 1990). Les oiseaux de cette colonie peuvent être observés en vol dans la « pinède » de Lavu Santu et aux alentours du marais entre avril et septembre.



4 Intérêt patrimonial du site

4.1 Habitats d'intérêt européen

Le périmètre proposé au réseau Natura 2000 comporte 14 habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la Directive européenne 92/43/CEE dite Directive Habitats (Cf. tableau 1 et figure 14). Il s'agit essentiellement d'habitats dunaires ou liés à la présence de la zone humide de Lavu Santu.

4.1.1 Habitats des milieux littoraux

Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium* spp. endémiques - Code UE : 1240

Groupe de falaises méditerranéennes – *Crithmo* - *Limonietaea* - Code CORINE : 18.22



Cet habitat correspond aux groupements de végétations halophiles et semi-halophiles des rochers littoraux siliceux ou calcaires fortement soumis aux embruns, essentiellement caractérisés par la criste marine (*Crithmum maritimum*) et des statices (*Limonium* spp.) dont plusieurs espèces sont endémiques de Corse, d'un secteur ou même d'une pointe rocheuse (ARRIGONI & DIANA, 1993). Compte tenu des conditions difficiles du milieu, la végétation présente des adaptations pour résister à la sécheresse et à la salinité : ainsi les végétaux

sont souvent charnus comme la criste marine ou très sclérophylles comme les *Limonium*.

Cette végétation halophile, représentée ici par un groupement appauvri à *Crithmum maritimum* associé à quelques pieds de *Limonium contortirameum*, se rencontre ponctuellement sur l'étroite bande littorale rocheuse sur la pointe de Fautea d'une part et sur l'avancée rocheuse séparant les deux plages d'autre part.

Cet habitat d'une manière générale n'est pas en danger. En revanche il peut être vulnérable au piétinement dans les zones les plus accessibles et surtout à l'envahissement des rochers littoraux par les griffes de sorcière (*Carpobrotus* spp.) qui réduisent parfois de manière significative les surfaces occupées par la végétation caractéristique de l'habitat.

Végétation annuelle des laisses de mer - Code UE : 1210

Groupe de laisses de mer – *Cakiletea maritima* - Code CORINE : 16.12

La végétation des laisses de mer est constituée de plantes annuelles (classe phytosociologique des *Cakiletea maritima*) se développant sur les hauts de plage, aux endroits où s'accumule la matière organique. C'est un habitat temporaire, observable du printemps à l'automne. Les espèces indicatrices de cet habitat sont notamment le cakilier ou roquette de mer (*Cakile maritima*), la soude épineuse (*Salsola kali*), le pavot cornu (*Glaucium flavum*) ou l'euphorbe peplis (*Euphorbia peplis*).

Sur le site, les laisses de mer ne sont représentées que de façon ponctuelle sur la plage de Lavu Santu. Si elles ne sont pas caractéristiques de l'association à *Salsola kali* et à *Cakile maritima* (GEHU & BIONDI, 1994 ; PIAZZA, 1995) en raison de l'absence de *Salsola kali*, l'habitat est clairement identifiable à la présence de *Cakile maritima*, *Glaucium flavum* et

Euphorbia peplis. Sur la plage de Fautea, l'habitat n'est pas présent sous sa forme caractéristique en raison de la rareté de *Cakile maritima* et de l'absence totale de *Salsola kali* et *Euphorbia peplis* (PARADIS, 1991).

Les laisses de mer, très souvent remaniées par les mouvements de la mer, sont essentiellement vulnérables au piétinement. Le passage d'engins mécaniques sur les plages pour leur nettoyage constitue en cela une menace importante pour la survie de cet habitat car il détruit aussi bien la végétation que le substrat sur lequel elle se développe. Ces engins ne passent pas sur la plage de Lavu Santu, peu fréquentée et difficile d'accès mais passent en revanche sur la petite plage de Fautea où ils ont contribué à la détérioration de cet habitat. L'arrêt de l'entretien de la plage à l'aide d'engins lourds, et particulièrement le nettoyage du pied de dune, apparaît donc fortement souhaitable pour la conservation de cet habitat.



Cakile maritima

Dunes mobiles embryonnaires - Code UE : 2110

Dunes embryonnaires des côtes méditerranéennes – *Elymetum farcti* - Code CORINE : 16.2112

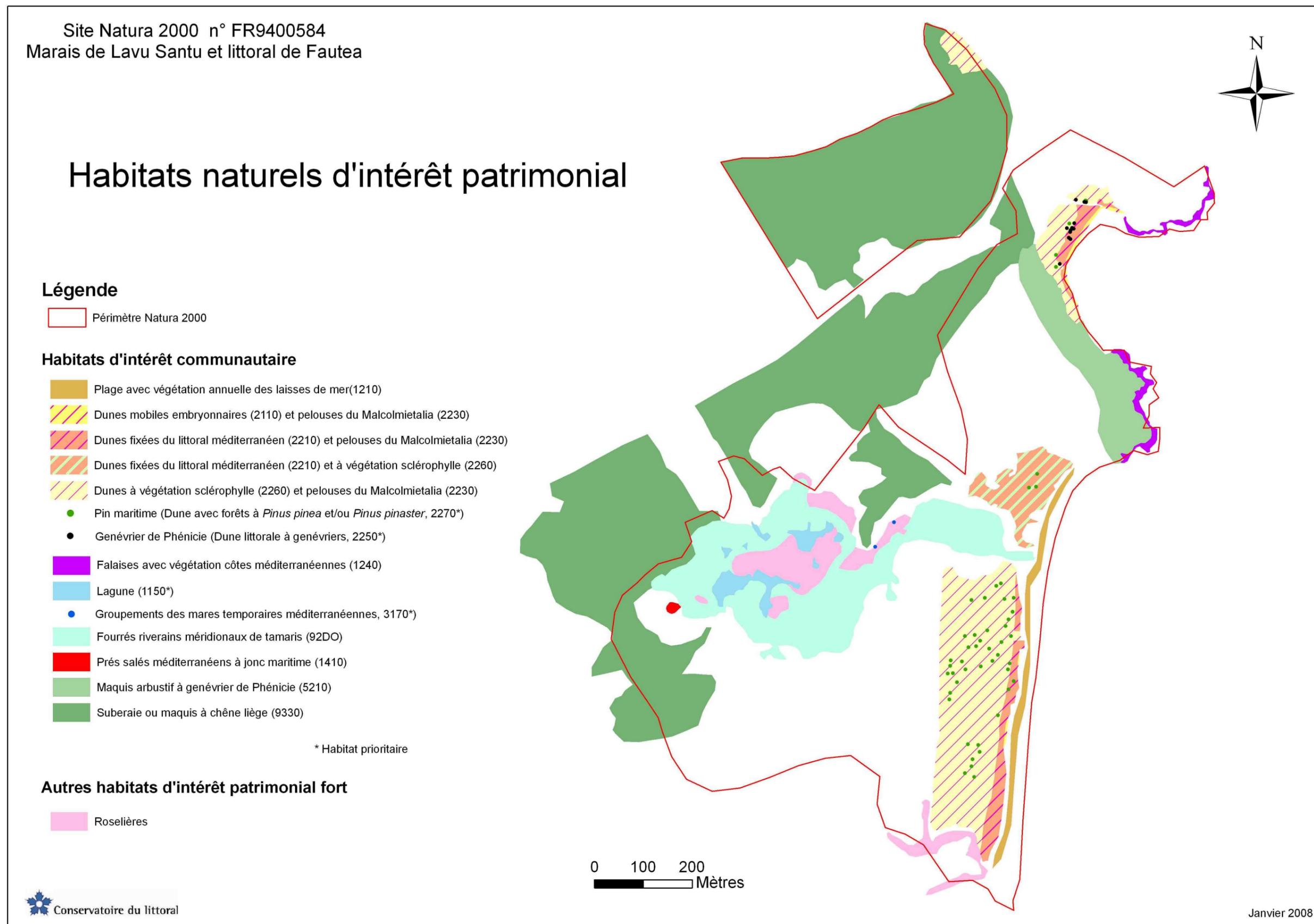
Les « dunes mobiles embryonnaires » sont colonisées en Corse par une végétation vivace dominée par le chiendent des sables (*Elymus farctus* subsp. *farctus*, ou *Elytrigia juncea*), qui pousse en arrière du haut des plages, en situation primaire, ou en situation secondaire sur des sables remaniés, à la place d'une végétation chaméphytique détruite à la suite de divers impacts anthropiques. Cet habitat comprend également des groupements dominés par le sporobole des sables (*Sporobolus pungens*) qui se trouvent en avant des groupements précédents ou en mosaïque avec ces derniers.

Sur la plage de Fautea, il n'existe pas de véritable « dune mobile embryonnaire ». Seules des « microdunes embryonnaires » sont présentes, principalement dans la partie centrale de la baie, là où l'érosion marine a eu le moins d'effet (PARADIS, 1991). La végétation typique de l'*Elymetum* y est toutefois assez réduite. Quelques groupements à *Elymus farctus* et/ou *Sporobolus pungens*, répartis sur environ 1400 m², ont été notés par PARADIS (1991) et PIAZZA & PARADIS (1997). La végétation typique de l'habitat est en revanche absente de la plage de Lavu Santu. Il est toutefois représenté sur quelques centaines de m² par quelques espèces du groupement à *Elymus farctus* et *Crithmum maritimum* et de l'*Eryngio-Elymetum farcti* sous-association à *Medicago marina* (PIAZZA & PARADIS, 1997).



Les dunes mobiles embryonnaires sont régulièrement soumises à l'érosion marine, accentuée aujourd'hui, par de nombreux impacts anthropiques (passage d'engins mécaniques notamment). Il est ainsi fréquent de voir cette première zone de végétation être rongée par la mer lors des tempêtes d'hiver. Néanmoins, il n'est pas rare de voir cet habitat se réinstaller assez rapidement sur le haut des microfalaises d'érosion lorsque celles-ci commencent à cicatriser et qu'elles sont réalimentées en sable, ce qui semble être le cas à Fautea.

Figure 14. Carte des habitats naturels d'intérêt patrimonial.



Dunes fixées du littoral méditerranéen du *Crucianellion maritimae* - Code UE : 2210

Dunes grises ibéro-méditerranéennes – *Crucianellion maritimae* - Code CORINE : 16.223

Les dunes fixées, ou plutôt « ourlets littoraux chaméphytiques » (PARADIS & PIAZZA, 1996), sont caractérisées au sens strict par des groupements dominés par la crucianelle (*Crucianella maritima*). Les autres formations de sables fixés ou « d'arrière-cordons littoraux graveleux » à *Helichrysum italicum*, *Ephedra distachya* ou *Scrophularia ramosissima*, que GEHU & BIONDI (1994) classaient dans le *Crucianellion maritimae* et que PARADIS & PIAZZA, 1996 classent maintenant dans l'alliance de *Helichryson italicum*, peuvent être également comprises dans cet habitat.



Scrophularia ramosissima

Ainsi, cet habitat est représenté à Lavu Santu par un beau groupement à immortelle d'Italie et scrofulaire rameuse situé au nord de la plage et sur une étroite bande en haut de plage (2,7 ha), tandis que sur la plage de Fautea (0,4 ha) il est présent

sous une forme bien caractéristique où *Crucianella maritima* est bien représentée, seule ou associée à *Pycnocomon rutifolium* (PARADIS, 1991). Cet ourlet chaméphytique (typique du *Crucianellion*) se trouve ici dans sa position normale, entre les dunes mobiles de l'*Elymetum* (habitat 2110) et « la garrigue » à *Halimium halimifolium* (habitat 2260). Dans les deux cas, l'habitat se trouve en mosaïque avec des formations annuelles dunales du *Malcolmietalia* (habitat 2230).



Crucianella maritima



Pycnocomon rutifolium

Les divers impacts qui affectent les dunes fixées, notamment les passages de véhicules tout-terrain et des piétons, entraînent une disparition progressive des chaméphytes, surtout de la crucianelle qui, peu à peu, cède la place au *Pycnocomon*, plus résistant aux perturbations, puis aux espèces annuelles lorsque les impacts augmentent. D'autre part, lorsque l'avant-dune est destructurée, le sable peut être remobilisé par le vent et exporté sur la dune fixée. Les vides sont alors colonisés par les espèces de la dune mobile. Ainsi, il devient de plus en plus rare de trouver des ourlets chaméphytiques où la crucianelle est bien représentée, ce qui ajoute à l'intérêt du groupement de Fautea.

Dunes avec pelouses du *Malcolmietalia* - Code UE : 2230

Pelouses dunales – *Malcolmietalia* - Code CORINE : 16.228

Cet habitat correspond à l'ensemble des groupements de plantes annuelles (thérophytes) s'installant depuis les hauts de plages (niveau des *Elymetum*) jusqu'aux zones sableuses

fixées, situées en arrière de dunes ou de cordons sableux littoraux. Les formations végétales qui le compose, s'installent dans des milieux ouverts ; elles se développent sur des sables littoraux, mais dans des conditions très variables. Dans l'ordre phytosociologique du *Malcolmietalia*, une dizaine d'associations et de groupements à espèces annuelles a été décrite pour la Corse (PARADIS & PIAZZA, 1996). Les associations à *Silene sericea* et à *Vulpia fasciculata*, à *Silene nicaeensis* et à *Vulpia fasciculata*, à *Silene gallica* et à *Corynephorus articulatus*, à *Medicago littoralis* et à *Thesium humilie*, sont des groupements thérophytiques se trouvant en général plus éloignés de la mer. Ils sont mieux représentés sur les dunes fixées et semblent donc plus caractéristiques de l'habitat concerné.

A Fautea, on peut observer la grande extension d'un groupement à *Vulpia fasciculata* et *Silene nicaeensis*, avec trois faciès, l'un à *Cutandia maritima*, l'autre à *Medicago littoralis* et le troisième typique « *typicum* » (PARADIS, 1991). A Lavu Santu, un groupement de végétation annuelle à *Corynephorus* se trouve en mosaïque avec les formations à *Scrophularia ramosissima* sur les dunes fixées (GEHU *et al.*, 1987). Cet habitat recouvre une superficie totale sur le site de 10 ha environ en association avec les différents habitats sableux.

D'une manière générale, l'abondance des groupements et associations du *Malcolmietalia* est fonction du degré d'ouverture du milieu. Lorsque les formations d'espèces vivaces sont dégradées, ces pelouses dunales auront tendance à coloniser les « vides » créés par les impacts. A Fautea, le passage fréquent des piétons sur les dunes (principalement en été), paraît avoir abîmé la végétation de l'ourlet à *Crucianella* et favorisé, par le tassement du sol, la pousse d'espèces printanières rudérales (PARADIS, 1991). Le long du sentier d'accès en bas de la dune érodée (nord-ouest), se développent des pelouses dunales.

Dunes (ou cordon littoral) à végétation sclérophylle des Cisto-Lavanduletalia - Code UE : 2260

Fourrés dunaires à sclérophylles – *Cisto-Lavanduletalia* - Code CORINE : 16.28

Ce type d'habitats correspond en Corse aux anciens ourlets dunaires fixés recouverts de formations végétales dominées par l'hélianthème (ou ciste marin, *Halimium halimifolium*) et/ou le ciste à feuilles de sauge (*Cistus salviifolius*). L'hélianthème se développe généralement à la faveur des incendies, comme c'est le cas en arrière de la plage de Fautea où cet habitat a remplacé le fourré de genévrier de Phénicie et de pins maritimes détruits par les incendies, notamment en 1987.



Halimium halimifolium (dune de Fautea)

Cette association est donc bien représentée sur la plage de Fautea où elle pousse sur l'arrière-dune fixée (1 ha), ainsi que sur la dune fossile située en amont de la route nationale (0,5 ha). A l'arrière du cordon littoral de Lavu Santu, une « garrigue » à *Halimium halimifolium* (parsemée de pins maritimes) est présente, couvrant une superficie de 7 ha; plus en avant, elle se mélange avec les belles formations à *Scrophularia ramosissima*.

D'une manière générale, ces formations végétales sont constituées d'espèces très pyrophiles, qui supportent bien, et même profitent des incendies, puisqu'elles résultent probablement de la dégradation des fourrés arbustifs ou arborés littoraux. Elles sont très peu menacées. La dynamique de l'hélianthème est cependant faible dans le site en raison d'un sol très pauvre. En revanche, sur le cordon sableux de Lavu Santu, les formations à *Halimium halimifolium* sont en parties détruites par la présence et l'utilisation d'une large piste en forme d'anneau servant à entraîner des chevaux de course.

Dunes littorales à genévrier - Code UE : 2250 (Habitat prioritaire)

Dunes à genévrier – Code CORINE : 16.27

En Corse, cet habitat comprend les fourrés littoraux à genévrier à gros fruits (*Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*) et/ou à genévrier de Phénicie (*Juniperus turbinata*). Le fourré à genévrier de Phénicie sur sables est « normalement » localisé légèrement en retrait du fourré à genévrier à gros fruits, sur la dune fixée et sur le sable des dépressions arrière-dunaires. Sur les sites ne présentant pas le genévrier à gros fruits, il peut occuper la majeure partie de la dune fixée (PIAZZA *et al.*, 1997).

Sur les dunes de Fautea, la formation végétale à genévrier de Phénicie a été détruite par plusieurs incendies importants (dont le dernier date de 1987). A l'heure actuelle, seuls quelques individus (soit naturels, soit plantés) subsistent. Potentiellement, les dunes de Fautea sont un milieu toujours favorable à la réinstallation du genévrier de Phénicie. Mais cette espèce ne repart pas de souche après incendie. Ainsi, d'autres espèces plus dynamiques et à croissance plus rapide, notamment ici les hélianthèmes et les pins, s'installent à sa place. On considère donc que l'habitat est ici très dégradé.

Une restauration de cet habitat passe forcément, ici comme ailleurs, par des plantations.

Cordon littoral avec *Pinus pinaster* - Code UE : 2270 (Habitat prioritaire)

Dunes côtières colonisées par des pins thermophiles méditerranéens – Code CORINE : 16.29 x 42.8

En Corse, cet habitat correspond aux dunes littorales avec des peuplements de pin maritime (*Pinus pinaster*) et/ou de pin pignon (ou pin parasol, *Pinus pinea*).

A Fautea comme à Lavu Santu, et comme les formations à genévrier, les formations à pin maritime d'arrière-dune (ou en arrière du cordon littoral) ont été fortement dégradées par les incendies. A l'heure actuelle, seules quelques dizaines d'individus subsistent. L'étude comparative des photographies aériennes depuis 1951 montre la régression du nombre de pins sur la plage de Lavu Santu. Les plantations de pins qui ont été réalisées à la fin des années 80 n'ont pas réellement permis de reconstituer la pinède car les individus plantés des développent très lentement sans doute en raison d'un substrat très pauvre. Comme le précédent, on considère donc cet habitat comme très dégradé.

Compte tenu de l'extension probable d'un parasite mortel du pin maritime, la cochenille du pin maritime (*Matsucoccus feytaudi*), la restauration de cet habitat passe plutôt par des plantations de pin parasol.

4.1.2 Habitats des milieux humides

Lagune (avec végétation aquatique) - Code UE : 1150 (Habitat prioritaire)

Lagunes - Code CORINE : 21

Cet habitat correspond à toutes les étendues littorales d'eau saumâtre, aussi bien les petits marais côtiers (qui se trouvent principalement dans le sud de l'île), que les grands étangs lagunaires profonds de la plaine orientale.

Malgré son caractère plutôt endoréique, le marais de Lavu Santu peut être considéré comme un petit marais lagunaire en raison des légères variations de salinité de ses eaux (Cf. 2.3). De plus, la présence d'une importante tamariçaie autour de l'étang témoigne d'apports d'eau de mer dans un passé plus ou moins proche. Le plan d'eau (ou plutôt les petits plans d'eau), qui constitue l'habitat « lagune » proprement dit, d'une superficie totale d'environ 1 ha, s'assèche en été. Il s'agit donc d'une sorte de petit marais lagunaire temporaire qui abrite, dans l'eau libre, un groupement immergé à *Zannichellia palustris* subsp. *pedicellata* - classe des RUPPIETEA - (LORENZONI, 1992). Cette phanérogame aquatique est inféodée aux



Lagune en eau (avril 2007)

eaux douces ou saumâtres et ne se rencontre en Corse que ponctuellement (espèce « très rare », selon GAMISANS & JEANMONOD, 1993). En fin d'été, lorsque l'eau disparaît, *Chenopodium chenopodioides* (plante également rare en Corse, cf. PARADIS & LORENZONI, 1994 a & b) pousse en abondance sur le sol asséché (LORENZONI, 1992).

En conclusion, il s'agit d'une lagune atypique mais d'un grand intérêt patrimonial du fait même de son originalité et de la faune (tortue cistude notamment), de la flore et des habitats périphériques que ce marais héberge.

Prés salés méditerranéens à jonc maritime – Code UE : 1410

Prés salés méditerranéens – *Juncetalia maritimi* – Code CORINE : 15.5

En Corse, ce type d'habitat correspond à des végétations de type prairial, en général très denses, où abondent les joncs, se développant sur les bordures des grands étangs lagunaires et des marais côtiers, plus ou moins fortement salés. Ces prés salés offrent une flore essentiellement constituée d'hémicryptophytes appartenant aux graminées, cypéracées, joncacées, composées et plumbaginacées (GAMISANS, 1999). Ils se développent sur des sols profonds, limoneux à limoneux-sablonneux, humides, plus ou moins salés (selon leur position topographique et le degré d'assèchement estival).

La végétation de prés-salés n'est représentée que très ponctuellement dans ce site (490 m²). Dans l'ordre du *Juncetalia maritimi*, seuls des groupements à *Juncus maritimus*, à *Aster squamatus* et à *Juncus acutus* sont présents à Lavu Santu où ils couvrent de très petites superficies au sud-ouest du marais. Le groupement à *Juncus maritimus*, qui est le plus représentatif des prés-salés méditerranéens à végétation vivace, est anecdotique. Celui à *Aster squamatus*, qui est plutôt un « groupement hélophytique saumâtre » n'est également présent que sur quelques mètres carrés (d'après LORENZONI, 1992). L'habitat 1410 est donc très ponctuel et peu caractéristique ici.

La principale menace qui pèse sur cet habitat et l'ensemble des habitats humides du marais de Lavu Santu est le développement de l'urbanisation alentours qui peut entraîner une pollution des eaux, ou l'ouverture de pistes carrossables. Le pâturage bovin et équin, assez faible dans ce secteur, n'a pas de réel impact.

Mares temporaires méditerranéennes – Code UE : 3170 (Habitat prioritaire)

Gazons méditerranéens amphibies halonitrophiles – *Heleochloion* – Code CORINE : 22.343

L'habitat « Mares temporaires méditerranéennes » regroupe plusieurs types de dépressions humides recouvertes de ceintures de végétation à phénologies différentes, en fonction de la durée d'assèchement du substrat. Ainsi les gazons amphibies halonitrophiles, composés d'espèces à développement estival et automnal de l'*Heleochloion* sont classés dans cet habitat. En Corse littorale, une dizaine de groupements ont été décrits. Les dépressions inondées au printemps, s'asséchant en été et dans lesquelles se développent en automne des plantes annuelles assez rares, comme les *Crypsis* se rencontrent surtout dans le sud de la Corse.

Sur le site, on rencontre des groupements de végétation tardive de l'*Heleochloion*. Il s'agit de groupements dont les espèces caractéristiques sont le crypsis piquant (*Crypsis aculeata*), le

chénopode à feuilles grasses (*Chenopodium chenopodioides*) et le polygone de Montpellier (*Polypogon monspeliensis*). Ces groupements ont été inventoriés sur quelques dizaines de m² par LORENZONI (1992). De nombreux pieds de *Crypsis aculeata* sont notamment signalés en bordure nord-est du marais et dans des dépressions proches du Cavu (PARADIS et LORENZONI, 1994b).

Du fait même de sa rareté, cet habitat est important à sauvegarder. Le pâturage peut faciliter son maintien en limitant la progression de plantes héliophytes compétitives (joncs, scirpes, roseaux...) tout étant pratiqué de manière extensive. De même, l'alternance d'une phase sèche et d'une phase aquatique constitue un élément majeur pour la conservation de l'habitat. La modification du régime hydrique du marais constitue donc une menace pour cet habitat.

Fourrés riverains méridionaux (de tamaris) – Code UE : 92DO

Fourrés de tamaris : formations des côtes et des plaines méditerranéennes et thermo-atlantiques dominées par *Tamarix* spp. – *Nerio-Tamaricetae* – Code CORINE : 44.813

D'après la stricte définition du *Manuel d'interprétation des habitats de l'UE*, cet habitat correspond aux galeries des cours inférieurs d'eau inférieurs et des embouchures de rivières, dominée par la présence de tamaris (*Tamarix* spp.), mais à l'exclusion semble-t-il, des grandes formations de *Tamarix africana* qui se développent à la périphérie des étangs lagunaires et des marais saumâtres. Cependant, les arguments manquant pour expliquer cette contradiction du Manuel, on considère que les tamaris et les fourrés de *Tamarix africana* riverains des zones humides saumâtres du littoral corse correspondent aussi à cet habitat (A.S.T.E.R.E., 1999).



Le marais de Lavu Santu est bordé et recouvert en grande partie par un boisement épais de *Tamarix africana* qui se prolonge jusqu'au cordon littoral le long de l'ancien grau aujourd'hui fermé. Cette formation, d'une superficie de 8,9 ha, dense et impénétrable, est très originale sur le site. Elle joue un rôle écologique majeur, créant une ceinture de protection en faveur notamment de l'avifaune autour des plans d'eau libre centraux.

Les principaux risques pour cet habitat sont les incendies ainsi que l'assèchement et le comblement de la zone humide.

4.1.3 Habitats boisés et maquis

Maquis (« matorral ») arbustif à genévrier de Phénicie.– Code UE : 5210

Matorral arborescent à *Juniperus phoenicea* – Code CORINE : 32.132

Les maquis arbustifs ou arborescents à genévrier de Phénicie (*Juniperus turbinata* = *Juniperus phoenicea* subsp. *eumediterranea*) sont en Corse, des formations exclusivement littorales et thermoméditerranéennes (GAMISANS, 1999).

Cet habitat, recouvrant une superficie de 3,4 ha n'est pas représenté sous une de ces formes typiques (Cf. PARADIS, 1993). Cependant le genévrier de Phénicie participe à la composition du maquis littoral de la pointe de Fautea sur un étroit liseré, ainsi que dans celle du maquis se développant sur le nord-est de la colline séparant les deux plages. Ces pieds de genévriers sont vraisemblablement rescapés des incendies ayant ravagé le secteur auparavant.

La menace la plus importante pesant sur ces formations arbustives ou arborescentes à genévriers est en effet le passage du feu : le genévrier de Phénicie ne repart pas de souche après l'incendie et l'installation des germinations par ornithochorie est très lente. Après une ouverture du milieu, cette essence supporte mal la concurrence d'espèces plus dynamiques, à croissance plus rapide (calicotomes) et qui s'installent à sa place comme c'est le cas à Fautea.

Suberaie ou maquis à chêne liège (*Quercus suber*) - Code UE : 9330

Forêts corses de chêne liège – Code CORINE : 45.212

Les forêts de chêne liège appartiennent à l'étage mésoméditerranéen et se développent sur des sols siliceux profonds, principalement dans la partie sud-est de l'île. Comme pour les châtaigneraies, les suberaies ont été modelées par l'homme qui les exploite depuis longtemps.



Suberaie pâturée (nord du marais)

Le site concerné ne comporte pas de « forêts » à chêne liège bien caractéristiques, mais plutôt, comme c'est le cas dans de nombreuses autres régions de Corse, un « maquis arbustif à arborescent » à calicotome, cistes et chênes lièges. Ces formations couvrent environ 15 ha sur la partie du site Natura 2000 située en amont de la route nationale ainsi que sur la colline qui sépare les 2 plages. La physionomie de l'habitat est différente autour du marais de Lavu Santu où il correspond à un peuplement plus ou moins lâche de chênes sur prairie pâturée ou dominant un maquis bas (6 ha). Ainsi, cet habitat présente un fort intérêt sur

deux plans :

- les collines boisées où il s'est installé sur les anciennes terrasses cultivées.
- la suberaie pâturée, qui joue un rôle de pare-feu, et constitue un habitat pour la tortue d'Hermann et un paysage original.

Ces suberaies ont beaucoup souffert des nombreux incendies qui ont ravagé ce secteur (le dernier en 1987). Le feu constitue d'ailleurs la menace principale pour ces milieux : malgré leur résistance au feu, les forêts de chêne liège se dégradent après des passages répétés du feu, car les espèces pyrophiles comme les cistes ou les calicotomes prennent le dessus sur les chênes. Le chêne liège est néanmoins l'essence la plus résistante au feu et permet, si la fréquence des incendies n'est pas trop élevée, une reconstitution du couvert boisé.

Tableau 1. Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats.

Code Natura 2000	Code CORINE	Habitat (*) = habitat prioritaire	Superficie	Commentaires	Enjeux
1210	17.2	Végétation annuelle des lasses de mer	0,01 à 0,1 ha	Habitat présent ponctuellement à Lavu Santu et Fautea, où il est à restaurer.	++
1240	18.22	Falaises (ou rochers) avec végétation des côtes méditerranéennes (avec <i>Limonium</i> endémiques)	< 1 ha	Habitat présent sur de petites superficies sur la frange littorale rocheuse (Pointe de Fautea et entre Fautea et Lavu Santu).	+
2110	16.211 (16.2112)	Dunes mobiles embryonnaires (méditerranéennes) de l' <i>Elymetum</i>	0,2 ha	Habitat présent principalement à Fautea où il est à restaurer.	++
2210	16.223	Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	3,1 ha	Habitat présent à Fautea sous sa forme typique et à Lavu Santu sous la forme de l'association à scrofulaire rameuse et immortelle d'Italie. Il doit être restauré sur les secteurs les plus dégradés.	++
2230	16.228	Pelouses (sur dunes) des <i>Malcolmietalia</i>	< 1 ha	Habitat en mosaïque avec les autres habitats de dunes fixées sur une surface d'environ 10 ha.	++
2260	16.28	"Dunes" méditerranéennes à végétation sclérophylle du <i>Cisto-Lavanduletalia</i>	8,5 ha	Présence d'une dune sableuse avec de l'hélianthème à Fautea et d'importantes formations végétales sclérophylles sur le cordon littoral de Lavu Santu.	++
2250	16.27 (16.272)	(*) Dunes littorales à genévriers (ici : <i>Juniperus turbinata</i>)	ε	Il ne reste plus de cet habitat que quelques genévriers de Phénicie sur la dune de Fautea. Il est donc à restaurer.	++
2270	16.29 x 42.8 (42.824)	(*) Dunes avec forêts à pins (ici : <i>Pinus pinaster</i>)	-	Habitat peu typique dans ce site, car il ne s'agit guère de "forêts", mais de quelques dizaines de pins maritimes poussant sur les dunes fixées (habitat 2260).	++
1150	21	(*) Lagune avec végétation aquatique (formations à <i>Zannichellia</i>)	1 ha	Habitat peu caractéristique car le marais de Lavu Santu est plutôt endoréique que lagunaire; l'eau est quasiment douce (salinité < 1,5 ‰). Le marais est cependant très original et héberge une faune et une flore remarquables.	++
1410	15.15	Prés-salés méditerranéens à jonc maritime (<i>Juncetalia maritimi</i>)	0,05 ha	Habitat présent sur de très petites superficies dans le marais de Lavu Santu.	-
3170	22.343	(*) Mares temporaires méditerranéennes	qq dizaines de m2	groupements végétaux (de l'alliance de l' <i>Heleochoilon</i> , donc de mares temporaires, d'après les récents "Cahiers d'habitats") présents dans le marais de Lavu Santu	+
92D0	44.8 (44.813)	Galleries et fourrés riverains méridionaux du <i>Nerio-Tamaricetea</i>	8,9 ha	Important boisement autour du marais de Lavu Santu dont la protection est indispensable.	+++
5210	32.132	Maquis ("matorral") arbustif à genévrier de Phénicie	3,4 ha	habitat atypique dans ce site, représenté sous forme de fourré littoral, au sud de l'anse de Fautea.	++
9330	45.2	Bois de chêne liège (<i>Quercus suber</i>)	21 ha	représenté ici par des maquis à chêne liège et par des prairies pâturées sous suberaies qui doivent être entretenues.	+++

4.2 Autres habitats d'intérêt patrimonial majeur

Le site de Fautea – Lavu Santu abrite également des habitats non recensés dans les annexes de la Directive Habitats mais qui présente un intérêt patrimonial certain du fait de leur vulnérabilité et parce qu'ils constituent un refuge pour la faune.

Roselières à *Phragmites australis* – *Phragmitetalia australis* - Code CORINE : 53.111

Ces formations dominées par le roseau (*Phragmites australis*) en association avec la canne de Provence (*Arundo donax*) ou la massette (*Typha domingensis*) occupent les rives des plans d'eau et des cours d'eau. Ce sont des milieux fermés, difficilement accessibles à l'homme, et donc particulièrement favorables au développement de la faune sauvage qui y trouve à la fois nourriture et tranquillité pour sa reproduction.

Ces roselières, qui se développent autour des plans d'eau libre du marais de Lavu Santu (particulièrement protégées par la ceinture de tamaris) et au niveau de l'embouchure du Cavu abritent ainsi des oiseaux d'eau nicheurs ou de passage (Cf. § 3.2.4) ainsi que certains reptiles et amphibiens (tortue cistude, couleuvre à collier de Corse, grenouille verte,...).

Ces milieux constituent également des espaces tampons entre les milieux lacustre et terrestre et jouent à ce titre un rôle de rétention des sédiments et de purification de l'eau.

4.3 Espèces d'intérêt européen

Cf. figure 15.

Le site « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea abrite 4 espèces animales figurant à l'annexe II de la Directive Habitats (espèces d'intérêt communautaire dont la protection nécessite la mise en place de zones spéciales de conservation). Il s'agit de :

- ◆ la tortue cistude
- ◆ la tortue d'Hermann
- ◆ le discoglosse sarde ou corse
- ◆ le papillon porte-queue de Corse

La tortue cistude (*Emys orbicularis*) – Code UE : 1220



Description

Cette tortue aquatique a une taille de 20 cm à l'état adulte, allant parfois jusqu'à 30 cm. Sa carapace est noire ou très sombre avec des rais plus clairs, souvent jaunes.

Ecologie, répartition et habitat

La cistude fréquente les marais et les rivières à l'eau peu courante où la végétation aquatique est bien développée. Elle est principalement carnivore et se nourrit de petits poissons, invertébrés, amphibiens. La femelle pond 3 à 13 œufs allongés à la coquille dure, dans un sol meuble, entre mai et juillet.

La tortue cistude qui possède une vaste aire de répartition dans le Paléarctique est pourtant en régression constante depuis la fin du Quaternaire. C'est aujourd'hui une espèce fortement

menacée dans toute l'Europe et qui a déjà disparu de nombreuses régions suite à la destruction des zones humides ou à leur salinisation, comme en Camargue.

De façon générale, l'espèce est peu menacée aujourd'hui en Corse, où les populations numériquement les plus importantes sont concentrées autour des étangs de Biguglia, de Palo et de Gradugine. De nombreuses autres populations occupent les embouchures de rivières et d'autres zones humides du littoral ou de l'intérieur, avec des effectifs plus réduits.

A Lavu Santu, une très belle population de cistudes est présente dans le marais, occupant les trous d'eau au milieu des bois denses de tamaris ou de la végétation aquatique.

Menaces potentielles

La population de Lavu Santu ne semble pas menacée aujourd'hui, toutefois toute action ou aménagement qui entraînerait l'assèchement du marais ou la dégradation de la végétation des rives (tamaris) lui serait préjudiciable.

La tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) – Code UE : 1217



Description

La tortue d'Hermann est une tortue terrestre dont la taille peut atteindre 20 cm à l'âge adulte. La carapace est dure, de couleur brun sombre, avec une large écaille à l'arrière et deux écailles au-dessus de la queue. Les pattes et les griffes sont robustes.

Ecologie, répartition et habitat

La tortue d'Hermann est une espèce méditerranéenne au bord de l'extinction en Méditerranée occidentale mais qui conserve en Corse des populations encore assez importantes avec une structure démographique équilibrée.

Limitée aux régions où les étés sont chauds, elle y fréquente des milieux secs ou légèrement humides. Un habitat composé de zones ouvertes au sol meuble et de secteurs à la végétation plus dense est nécessaire à l'espèce. Elle est plus active le matin et dans la soirée. C'est un herbivore. Les oeufs pondus et enfouis dans le sol ont une durée d'incubation de trois mois environ. Les jeunes tortues sont très vulnérables car leur carapace peut être cassée par des prédateurs.

Les zones de collines à chêne liège de la région de Porto-Vecchio abritent les populations les plus denses de Corse. Les tortues y trouvent en effet des milieux ouverts très favorables avec un sol meuble, condition nécessaire à l'enfouissement des pontes. C'est le cas à Lavu Santu où elles sont fréquentes dans les maquis autour de l'étang. Des tortues d'Hermann ont plusieurs fois été observées dans les anciennes carrières de sable situées en arrière du cordon littoral. Il s'agit peut-être d'un site de ponte. Elles sont également très fréquentes dans les maquis à chêne liège.

Menaces potentielles

Les incendies demeurent la menace principale pour ces reptiles. L'âge tardif de leur maturité sexuelle (en Corse de 8 à 10 ans selon le sexe) les rend particulièrement vulnérables à l'impact de feux répétés qui peuvent, à terme, empêcher toute dynamique de recolonisation ou de reconstitution des populations. La collecte, bien qu'interdite, est également une cause de la régression des populations, ainsi que le développement de l'urbanisation par réduction des habitats (DELAUGERRE & THIBAUT, 1997).

Le Discoglosse sarde ou corse (*Discoglossus sardus* ou *D. montalentii*) – Code UE : 1190 ou 1196



Description

Ces deux amphibiens sont très semblables ; ils ne dépassent guère les 7 cm. Il se différencie l'un de l'autre par la forme du museau, la longueur de la patte, la rugosité de la peau, ainsi que d'autres faibles critères difficiles à observer.

Ecologie, répartition et habitat

Les discoglosses sont des espèces vivant dans les eaux douces stagnantes ou faiblement courantes. Les femelles peuvent pondre 2 à 3 fois par an, dans l'eau, jusqu'à 1000 petits oeufs.

Le Discoglosse sarde est une espèce tyrrhénienne présente en Sardaigne et en Corse, dans les Iles d'Hyères et dans certaines îles de l'archipel Toscan. En Corse, il est présent du niveau de la mer jusqu'à une altitude de 1300 m au moins et il possède une assez grande amplitude écologique. Le Discoglosse corse est une espèce strictement endémique à l'île, qui n'est actuellement connue que dans quelques dizaines de localités, principalement montagnardes. Cependant, la répartition de cette espèce va probablement évoluer rapidement grâce aux recherches actuelles et aux clés d'identification des têtards des deux discoglosses qui sont en cours d'élaboration. En effet, jusqu'à une date récente, le Discoglosse sarde et le Discoglosse corse ont été confondus, car on ne connaissait qu'une espèce en Corse ; c'est pourquoi les données chorologiques fiables sont encore peu nombreuses. A Lavu Santu, des discoglosses ont été observés dans les années 70 et 80, dans le marais et dans les trous d'eau des anciennes carrières de sable, mais il faut maintenant définir de quelle espèce il s'agit. Le Discoglosse corse semblant préférer les cours d'eau claire situés plutôt en montagne et en forêt, **il semble plus probable que l'espèce présente ici soit le Discoglosse sarde.**

Menaces potentielles

Même si le Discoglosse sarde possède une amplitude écologique relativement étendue, les deux espèces ont de toutes les façons des aires de distribution restreintes et toute dégradation de leurs habitats peut leur être rapidement néfaste. Leur présence et leur développement sont étroitement liés au nombre de sites de reproduction disponibles et à la qualité des milieux (mares, marais, étangs, cours d'eau calme...). Parmi les menaces potentielles, on retiendra particulièrement l'introduction de poissons carnivores et les pollutions.

Le Porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*) – Code UE : 1055



Description

Les ailes antérieures de ce papillon, dont l'envergure atteint 34-38 mm, sont jaunes et fortement chargées de dessins noirs, notamment le long des nervures. Les ailes postérieures possèdent une bande submarginale noire sur le dessus, avec des taches centrales bleues. Les ailes se prolongent au niveau de la quatrième nervure en un ruban caudal. Il faut faire attention à ne pas confondre ce papillon avec le *Machaon* (*Papilio machaon*), présent également sur le site.

La chenille, dont la taille atteint 40 mm, est vert clair, avec latéralement sur chaque segment, une tache orangé au-dessus de laquelle on observe un cercle blanc sur fond noir. Sur sa face dorsale, la chenille est noire avec des taches blanches et jaunes.

Ecologie, répartition et habitat

Le Porte-queue de Corse, endémique de Corse et de Sardaigne, est une espèce diurne, dont la période de vol des adultes s'étend de début avril à la mi-août. Il fréquente les milieux ouverts où poussent ses plantes hôte, du littoral jusqu'à une altitude de 2000 m. Sur le littoral corse, il est inféodé à la présence de la grande fêrulle (*Ferula communis*). Il se montre parfois en populations denses ou en individus dispersés, comme c'est le cas sur le site de Fautea.

Menaces potentielles

Les études montrent que la Porte-queue de Corse n'est actuellement pas menacé sur l'île. Il est néanmoins sensible à la fermeture des milieux.



4.4 Autres espèces d'intérêt patrimonial majeur

Les espèces végétales et animales justifiant d'une protection quelconque présents sur le site et qui ajoutent à la valeur patrimoniale de celui-ci sont présentées dans le tableau 2.

Compte-tenu de son caractère rare et menacé en Corse, on peut citer la présence sur le site de la **dauphinelle tachetée** (*Delphinium pictum* subsp. *pictum*). Cette espèce, non protégée, figure au Livre Rouge de la Flore menacée de France (OLIVIER *et al.*, 1995) comme espèce prioritaire et « en danger » :

Dauphinelle tachetée (Pied d'alouette ponctué), *Delphinium pictum* subsp. *pictum*



Description

La dauphinelle tachetée est une grande plante de la famille des Renonculacées, de 30 à plus de 100 cm de hauteur, à racine pivotante d'où partent de grandes feuilles pétiolées, palmées, à plusieurs lobes et disposées en touffe. La tige est dressée, simple et feuillée et porte à son sommet une grappe allongée (de 20 à 40 cm) et un peu lâche de belles fleurs bleues.

Biologie et phénologie

Espèce pouvant être annuelle ou bisannuelle ; la floraison a lieu en mai et juin, la fructification de juillet à août.

Ecologie et répartition

Plante **endémique de Corse, Sardaigne** et de l'île de **Mallorca** aux Baléares.

En **Corse**, cette espèce est **rare** ; elle est actuellement connue dans trois localités littorales (Crovani, embouchure du Fango et Lavu Santu) et une à 680 m d'altitude en Castagniccia. Les quatre populations de Corse comprennent des effectifs très fluctuants selon les années, à l'exception de celle poussant sur le cordon littoral de Crovani qui est stable, une centaine de pieds se maintenant chaque année. Dans les autres stations de basse altitude, à l'embouchure du Fango (Galeria) comme à Lavu Santu, les populations (de quelques individus à plusieurs centaines) apparaissent sporadiquement en différents endroits des sites, toujours dans des milieux qui ont été remaniés ou perturbés (labour, incendie...) Ce *Delphinium* pousse en effet dans des maquis ouverts, dans des lits de rivières s'asséchant en été, sur des talus, des cordons de galets ou de sables grossiers. Il s'agit d'une plante héliophile, se développant dans des groupements végétaux instables, généralement sur des sols caillouteux et plutôt riches en nitrates.

A Lavu Santu, un unique pied a été découvert par le botaniste Jacques Gamisans en 1989 dans une ouverture du maquis détruit par le grand incendie de 1987. Ensuite, le milieu s'est refermé et l'espèce n'est plus apparue. En 1993, une zone d'environ 1000 m² a été démaquisée et 130 plants ont fleuri dans ce secteur. Depuis, l'espèce n'a pas été revue dans le site. Il s'agit d'une espèce menacée par la fermeture et l'envahissement de ses milieux.

Figure 15. Espèces d'intérêt patrimonial.

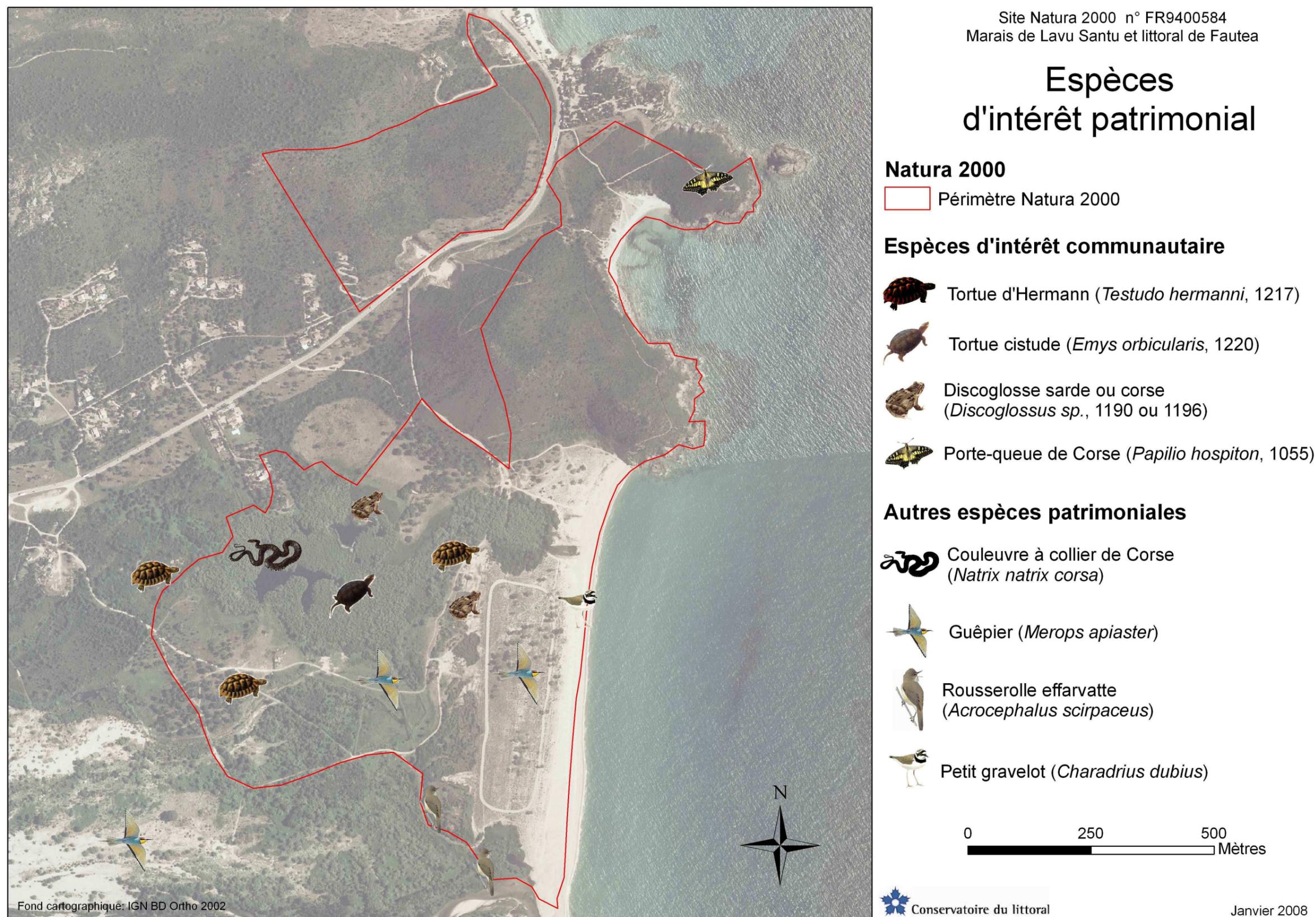


Tableau 2. Liste des espèces végétales et animales protégées et d'intérêt patrimonial

Nom scientifique	Nom commun	Protection réglementaire (à l'échelle nationale ou régionale)	Directive Habitats-Faune-Flore 1992 (92/43/CEE)	Convention de Washington (1973) et règlement CITES (CEE)	Livres rouges nationaux d'espèces menacées	Répartition et effectif dans le site
Espèces végétales						
<i>Delphinium pictum</i>	pied-d'alouette ponctué, dauphinelle tachetée		non	non	Livre Rouge Flore menacée de France-Tome I (1995) : esp. prioritaire.	Pied du coteau au nord de Lavu Santu : obs. en 1989, 92 & 93 dans des ouvertures d'un maquis épais à calicotome et cistes.
<i>Euphorbia peplis</i>	Euphorbe peplis	prot. intégrale nationale (ann.I de l'arrêté du 20/1/1982)	non	non	non	Plage de Lavu Santu
<i>Kickxia commutata</i> (= <i>Linaria commutata</i> , = <i>L. graeca</i>)	linaire grecque	prot. intégrale nationale (ann.I de l'arrêté du 20/1/1982)	non	non	Livre Rouge Flore menacée de France-Tome II (à paraître)	Marais de Lavu Santu (Lorenzoni, 1992)
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	bouton d'or à feuilles d'ophioglosse	prot. intégrale nationale (ann.I de l'arrêté du 20/1/1982)	non	non	Livre Rouge Flore menacée de France-Tome II (à paraître)	Marais de Lavu Santu (Lorenzoni, 1992)
<i>Ranunculus revelierei</i>	renoncule de Revelière	prot. intégrale nationale (ann.I de l'arrêté du 20/1/1982)	non	non	Livre Rouge Flore menacée de France-T. I (1995) : esp. prioritaire	Marais de Lavu Santu (Lorenzoni, 1992)
<i>Tamarix africana</i>	tamaris d'Afrique	prot. intégrale nationale (ann.I de l'arrêté du 20/1/1982)	non	non	Livre Rouge Flore menacée de France-Tome II (à paraître)	Grande tamaricaie dense couvrant la majorité du marais de Lavu Santu
<i>Vitex agnus-castus</i>	gattilier	prot. nationale (ann. II arr. du 20/1/1982)	non	non	Livre Rouge Flore menacée France-Tome I (1995) : esp. prioritaire	Quelques pieds à Fautea en bord de mer
Espèces animales						
<i>Algyroides fitzingeri</i>	Algyroïde de Fitzinger	Prot. intégrale (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	non	Liste Rouge France,1994 : esp. rare	Fautea : près de la tour (B. Lanza, 8/77)
<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte-et-jaune	Prot. intégrale (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	non	Liste Rouge France,1994 : esp. à surveiller	Marais de Lavu Santu
Emys orbicularis	Tortue cistude	Prot. intégrale (arrêté du 22/7/1993)	annexes II & IV	non	Liste Rouge France,1994 : esp. vulnérable	Importante population dans le marais de Lavu Santu
<i>Natrix natrix</i> subsp. <i>corsa</i>	Couleuvre à collier de Corse	Prot. intégrale (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	non	Liste Rouge France,1994 : esp. à surveiller	Population importante ds marais de Lavu Santu
<i>Podarcis tiliguerta</i> subsp. <i>tiliguerta</i>	subsp. Lézard tiliguerta (= <i>L. tyrrhénien</i>)	Prot. intégrale (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	non	Liste Rouge France, 1994 : esp. à surveiller	
Testudo hermanni	Tortue d'Hermann	Prot. intégrale (arrêté du 22/7/1993)	annexes II & IV	ann. II conv. Wash.; C1 régl. CITES	Liste Rouge France,1994 : esp. vulnérable	Plusieurs observations dans l'arrière plage, les anciennes sablières de Lavu Santu et la suberaie
<i>Bufo viridis</i>	Crapaud vert	Prot. intégrale (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	non	Liste Rouge France,1994 : esp. vulnérable	Littoral de Lavu Santu et de Fautea
Discoglossus spp.	Discoglosse (esp. à déterminer)	Prot. intégrale (arrêté du 22/7/1993)	annexes II & IV	non	Liste Rouge France,1994 : esp. rare	Marais et carrières de Lavu Santu
<i>Hyla (arborea) sarda</i>	Rainette verte de Sardaigne	prot. intégrale (arrêté du 22/7/1993)	annexe IV	non	Liste Rouge France,1994 : esp. à surveiller	Marais de Lavu Santu
<i>Rana</i> du groupe <i>esculenta</i>	Grenouille verte	prot. partielle (art. 3 arr. du 22/7/93)	annexe V	non		Marais de Lavu Santu
<i>Papilio hospiton</i>	Porte-queue de Corse	Prot. Intégrale (arrêté du 22/7/1993)	Annexes II et IV	Annexe I	Liste Rouge France,1994 : esp. vulnérable	Tour de Fautea
Directive Oiseaux 1979						
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot			annexe II		Au moins 1 couple reprod. sur la plage de Lavu Santu (juin 2000)
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	prot. Intégrale (art 1 arrêté du 17/4/81)		annexe II		Quelques dizaines. de couples à Lavu Santu (Pianiccia, anciennes sablières,...)
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	prot. Intégrale (art 1 arrêté du 17/4/81)				Au moins 3 c. dans roselières au sud de Lavu Santu (juin 2000)
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain (héron)	prot. Intégrale (art 1 arrêté du 17/4/81)	Annexe I	annexe II	espèce en danger	Se reproduit peut-être dans roselières au centre du marais de Lavu Santu

5 Activités humaines

5.1 Occupation humaine

5.1.1 Histoire

On a peu d'éléments sur l'histoire ancienne du site, si ce n'est la construction de la tour génoise de Fautea à la fin du XVI^{ème} siècle.

Le plan Terrier de 1795, ainsi qu'une carte datant de 1889 montrent toutefois que la zone est très différente d'aujourd'hui (Cf. figure 16) : l'étang de Lavu Santu est en effet beaucoup plus étendu (environ 13 ha) et est en communication avec le Cavu au niveau de l'embouchure de celui-ci. A l'ouest de l'étang se trouve un petit marais.

Un rapport sur l'assainissement de la Corse daté de 1899 nous apprend que la population de la région de Porto-Vecchio (« un territoire presque désert [...] qui ne se prête pas à une culture des céréales mais convient bien aux plantations de pins et chênes liège ») souffre de problèmes de paludisme en raison de la présence d'étangs et marais tout le long de la côte. L'assainissement de l'étang de « Lavo Santo » fait partie des mesures d'urgences à réaliser indiquées dans le programme relatif aux études d'assainissement de la côte orientale de la Corse datant de 1895. En 1899, l'ingénieur préconise un assainissement par voie de comblement ou de dragages pour tous les marais de ce type à fond vaseux. Les matériaux de comblement doivent être empruntés aux dunes et coteaux voisins. Il semble donc que l'aspect actuel du marais provienne d'un comblement partiel de l'ancien étang.

Au cours du XX^{ème} siècle, la zone de Lavu Santu a été exploitée de diverses manières. Si les terrains situés au nord du marais ont pu faire l'objet de mise en culture, la partie sud a été utilisée comme espace de pâturage.

Dans les années 1970-80, une zone de dépôt d'ordure a été implantée en bordure sud du marais, tandis que l'arrière du cordon sableux était exploité pour l'extraction de sable. Ces activités sont aujourd'hui révolues.



Photo aérienne datant de 1979 montrant la localisation des sablières ainsi que l'utilisation agricole des terrains.

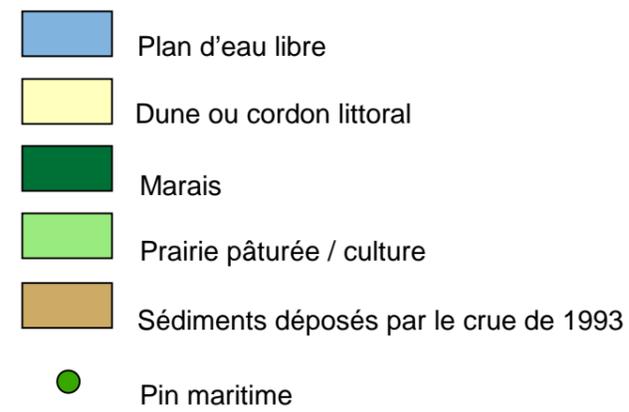
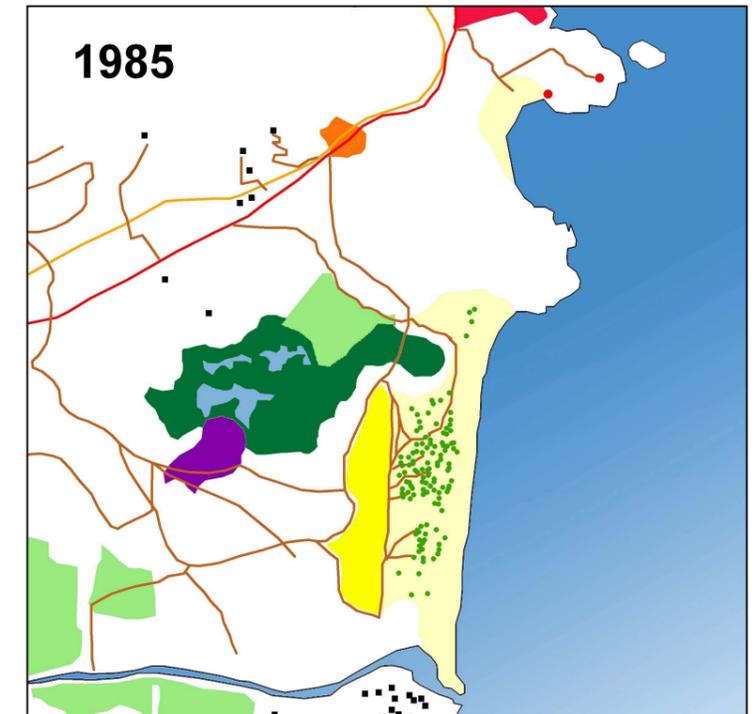
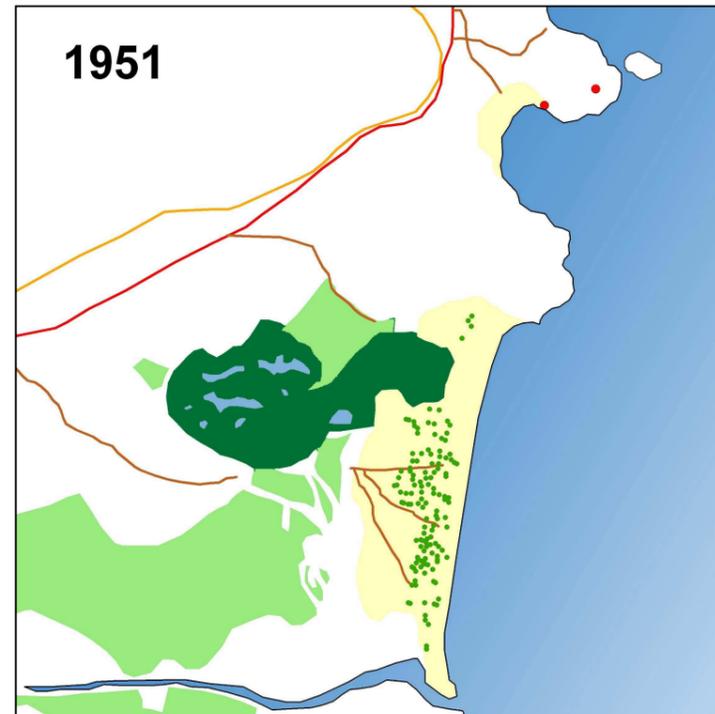
En 1993, une importante crue du Cavu transforme profondément la physionomie du secteur sud de Lavu Santu (Cf. §2.3 et figure 8).

5.1.2 Le patrimoine historique et culturel

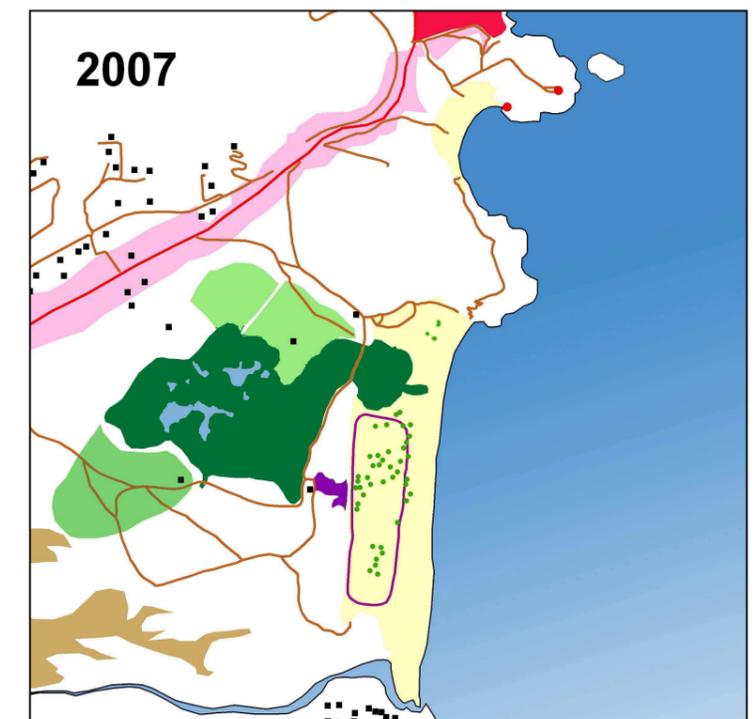
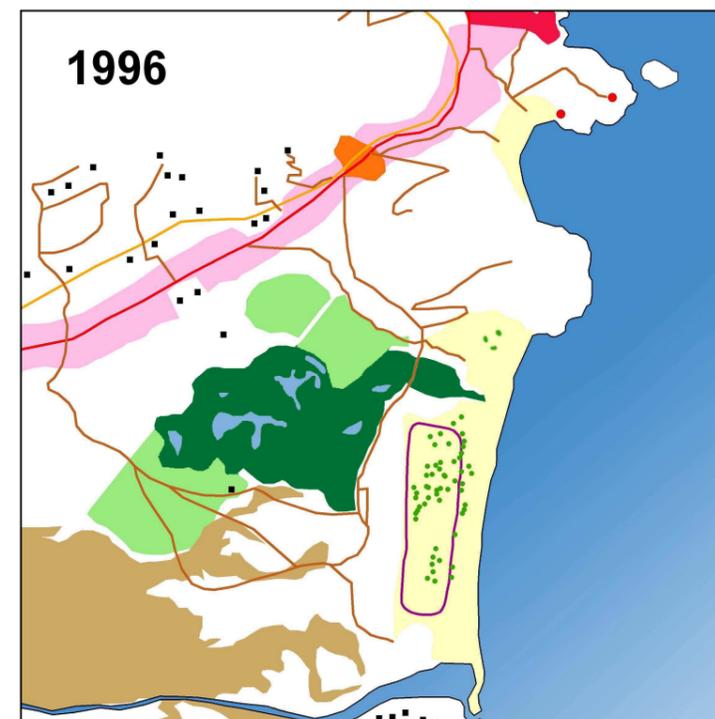
5.1.2.1 La tour génoise de Fautea (d'après GRAZIANI 1999)

Située sur le point culminant (32 m) de la Punta di Fautea, au lieu-dit Porto della Fornace, la tour génoise a été bâtie à la toute fin du XVI^{ème} siècle. Le site est en effet choisi dès 1573 pour établir une tour de surveillance : il est mentionné dans un document appelé « Distinzione delle torri », établi par Gênes et qui a servi de base à toutes les décisions concernant les emplacements de constructions de tours durant la trentaine d'années qui a

Figure 16. Evolution diachronique du site de Fautea – Lavu Santu.



(D'après clichés aériens IGN)



suivi. La tour paraît avoir été bâtie avant 1601 puisqu'on trouve mention du paiement du chef et des soldats de cette tour cette année-là. Cette tour présente la particularité d'avoir une petite fontaine à sa base.

La tour est attaquée et brûlée en 1650 par les turcs, avec celles de Benedetto et San Ciprianu. En 1673, elle est déjà très abîmée et en 1677, la terrasse est donnée comme très endommagée et il pleut à l'intérieur de la tour.

Le 4 avril 1857, la tour de Fautea, comme la majorité des tours littorales de Corse, est attribuée par décret impérial aux Ponts et Chaussées. Elle sera ensuite cédée par l'état à la Collectivité Territoriale de Corse par le décret n°200 3-1111 du 18 novembre 2003 relatif au transfert à la CTC de la propriété d'immeubles classés ou inscrits, de sites archéologiques et d'objets mobiliers appartenant à l'Etat.

Eventrée et partiellement en ruine, la tour est restaurée entre 1988 et 1991 à l'initiative de l'ARSEC (Association pour la Recherche dans le Sud-Est de la Corse), avec le concours du Conservatoire du littoral, des collectivités locales et d'un mécène. Des travaux complémentaires sont réalisés en 1994 et 1995.



1985



2007

De 1989 à 1994, la tour est régulièrement ouverte aux visiteurs en été. Elle est également illuminée la nuit. Les visites sont assurées par un agent communal ou un saisonnier engagé pour l'occasion. Depuis lors, elle n'a été ouverte au public que ponctuellement en été, par les agents du Conseil général de Corse du Sud.

5.1.2.2 Le four à chaux

A l'extrémité nord-est de l'anse de Fautea, se trouve un ancien four à chaux en ruine. Ce four a probablement été construit lors de l'édification de la tour génoise, les fours étant alors généralement construits à proximité du lieu d'utilisation de la chaux (GAUTHIER, 2006). La chaux servait à réaliser le mortier nécessaire aux constructions.

Le four de Fautea présente aujourd'hui une forme semi-circulaire et est encastré dans la roche. Il devait être bâti originellement selon le même type que la plupart des fours rencontrés en Corse : une forme d'une grosse cheminée circulaire dont le mur était percé d'une ouverture voûtée (GAUTHIER, 2006).

Le four à chaux a tendance actuellement à être envahi par la végétation ; c'est pourquoi il est dégagé régulièrement par les agents du Conseil Général de Corse du Sud.

5.2 Fonctionnement actuel du site

Cf. figures 17 et 18.

5.2.1 Activités agricoles et pastorales

5.2.1.1 Pâturage

Les terrains situés autour du marais ont longtemps été pâturés par des troupeaux de bovins, toutefois trop peu nombreux pour exercer une pression importante sur le milieu.

Depuis 2006, ces terrains sont utilisés par M. Francis Battesti pour le pâturage de bovins et de chevaux. Il possède une vingtaine de chevaux et quinze vaches allaitantes corses en libre parcours sur les parcelles de M. Muzy descendant jusqu'au fleuve Cavu, ainsi que sur les parcelles appartenant aux héritiers Erbalunga situées au nord du marais. Ces dernières parcelles, dont une comprise dans le périmètre Natura 2000 est surmontée de grands chênes lièges, ont été girobroyées en 2007.

M. Battesti compte également exploiter le liège issu des chênes se trouvant sur ces terrains.

5.2.1.2 Cueillette de plantes aromatiques et médicinales

Depuis 2005, la plage de Lavu Santu fait l'objet de cueillette d'immortelles d'Italie (*Helichrysum italicum*) destinées à la fabrication de produits cosmétiques. La cueillette est réalisée par l'entreprise « Les Simples » basée à Lecci. Cette entreprise a signé la charte de cueillette des plantes à parfums aromatiques et médicinales de Corse mise en place par le Syndicat de la Filière des Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales de Corse, l'OEC et le Conservatoire Botanique national méditerranéen de Porquerolles (Cf. Annexe III). Elle s'engage ainsi à respecter le cahier des charges suivant pour la récolte d'immortelle :

- Cueillette aux mois de juin-juillet en pleine floraison.
- Prélèvement de la sommité fleurie uniquement.
- Coupe manuelle à l'aide d'une serpe à dents.
- Fréquence de prélèvement annuelle.
- Transport réalisé dans des bâches en toile de jute.

Compte tenu de ce fait, l'entreprise a reçu l'accord du Conservatoire du littoral pour la récolte.

Sur la plage de Lavu Santu 5 à 6 kg de fleurs d'immortelle sont récoltées chaque année.

5.2.2 Chasse

Sur le secteur de Fautea, la pression de chasse est relativement faible. Elle se résume à une équipe de 12 à 15 personnes qui appartiennent à la société de chasse « A Muvra ». En hiver, une dizaine de chasseurs du village chassent le gibier à plume au chien d'arrêt.

Les différents types de gibier :

- Sanglier, du 15 août au premier dimanche de janvier : les prises sont modestes avec 20 à 25 individus par an sur l'ensemble des secteurs de Fautea et Arasu, dans les maquis et suberaies.

- Canards (sarcelles, colverts), en août : au niveau du marais de Lavu Santu. La plupart des chasseurs se postent aux alentours mais certains pénètrent dans la tamariçaie jusqu'aux plans d'eau libre.
- Perdrix rouge et grive (en hiver) : 30 à 50 perdreaux sont abattus par an sur l'ensemble des secteurs de Fautea et Arasu.

5.2.3 Entraînement de chevaux de course

Depuis la fin des années 1980, le ranch de Caramontinu qui appartient à M. Battesti, utilise le cordon littoral de Lavu Santu pour entraîner des chevaux de course. Au fur et à mesure des années, une véritable piste en forme d'anneau de 5 à 7 m de large a ainsi été créée au milieu des formations à héliaanthème et ciste à feuilles de sauge (Habitat 2260) et autour de la pinède. Cette activité se déroule sur les terrains du Conservatoire du littoral sans toutefois l'autorisation de celui-ci.

5.2.4 Lutte contre les incendies

Les menaces les plus importantes en ce qui concerne le risque incendie dans le secteur provient des forts vents d'ouest et nord ouest. La mise en place d'ouvrages de prévention est réalisée par les services du Conseil Général de Corse du Sud dans le cadre du PIDAF (Plan Intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier). Le système de prévention contre le feu consiste en la réalisation d'un maillage de l'espace avec le débroussaillage de lignes de défense (ZAL : Zone d'Appui à la Lutte) perpendiculaires et parallèles à la trajectoire principale des feux (principalement nord-ouest/sud-est).

Les ZAL sont entretenues environ tous les 3 ans. Elles n'ont pas un rôle de pare-feu mais facilitent l'accès des équipes de lutte contre les incendies et permettent surtout de diminuer l'intensité du feu (en rabaisant notamment la hauteur des flammes).

Dans le secteur de Fautea, une bande d'une largeur de 80 à 120 m environ est démaquisée de part et d'autre de la route nationale jusqu'au camping (Cf. figures 17 et 18).

Une bande est également démaquisée en bordure du camping sur les terrains du Conservatoire du littoral par le propriétaire du camping. Le code forestier prévoit en effet une obligation de débroussaillage d'une zone de 50 m autour des constructions et installations diverses dont les camping, à la charge du propriétaire de l'installation. Lorsque le périmètre résultant de l'obligation légale de débroussaillage déborde les limites de la propriété, le propriétaire du fonds obligé doit y pourvoir à ses frais sur le fonds voisin jusqu'à la limite de 50m à partir de son installation.

5.2.5 Activités touristiques et de loisirs

5.2.5.1 Le camping

Le camping de Fautea, qui appartient à M. Muzy, est situé sur les terrains de la Punta di Fautea contigus à ceux du Conservatoire du littoral. Ce camping, construit dans les années 1980, est ouvert de mai à septembre, possède une centaine d'emplacements et peut accueillir 350 personnes.

Figure 17. Aménagements et usages du secteur de Fautea.

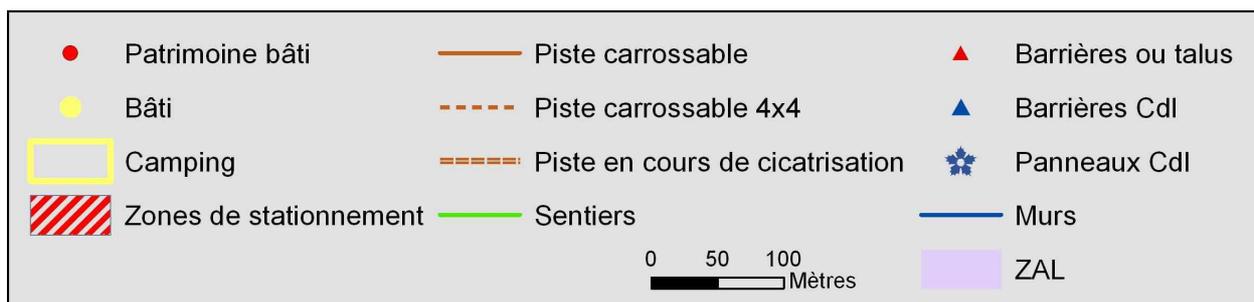
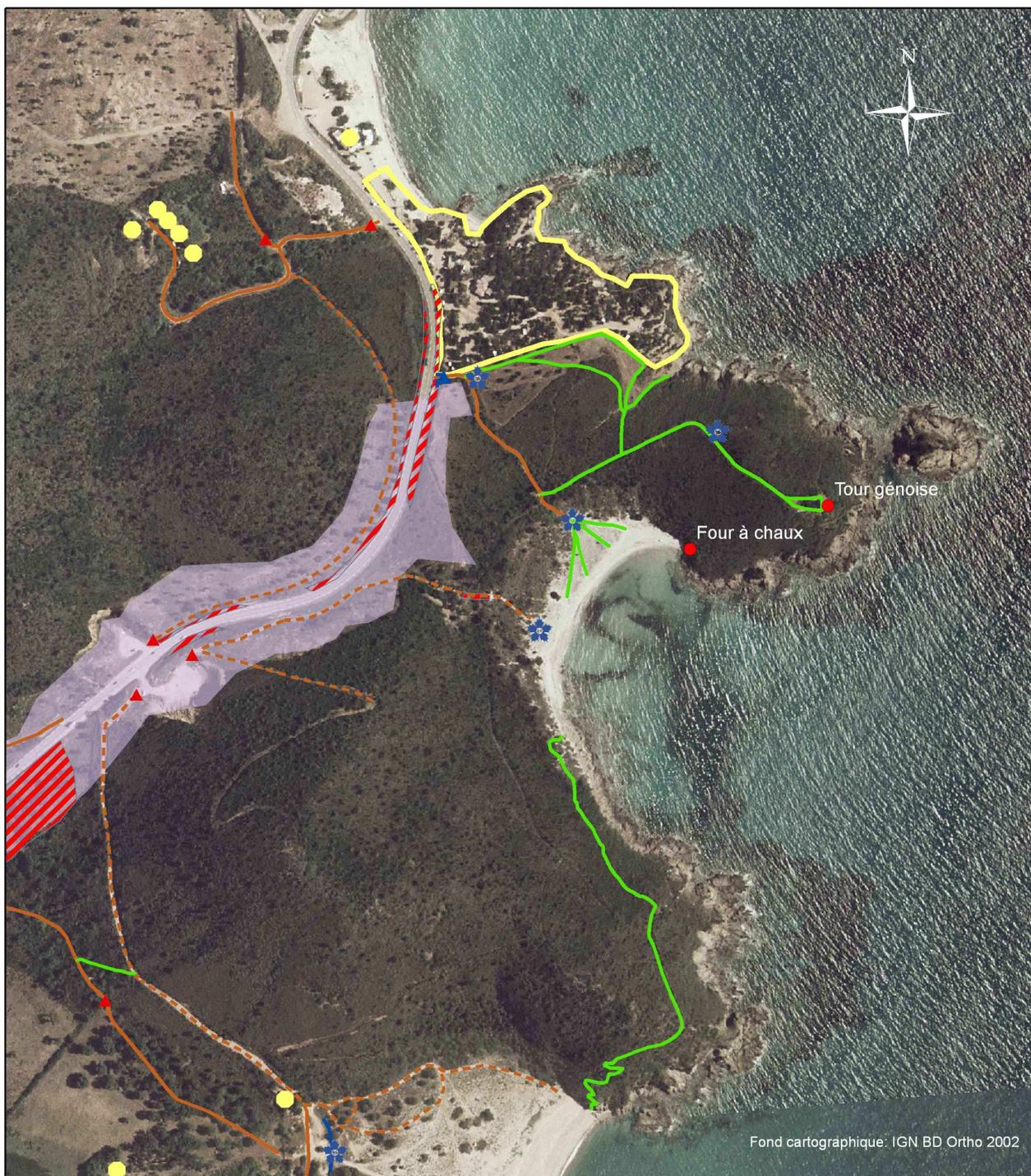
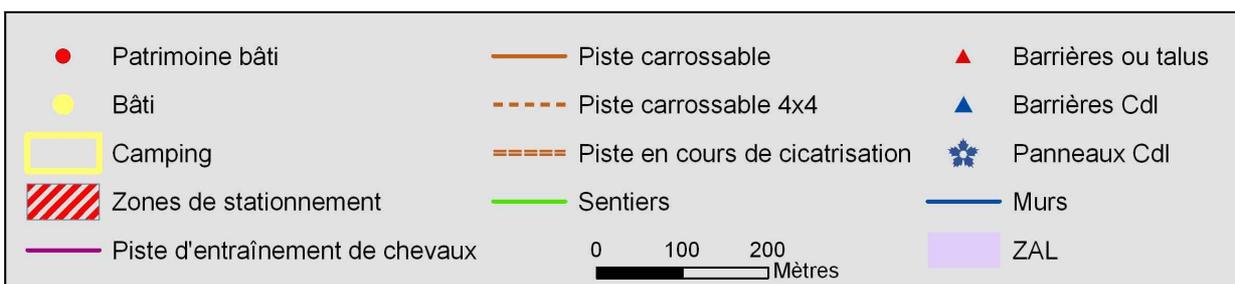
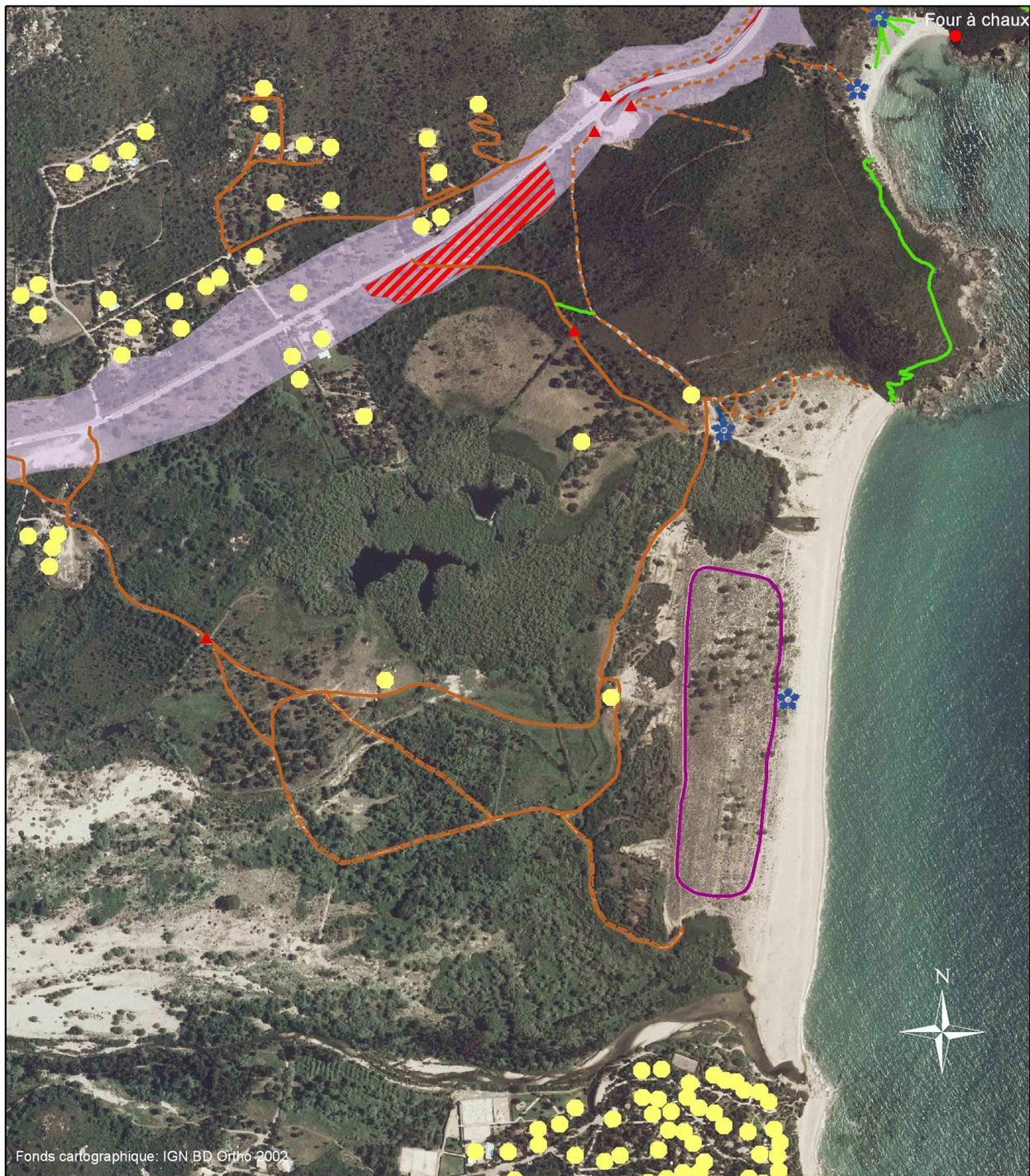


Figure 18. Aménagements et usages du secteur de Lavu Santu.



5.2.5.2 Les plages

Sur l'ensemble du périmètre Natura 2000, seules les deux plages sont fréquentées par les estivants.

La petite plage de Fautea est la plus fréquentée pour plusieurs raisons :

- ◆ Sa localisation à proximité du camping et de la route et son accès aisé, ainsi qu'une bonne visibilité de la route et la présence de la tour la rendent attractive.
- ◆ La plage est abritée, avec un sable plus fin et une pente plus douce, ce qui la rend à la fois plus « confortable » et moins dangereuse que la plage de Lavu Santu.

Une enquête de fréquentation réalisée au cours de l'été 2000 montre que le nombre de véhicules garés le long de la route va croissant à partir de juin et jusqu'à la mi-août, s'élevant parfois jusqu'à une centaine au cours de l'après-midi au mois d'août. De nouveaux comptages ponctuels réalisés en 2007 confirment cette tendance. 146 véhicules ont été comptabilisés le 15 août en fin d'après-midi. En intégrant les personnes venant à pied depuis le camping, on peut affirmer que la plage de Fautea accueille régulièrement plus de 400 personnes en même temps.

La plage de Lavu Santu, non visible depuis la route, plus difficilement accessible et plus dangereuse en raison de son exposition et de sa forte pente, est en conséquence beaucoup moins fréquentée par les touristes. La piste étant dorénavant interdite aux véhicules, l'accès à la plage se fait essentiellement à pied par cette même piste ou par la piste menant aux terrains exploités par M. Battesti, les estivants se garant dans la ZAL sous les chênes. Au cours de l'été 2007, 86 véhicules au maximum ont pu être comptabilisés. L'accès à la plage est également possible par le sentier littoral qui relie les deux plages, ou bien par le hameau d'Olmucciu, situé au sud de l'embouchure du Cavu. De là viennent notamment quelques pêcheurs à la ligne.

5.2.6 Autres activités

Dans la zone des anciennes sablières, en bordure du cordon littoral de Lavu Santu, un dépôt d'ordures sauvage s'étend sur une superficie de 4000 m² environ. Il s'agit de dépôts de détritiques divers (« encombrants ») ainsi qu'une grande quantité de posidonies. Des camions ont pu être observés déposant des déchets sur cette zone, mais on a également pu constater la disparition de certains déchets au cours de l'étude. L'origine et les responsables de ces va-et-vient restent inconnus.

6 Bilan de la gestion et de l'aménagement sur les terrains du Conservatoire du littoral

6.1 Premières orientations générales de gestion et d'aménagement

Le site de « Misser' Anton Lavu Santu » (38 ha), acquis en 1979, est le premier site corse du Conservatoire du littoral à avoir fait l'objet d'aménagements. A l'époque, les grands objectifs de gestion et d'aménagement étaient les suivants :

- ◆ Organiser l'accueil du public sur le site.
- ◆ Restaurer la tour génoise.
- ◆ Protéger et restaurer le patrimoine naturel (dunes et pinèdes).

6.2 Gestion et aménagements réalisés dans la période 1979-2006

Tableau 3. Historique des actions réalisées depuis 1979 sur les terrains du Conservatoire du littoral.

Accueil du public

Date de réalisation	Nature des travaux d'aménagement	Opérateurs (avec co-financements du Cdl)	Montant des travaux
1979	Installation du 1er dispositif d'aménagement avec des équipements en bois.	Commune et Cdl	161873 F
1987	Réaménagements de protection et d'accueil du public: les barrières en bois destinées à bloquer les véhicules sont remplacées par des murets de pierres. Installation de poubelles. Curage de l'embouchure du Cavu.	Diverses entreprises privées	78511 F 23897 F 3456 F
Aménagements existants fin 1987 :			
- Fautea : barrière amovible au niveau de la RN (pour bloquer les véhicules), sentier d'accès à la plage, poubelles, signalétique.			
- Lavu Santu : piste d'accès depuis la RN, aire de stationnement en arrière de la plage, murets de blocage des véhicules et barrière amovible pour une porte, poubelles, signalétique.			
1988	Travaux complémentaires (stationnement, collecte des ordures) ; remplacement de la signalétique et installation de panneaux explicatifs sur les plantations.	Diverses entreprises privées	35472 F
1990, 1991	Entretien et nettoyage général.	Agent communal	
1992	Débroussaillments, entretien général.	Agent communal	
1993	Entretien et nettoyage général. Fautea : entretien (par gyrobroyage) du pare-feu en limite du camping.	Agent communal	

1994	Fautea : entretien (par gyrobroyage) du pare-feu en limite du camping.	Agent communal	
	Nettoyage des plages encombrées de bois et troncs d'arbres arrivés par la mer à la suite des grandes inondations de novembre 1993.	Armée	
1995	Fautea : entretien du pare-feu en limite du camping.	Services techniques de la commune	
	Pose d'une clôture en limite ouest du site	Entreprise privée	20000 F
1996	Fautea : entretien du pare-feu en limite du camping	Services techniques de la commune	
1997	Réfection de la barrière d'entrée de Fautea	?	
2000-2001	Création du sentier littoral entre les 2 plages	Gardes du CG 2A	
2004	Pose d'un portique anti-camping cars	Entreprise privée	994 €

Restauration de la tour génoise

Date de réalisation	Nature des travaux	Opérateurs (avec co-financements du Cdl)	Montant des travaux
1988-89	1 ^{ers} travaux de restauration (extérieur).	Association ARSEC	309714 F
1989	Installation du dispositif d'illumination de la tour en été.	SIVOM Tre Fiumi	
1990	2 ^{ème} tranche de travaux de restauration.	Commune de Zonza	151215 F
1991	3 ^{ème} tranche de travaux de restauration ; éclairage intérieur photovoltaïque.	Commune de Zonza	191018 F
1994	Travaux de réaménagement de l'intérieur et de la terrasse : dallage au sol, ouvrages de sécurité pour améliorer l'accueil du public (gardes corps supplémentaires), intégration des câbles et du boîtier électriques.	Architecte et entrepreneur privé	82929 F
1995	Réparations diverses et peinture des ferronneries.	Chantier de jeunes de l'école EDF de Ste Tulle	
2000	Remplacement de l'escalier extérieur + divers travaux	Entreprise privée	57888 F

Protection et restauration du patrimoine naturel

Date de réalisation	Nature des travaux	Opérateurs (maîtrise d'ouvrage : Cdl)	Montant des travaux
hiver 1988	1 ^{ère} tranche de travaux forestiers (réhabilitation des dunes boisées incendiées en 87) : - Elagage des pins épargnés par le feu (Lavu Santu) et abattage des pins brûlés (Fautea et Lavu Santu), - Gyrogroyage dans les zones plates (arrière-plages).	Service forestier de DDAF Corse du Sud (maître d'œuvre) et diverses entreprises.	349693 F

	Plantations d'arbres dans les zones incendiées : - 1800 pins pignon en mars 88, - 200 genévriers de Phénicie en novembre 88.	PNRC avec enfants des écoles primaires du secteur ; Lyon's Club de Porto-Vecchio.	9000 F
1989	- 2 ^{ème} tranche d'aménagement forestier (réhabilitation des 2 dunes boisées : plantations de milliers d'arbres (pins pignon, cèdres, cyprès,...), débroussailllements manuels,...	DDAF et diverses entreprises privées	520000 F
	- plantations de 200 genévriers de Phénicie en fév. 89 dans les zones incendiées en arrière des 2 plages	PNRC avec enfants des écoles primaires	
	- arrosages des plantations	Pompiers de Ste Lucie de Porto-Vecchio	
1990	plantations d'environ 400 genévriers de Phénicie dans les zones incendiées	PNRC avec scolaires ; agent communal	4500 F
1992	plantations de 2500 genévriers de Phénicie dans l'arrière dune des 2 plages.	PNRC avec scolaires, pépiniériste et agent communal.	47731 F
	Lavu Santu : démaquisage d'une zone de maquis dense pour une expérience de gestion conservatoire de <i>Delphinium pictum</i> , découverte ici en 89 (dans une zone incendiée) et non revue ensuite.	Agent communal	
1993	Fautea: débroussaillage de l'arrière plage en sélectionnant les jeunes pousses de chêne ; comblement et nivellement de la dépression créée par les pluies de l'automne 92. Lavu Santu : suivi de la population de <i>Delphinium pictum</i> : 130 plants ont fleuri dans l'espace démaquisé en 1992.	Agent communal	
1995	Lavu Santu : entretien des plantations de pins parasols de l'arrière plage.	Chantier de jeunes de l'école EDF de Ste Tulle	
	Fautea : pose de ganivelles de protection autour de la petite dune située au nord.	entreprise privée	30240 F
1995 et 96	Fautea : 2 expériences d'introduction d'une petite population d' <i>Anchusa crista</i> (plante endémique et rare, figurant à l'annexe II de la Directive Habitats), dans la partie dunaire protégée par des ganivelles.	AGENC et Conservatoire botanique de Porquerolles dans le cadre d'un prog. Life 94-97 (OEC / DREAL)	
1998	Fautea : réfection des ganivelles de protection de la dune située au nord, endommagées par les tempêtes de fin 97.	entreprise privée ?	

6.3 Bilan et problèmes rencontrés

Accueil du public

L'aménagement des barrières et murets a permis d'interdire en partie l'accès aux plages aux véhicules. Il subsiste néanmoins un gros problème de stationnement. Les gens se garent en effet le long de la route nationale, qui plus est en sortie de virage, ce qui pose des problèmes de sécurité évidents. De plus, la piste d'accès à Lavu Santu étant aujourd'hui condamnée, l'aire de stationnement n'est d'aucune utilité.

Les problèmes rencontrés en ce qui concerne les aménagements ont essentiellement été dus à des différends avec le propriétaire mitoyen :

- ◆ Détérioration de la clôture délimitant les terrains du Conservatoire.
- ◆ Installation d'une buvette et d'un parking payant à l'entrée du site de Lavu Santu (qui n'existent plus aujourd'hui).
- ◆ Suppression du droit d'accès à la plage de Lavu Santu malgré l'existence d'une servitude de passage.

Restauration de la tour

D'un point de vue architectural, la tour a été complètement restaurée. Elle a également été aménagée avec l'arrivée de l'électricité pour l'éclairage, ainsi qu'avec la mise en place de rambardes de sécurité sur la plate-forme de la tour et au niveau de l'escalier qui y conduit. Cependant, ces aménagements sont aujourd'hui très détériorés ou inadaptés et posent de réels problèmes de sécurité qui remettent en cause l'ouverture de la tour au public.

Il conviendra donc d'entamer une réflexion sur ces points ainsi qu'une réflexion plus globale sur la mise en valeur de la tour.

Protection et restauration du patrimoine naturel

- ◆ Restauration de la dune de Fautea :
 - Les essais d'introduction d'*Anchusa crispa* dans les dunes ont été infructueux, les plants ayant survécu au maximum pendant 2 ans après leur plantation (Cf. Annexe IV).
 - Les ganivelles installées au niveau de la partie nord de la dune ont joué leur rôle d'accumulation de sable mais ont été emportées par les tempêtes.
- ◆ Plantations :
 - En ce qui concerne les genévriers de Phénicie, les plantations n'ont pas été un succès puisque aucun pied ne subsiste aujourd'hui sur la plage de Lavu Santu. Sur la plage de Fautea, seuls quelques rares individus plantés se sont développés.
 - La plantation de pins parasol sur la plage de Lavu Santu n'a pas non plus été un franc succès. Le sol étant très pauvre, comme en témoigne la faible dynamique de développement de l'hélianthème, les pieds plantés se développent très peu, avec une régénération quasi nulle. La restauration de la pinède en arrière de la dune de Fautea est en revanche plus réussie.
- ◆ Lutte contre les incendies : la bande pare-feu entretenue par les équipes du Conseil Général de Corse du Sud le long de la route nationale et en bordure du camping constitue un élément important dans le dispositif de lutte contre les incendies.
- ◆ Suivi scientifique : l'opération de démaquisage effectuée en 1992 pour favoriser le développement de *Delphinium pictum* a été un succès puisque 130 plants ont fleuri l'année d'après. En revanche, l'entretien de cette zone n'a pas été poursuivi et l'espèce a de nouveau disparu suite à la refermeture du milieu.

7 Enjeux et objectifs de conservation et de gestion

L'étude du site de Fautea - Lavu Santu au cours des dernières années a permis de mettre en évidence la présence de milieux et d'espèces qui participent à la richesse biologique et écologique de la Corse, et dont certains sont considérés comme d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne « Habitats – Faune – Flore ».

Rappelons que les objectifs fixés par la Directive sont la préservation des habitats et des espèces dans un état de conservation favorable, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales.

Compte tenu du diagnostic sur l'état de conservation et le fonctionnement actuels du site et afin de répondre aux exigences européennes, les grands objectifs de gestion suivants ont été fixés, autour des thèmes de la protection du patrimoine naturel, de l'accueil du public et de la mise en valeur paysagère, économique et culturelle du site (cf. figure 19).

Protection du patrimoine naturel

A. Protéger et restaurer les milieux sableux et dunaires

Les plages de Fautea et Lavu Santu subissent une pression importante en période estivale, avec une fréquentation qui va croissant d'année en année. Les habitats liés aux milieux sableux et dunaires, bien représentés sur le site sont particulièrement sensibles à l'érosion et au piétinement dus aux activités humaines. Si ces habitats sont aujourd'hui pour la plupart dans un état de conservation satisfaisant, la dune de Fautea est aujourd'hui fragmentée par des cheminements piétonniers et certains habitats sont toutefois très dégradés, comme c'est le cas de la dune à genévrier, considérée comme un habitat prioritaire et actuellement réduite à quelques pieds de genévriers suite à des incendies. Enfin, la végétation inféodée aux substrats sableux est également vulnérable à l'envahissement du milieu par des espèces exogènes plus compétitives, dont la présence est avérée sur le site (griffes de sorcière).

C'est pourquoi la mise en place de mesures de protection de ces milieux et de restauration des secteurs les plus dégradés est nécessaire sur le site. Ces mesures doivent notamment conduire à une reconstitution d'une dune continue sur Fautea et à la mise en œuvre d'une gestion des plage respectueuse des habitats.

Les mesures retenues par le Comité de Pilotage pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- A1. Mettre en défens et restaurer les dunes de Fautea
- A2. Mettre en place un nettoyage manuel de la plage de Fautea
- A3. Cicatriser la piste d'entraînement de chevaux sur le cordon sableux de Lavu Santu
- A4. Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site
- A5. Maîtriser le développement des plantes envahissantes

B. Préserver la zone humide de Lavu Santu

Les zones humides jouent un rôle écologique majeur, contribuant notamment au maintien et à l'amélioration de la qualité des eaux et constituant une zone d'abri et de reproduction pour de nombreuses espèces. Les surfaces de zones humides ont connu un fort recul dans le monde en général et la Corse ne fait pas exception. Le marais de Lavu Santu abrite des

habitats et espèces d'intérêt communautaire, dont un habitat prioritaire (Lagune). La présence d'une ceinture de tamaris très originale autour des plans d'eau libre favorise en outre la présence et la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux. Sa protection et sa préservation en l'état constitue donc un enjeu majeur sur le site.

La mesure retenue par le Comité de Pilotage pour atteindre cet objectif est la suivante :

B1. Assurer la protection réglementaire et la gestion durable du marais de Lavu Santu

C. Améliorer les connaissances scientifiques sur le site et favoriser les espèces patrimoniales

Le site abrite des populations d'espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats que la bibliographie qualifie de « belle » ou « d'importante », sans pour autant que l'on ait d'indications plus précises sur leur quantification. C'est notamment le cas pour les tortues (Hermann et cistude) et la couleuvre à collier de Corse. Une étude plus approfondie de ces espèces (les espèces d'intérêt communautaire : tortues d'Hermann et cistude dans un premier temps) sur le site permettra de combler les lacunes existantes et de mieux orienter les mesures de gestion liées à leur protection.

De même, les mesures de gestion choisies auront pour but de favoriser le développement de l'ensemble des espèces considérées comme d'intérêt patrimonial. A ce titre, il sera intéressant de favoriser la réapparition de la dauphinelle tachetée (*Delphinium pictum*).

Les mesures retenues par le Comité de Pilotage pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

C1. Estimer et suivre la population de tortues d'Hermann

C2. Estimer et suivre la population de tortues cistude

C3. Favoriser le développement d'une population de *Delphinium pictum* à Lavu Santu

D. Prévenir les incendies de forêt

Les feux de forêt constituent un risque majeur pour les espaces naturels en Corse. De plus, le site de Fautea – Lavu Santu abrite des habitats et espèces particulièrement vulnérables au feu. L'espèce la plus emblématique est la tortue d'Hermann, mais on pense également aux dégâts occasionnés par les incendies sur les boisements de genévriers et de pins sur les 2 plages.

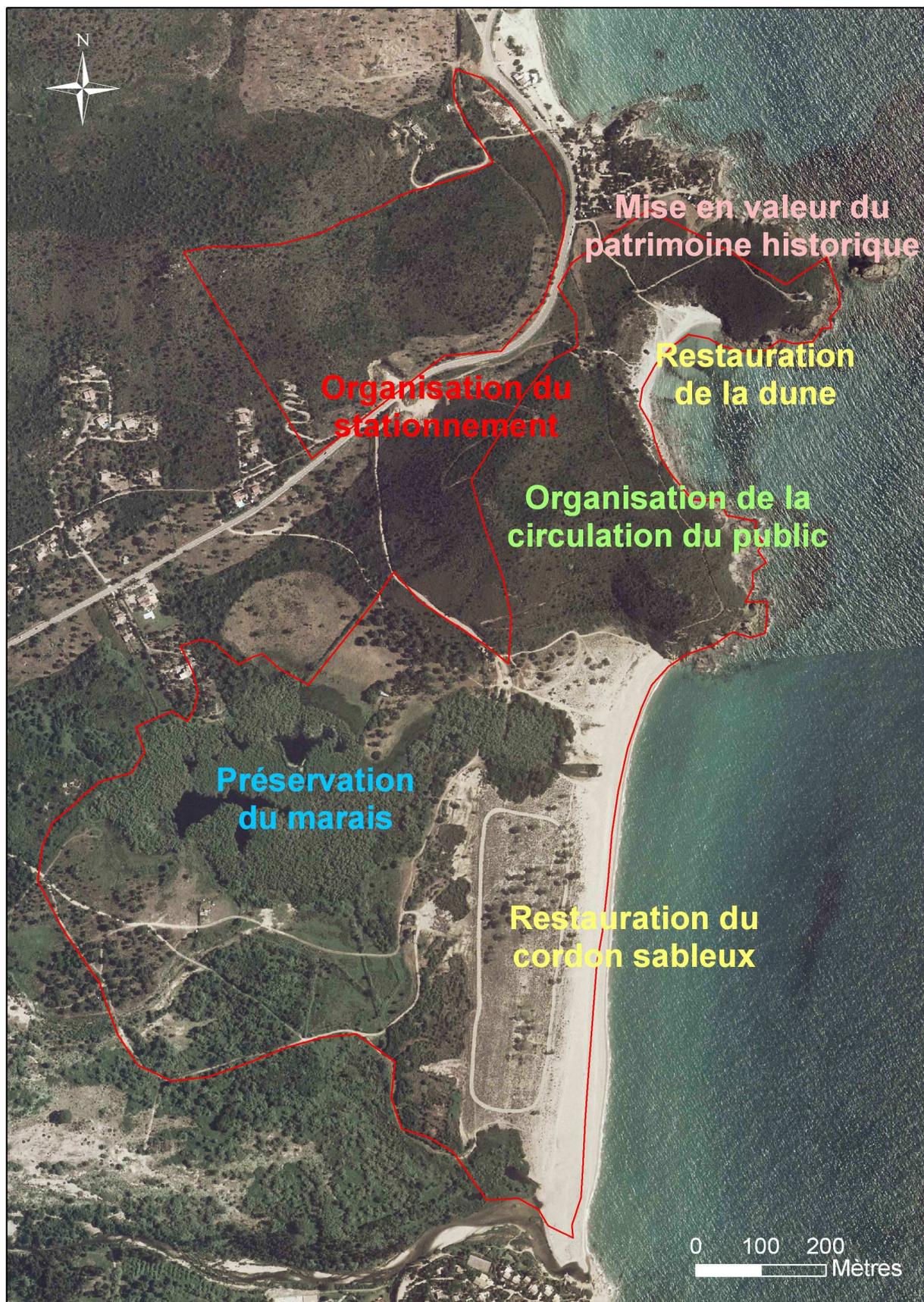
La prévention des incendies entre dans un cadre réglementaire strict qui se traduit par un débroussaillage régulier des abords des zones habitées et par la création de bandes démaquisées pare-feu. Toutefois, sur un site naturel tel que Fautea – Lavu Santu, la mise en œuvre de cette réglementation ne doit pas se faire au détriment du paysage et sans prendre en compte certains critères esthétiques. La conservation de bosquets d'essences du maquis dans les zones de pare-feu s'avère notamment nécessaire afin de ne pas dénaturer les abords du site.

Les mesures retenues par le Comité de Pilotage pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

D1. Entretien la Zone d'Appui à la Lutte le long de la route nationale

D2. Débroussailler les alentours du camping

Figure 19. Grands enjeux liés à l'aménagement et à la protection du site.



Fond cartographique: IGN BD Ortho 2002

Accueil du public

E. Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel

La mise en œuvre d'actions de protection des habitats naturels doit être accompagnée d'une réflexion sur les accès et la circulation du public sur le site. Le réseau de sentiers doit en effet tenir compte de la vulnérabilité des milieux, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle puisque plusieurs cheminements sont à l'origine de la fragmentation de la dune de Fautea. Il doit également mieux exploiter les possibilités de découverte du site en facilitant l'accès des promeneurs à la plage de Lavu Santu ou en mettant mieux en valeur la montée vers la tour.

De plus, le stationnement actuel n'est pas satisfaisant pour plusieurs raisons : certains véhicules tout terrain et motos se garent en arrière de la dune et la majorité des véhicules stationnent de part et d'autre de la route nationale, qui plus est dans un virage, ce qui pose des problèmes de sécurité évidents. L'ensemble du stationnement sur le site est donc à repenser.

Les mesures retenues par le Comité de Pilotage pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- E1. Mettre en place une signalétique d'information au public
- E2. Modifier les sentiers d'accès à la plage de Fautea et à la tour génoise
- E3. Achever le sentier littoral reliant les 2 plages
- E4. Cicatriser les pistes inutiles
- E5. Aménager une zone de stationnement pour les usagers de la plage de Fautea

F. Développer les activités pédagogiques et culturelles sur le site

La diversité des milieux naturels que l'on trouve sur le site de Fautea - Lavu Santu ainsi que la présence d'éléments architecturaux remarquables en font un lieu idéal pour développer des activités pédagogiques liées à la découverte du patrimoine naturel et historique, et ainsi sensibiliser le grand public à la fragilité de ce patrimoine. L'accès facile au site, sa taille relativement restreinte, ainsi que des opérations de ce type réussies par le passé et la demande des usagers confortent cette idée.

Les mesures retenues par le Comité de Pilotage pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- F1. Organiser l'ouverture de la tour génoise au grand public
- F2. Organiser des sorties pédagogiques avec les scolaires

Mise en valeur paysagère, économique et culturelle du site

G. Améliorer les qualités paysagères du site

La beauté paysagère du site est indéniable. Le contraste existant entre la petite anse de Fautea et ses eaux bleues peu profondes d'une part et la grande plage de Lavu Santu exposée aux caprices de la mer d'autre part contribue notamment au caractère exceptionnel de ce site. Cependant certains éléments de paysage (ruines, dépôts de déchets, zones de stationnement,...) nuisent à son harmonie et constituent autant de sources de pollution, au moins visuelle. La suppression ou la remise en état et la requalification de ces éléments contribuera ainsi à l'amélioration paysagère du site.

Les mesures retenues par le Comité de Pilotage pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- G1. Supprimer les poubelles de la plage de Fautea
- G2. Réaliser des plantations afin de masquer les voitures garées le long du camping
- G3. Requalifier le bâti du secteur de Lavu Santu
- G4. Réhabiliter la zone de décharge sauvage en arrière de la plage de Lavu Santu
- G5. Organiser un nettoyage général du site

H. Préserver et restaurer le patrimoine culturel

La valeur patrimoniale du site de Fautea – Lavu Santu est accentuée par la présence de la tour génoise et du four à chaux, éléments emblématiques de l'histoire de la Corse et de son identité actuelle. Si la tour a été restaurée, des travaux complémentaires liés à la sécurité du public, ainsi qu'un véritable projet de mise en valeur doivent être envisagés. Le four à chaux quant à lui souffre également d'un défaut de mise en valeur, son usage passé restant ignoré des visiteurs.

Les mesures retenues par le Comité de Pilotage pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- H1. Mettre en valeur la tour génoise
- H2. Mettre en valeur le four à chaux

I. Maintenir des activités agricoles respectueuses du milieu naturel

Si le site de Fautea – Lavu Santu se prête peu à un réel développement d'activités économiques, on peut envisager le développement et l'encadrement des activités déjà existantes, telles que le pâturage bovin et équin ou la récolte de plantes aromatiques et médicinales. De telles activités, pratiquées de manière durable et raisonnée n'engendrent pas de nuisances sur le patrimoine naturel et participent même au maintien de la biodiversité sur le site. Le pâturage extensif participe notamment à favoriser la biodiversité par le maintien de zones ouvertes favorables à certaines espèces végétales ou animales (comme par exemple la tortue d'Hermann), mais il contribue également à conserver une diversité de paysages sur le site.

Les mesures retenues par le Comité de Pilotage pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- I1. Maintenir la gestion pastorale de la suberaie
- I2. Encadrer la récolte d'immortelle d'Italie sur le cordon sableux de Lavu Santu

Figure 20. Entités de gestion du site



Fond cartographique: IGN BD Ortho 2002

8 Entités de gestion et fiches action

8.1 Entités de gestion

Cf. figure 20.

Les entités de gestion représentent des unités fonctionnelles cohérentes aussi bien en terme de milieu physique et naturel, que d'usages associés.

1. Plages de Fautea et Lavu Santu
2. Rochers et maquis littoraux
3. Dunes de Fautea
4. Cordon sableux de Lavu Santu
5. Tour génoise de Fautea
6. Anciennes sablières de Lavu Santu
7. Marais de Lavu Santu
8. Suberaies et prairies de la plaine de Lavu Santu
9. Zones humides de l'embouchure du Cavu
10. Coteaux (collines boisées de Fautea et Lavu Santu)
11. Bords de la route nationale

8.2 Fiches action

Les mesures qui suivent sont celles qui, au vu du diagnostic du site qui a été réalisé, semblent les plus appropriées pour atteindre les objectifs fixés.

Certaines mesures peuvent être contractualisées sous la forme de contrat Natura 2000 donnant lieu à un co-financement du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, des fonds européens (FEADER) et des collectivités locales dans le cadre du Plan de développement Rural de la Corse (PDRC).

D'autres mesures seront déclinées sous la forme de recommandations et d'engagements dans la charte Natura 2000 du site.

Le tableau 4 récapitule les différentes actions préconisées pour répondre aux différents objectifs identifiés ainsi que les résultats attendus et le degré de priorité de réalisation des actions.

Tableau 4. Synthèse des objectifs et actions du DOCOB.

Enjeux identifiés	Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées	Priorité	Résultats attendus
Protection du patrimoine naturel				
Présence d'habitats dunaires d'intérêt communautaire, dont un groupement à crucianelle remarquable	A Protéger les restaurer les milieux sableux et dunaires	A1 Mettre en défens et restaurer les dunes de Fautea	1	Cicatrisation des cheminements, accumulation de sable à l'avant-dune, reformation d'une dune continue
Présence d'habitats dégradés (dune à genévriers, dune à pins)		A2 Mettre en place un nettoyage manuel de la plage de Fautea	1	Développement de la végétation des laisses de mer et des dunes embryonnaires, lutte contre l'érosion
Fragmentation de la dune de Fautea		A3 Cicatriser la piste d'entraînement de chevaux sur le cordon sableux de Lavu Santu	2	Disparition de la piste
Présence d'activités ayant un impact sur le milieu (nettoyage mécanique de plage, passage de chevaux,...)		A4 Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site	1	Réduction de la fréquentation de la plage de Lavu Santu par des véhicules à moteur
Présence d'espèces envahissantes (griffes de sorcière)		A5 Maîtriser le développement des plantes envahissantes	1	Eradication des griffes de sorcière
Rôle écologique majeur de la zone humide (zone de refuge, zone de nidification d'espèces patrimoniales,...) Etat actuel de conservation du marais favorable	B Préserver la zone humide de Lavu Santu	B1 Assurer la protection réglementaire et la gestion durable du marais de Lavu Santu	1	Conservation du marais et de ses habitats en l'état
Présence de populations de tortues dont les effectifs semblent conséquents mais ne sont pas connus	C Améliorer l'état des connaissances scientifiques sur le site et favoriser les espèces patrimoniales	C1 Estimer et suivre la population de tortues d'Hermann	2	Avoir une estimation de référence des populations et suivre leur évolution pour envisager d'éventuelles mesures conservatoires
		C2 Estimer et suivre la population de tortues cistude	2	
Apparition de pieds de <i>Delphinium pictum</i> , espèce d'intérêt patrimonial fort suite à l'ouverture du milieu après un incendie puis disparition après repousse du maquis		C3 Favoriser le développement d'une population de <i>Delphinium pictum</i> à Lavu Santu	3	Réapparition de l'espèce
Risque incendie élevé (risque généralisé en Corse) et présence de milieux et d'espèces très vulnérables au feu	D Prévenir les incendies de forêt	D1 Entretien la Zone d'Appui à la Lutte le long de la route nationale	1	Entretien régulier de zones pare-feu intégrant le maintien et l'amélioration des qualités paysagères du site
		D2 Débroussailler régulièrement les alentours du camping	1	

Enjeux identifiés	Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées	Priorité	Résultats attendus
Accueil du public				
Absence d'une signalétique d'information (ou signalétique très endommagée)	E Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel	E1 Mettre en place une signalétique d'information au public	1	Mise en place de panneaux d'information et de direction
Existence de cheminements au travers de la dune de Fautea, chemin d'accès à la tour n'utilisant pas le potentiel paysager du site et créant une saignée dans le maquis		E2 Modifier les sentiers d'accès à la plage de Fautea et à la tour génoise	2	Eviter les pénétrations de piétons par l'arrière de la dune de Fautea, offrir un réseau de sentiers confortable et clair
Sentier littoral non achevé: descente très raide côté Lavu Santu, qui peut conduire à des accidents		E3 Achever le sentier littoral reliant les plage de Fautea et Lavu Santu	1	Garantir des conditions d'accès et de sécurité optimales sur la partie Lavu Santu
Stationnement anarchique (surtout du côté Fautea) avec véhicules garés en arrière de la dune et le long de la RN dans le virage, ce qui pose des problèmes de sécurité évidents		E4 Cicatriser les pistes inutiles	2	Disparition des tronçons de piste grâce au développement de la végétation
		E5 Aménager une zone de stationnement pour les usagers de la plage de Fautea	3	Garantir la sécurité des usagers de la plage
Demande de la part des touristes et autres usagers de la plage sur l'ouverture de la tour, demande d'animations de la part de la commune, compte tenu de l'existence de précédents réussis	F Développer des activités pédagogiques et culturelles sur le site	F1 Organiser l'ouverture de la tour au public	1	Ouverture régulière au cours de la saison estivale avec accueil, panneaux d'information et visites commentées
		F2 Organiser des sorties pédagogiques avec les scolaires	2	Sensibiliser les enfants de la région à la protection des espaces naturels, faire découvrir l'histoire de l'île à travers les monuments historiques,...
Mise en valeur paysagère, économique et culturelle du site				
Qualités paysagères du site indéniables et variées mais présence d'éléments qui sont autant de nuisances à l'harmonie du site: stationnement de voitures le long du camping, poubelles sur la dune, dépôt de déchets sauvage, ruines n'offrant aucun intérêt historique ou écologique...	G Améliorer les qualités paysagères du site	G1 Supprimer les poubelles de la plage de Fautea	1	Disparition des poubelles du paysage, éducation des usagers à remporter leurs déchets
		G2 Réaliser des plantations afin de masquer les voitures garées le long du camping	2	Intégration de cette zone de stationnement (provisoire?) au paysage
		G3 Requalifier le bâti du secteur de Lavu Santu	3	Meilleure intégration au paysage
		G4 Réhabiliter la zone de décharge en arrière de la plage de Lavu Santu	1	La zone concernée retrouve un aspect naturel
		G5 Organiser un nettoyage général du site	1	Site propre (opération à renouveler régulièrement)
Le site dispose d'un patrimoine historique important avec la tour génoise et son four à chaux. La tour a bénéficié de travaux de rénovation dans les années 80-90. Elle présente aujourd'hui quelques problèmes de sécurité et les aménagements de mise en valeur (panneaux, éclairage) sont vétustes. Le four à chaux, dont l'usage ancien reste ignoré de la plupart des gens, mérite également une restauration	H Préserver et restaurer le patrimoine culturel	H1 Mettre en valeur la tour génoise	1	Tour sécurisée pour l'accueil du public, éclairage nocturne, aménagement des abords,...
		H2 Mettre en valeur le four à chaux	2	Four à chaux débroussaillé et éventuellement restauré, avec information sur son utilisation passée
Présence sur le site de bovins et chevaux en libre pâturage qui participent au maintien d'une ouverture partielle du milieu	I Maintenir des activités traditionnelles respectueuses du milieu naturel	I1 Maintenir la gestion pastorale de la suberaie	1	Maintien d'un milieu ouvert favorable à la biodiversité et à certaines espèces en particulier (tortue d'Hermann) et à la diversité des paysages
Récolte régulière de fleurs d'immortelle sur la plage de Lavu Santu par une entreprise pour la fabrication de produits cosmétiques à base d'huiles essentielles		I2 Encadrer la récolte d'immortelle d'Italie sur le cordon sableux de Lavu Santu	2	Pérenniser l'activité sans porter atteinte au milieu

Protéger et restaurer les milieux sableux et dunaires

Priorité : 1

Fiche action A1. : Protéger et restaurer les dunes de Fautea

Contexte

Le massif dunaire est soumis à un piétinement important en période estivale dû à la forte fréquentation de la plage et à l'existence de passages menant à la plage à travers la dune. Ces passages qui fragmentent véritablement la dune favorisent l'érosion et empêchent le développement de la végétation dunaire.

De plus, le peuplement de genévrier, détruit par les incendies est encore très dégradé et peut être reconstitué par des plantations.



Aperçu de la fragmentation de la dune

Objectifs

- ◆ Reconstituer le massif dunaire et protéger les dunes de l'érosion et du piétinement.
- ◆ Permettre la cicatrisation des chemins ouverts dans les dunes.
- ◆ Favoriser le développement des groupements végétaux, notamment les formations de *Crucianella maritima*, très caractéristiques et abondantes dans ce site et originales pour la Corse.
- ◆ Restaurer le peuplement de genévriers de Phénicie sur dune.

Entités concernées

- ◆ Entité 3 : Dunes de Fautea

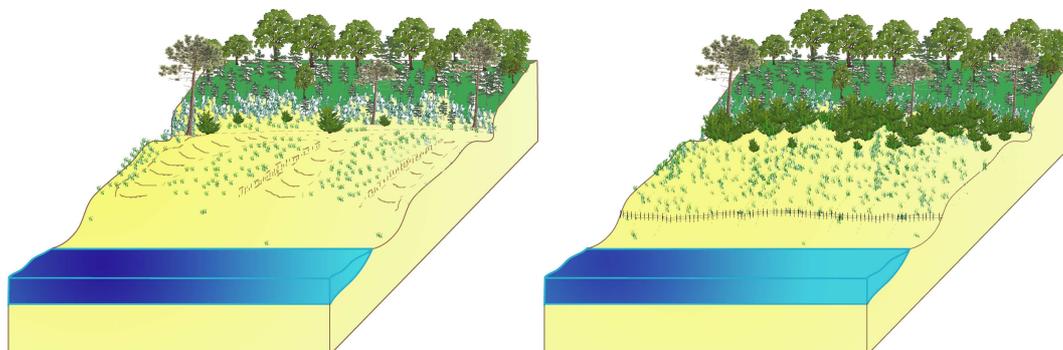
Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- | | |
|---|--------|
| ◆ Dunes mobiles embryonnaires | H 2110 |
| ◆ Dunes fixées du <i>Crucianellion maritimae</i> | H 2210 |
| ◆ Dunes avec pelouses du <i>Malcolmietalia</i> | H 2230 |
| ◆ Dune littorale à genévrier | H 2250 |
| ◆ Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i> | H 2260 |

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ **Demande d'une AOT du DPM auprès de la DDE ou affectation du DPM au Cdl.**
- ◆ Production de plants de genévrier de Phénicie en pépinière sur substrat sableux (mélange 40% sable – 60% terreau) à partir de semences récoltées sur le site. Les plants doivent être sevrés avant leur plantation.
- ◆ Plantation des plants de genévrier sous tubex (45 cm de haut et 17 à 20 cm de diamètre).

- ◆ Mise en défens de la zone concernée par la pose de ganivelles hautes (1m).
- ◆ Protection de la dune contre le ruissellement par la pose de fascines afin de faciliter l'accumulation du sable et d'accélérer la cicatrisation des traces ouvertes dans la dune.



Etat actuel : dune érodée et fragmentée et fourré dunaire à genévrier inexistant.

Etat attendu après restauration (pose de ganivelles et plantations) : cicatrisation de la dune et reconstitution du fourré dunaire à genévrier.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Pose des ganivelles	X						CG2A
Commande des plants de genévriers		X					Cdl
Plantation des genévriers			X				A déterminer

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Production et plantation de genévriers de Phénicie	3	50	150
Fourniture et pose de tubex	8	50	400
Fourniture et pose de ganivelles	30	420 m.l	12600
Fourniture et pose de panneaux « restauration de la dune »	500	2	1000
Total :			14150

Partenaires et financements possibles

- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Conservatoire du littoral.
- ◆ Maîtrise d'œuvre : Entreprise privée

Mesure de gestion contractuelle éligible à un financement MEDAD/FEADER (Contrat Natura 2000)

Indicateurs de suivi

- ◆ Accumulation de sable à l'avant dune.
- ◆ Colonisation des anciens cheminements par la végétation.
- ◆ Respect des installations de mise en défens.
- ◆ Nombre de pieds de genévriers qui se maintiennent après leur plantation.

Contraintes

- ◆ Des installations de mise en défens de la dune ont par le passé été emportées par des tempêtes. La restauration de la dune reste donc sujette à la météorologie.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ A2 : Mettre en place un nettoyage manuel de la plage de Fautea.
- ◆ A4 : Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site.
- ◆ E2 : Modifier les sentiers d'accès à la plage de Fautea et à la tour génoise.
- ◆ E4 : Cicatriser les pistes inutiles.

Cartographie

Voir Intentions d'aménagement pour le secteur de Fautea.

Protéger et restaurer les milieux sableux et dunaires

Priorité : 1

Fiche action A2. : Mettre en place un nettoyage manuel de la plage de Fautea

Contexte

La plage de Fautea est régulièrement nettoyée en début de saison touristique. Le passage d'engins mécaniques sur les plages pour leur nettoyage a des effets néfastes sur le milieu. La végétation pionnière des plages (laisses de mer notamment) est en effet très sensible au piétinement par ce type d'engins.

Objectifs

- ◆ Préserver la végétation des laisses de mer et les dunes mobiles embryonnaires.
- ◆ Empêcher le tassement de la pente de la plage afin de limiter son érosion.

Entités concernées

- ◆ Entités 1 : Plages de Fautea et Lavu Santu et 3 : Dune de Fautea

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Végétation annuelle des laisses de mer H 1210
- ◆ Dunes mobiles embryonnaires H 2110

Actions à entreprendre

- ◆ Ramassage manuel des macro-déchets (périodicité) et des posidonies en début de saison estivale en substitution du ratissage systématique de la plage.
- ◆ Evacuation des différents déchets vers la déchetterie de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.
- ◆ Dépôt des posidonies dans la dune selon configuration.
- ◆ Sensibilisation du public sur le rôle des posidonies dans la lutte contre l'érosion de la plage.

Contraintes

- ◆ Le nettoyage manuel des plages demande plus de temps et d'efforts physiques de la part des agents chargés de la réaliser par rapport à un nettoyage mécanique. Cependant la très faible superficie de la plage de Fautea atténue en partie ces contraintes supplémentaires.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Commune de Zona, Conseil général de Corse du Sud.

Mesure de gestion contractuelle éligible à un financement MEDAD/FEADER (Contrat Natura 2000)

Indicateurs de suivi

- ◆ Fréquence des passages.
- ◆ Réaction du public à la gestion des posidonies.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ A1 : Protéger et restaurer les dunes de Fautea.
- ◆ A4 : Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site.

Protéger et restaurer les milieux sableux et dunaires

Priorité : 2

Fiche action A3. : Cicatriser la piste d'entraînement de chevaux sur le cordon sableux de Lavu Santu

Contexte

Le cordon sableux de Lavu Santu est parcouru par un gigantesque anneau d'entraînement qui traverse la végétation composée majoritairement d'hélianthème et dénature complètement le paysage, notamment pour le promeneur arrivant de Fautea et qui découvre la plage de Lavu Santu de haut.



Plage de Lavu Santu vue de la colline nord : la piste d'entraînement est nettement visible



Saignée dans la végétation créée par la piste

Objectifs

- ◆ Reconstituer la végétation à hélianthème et ciste à feuille de sauge au niveau de la piste d'entraînement des chevaux.
- ◆ Améliorer l'aspect paysager de la plage.

Entités concernées

- ◆ Entité 4 : Cordon sableux de Lavu Santu.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Dunes avec pelouses du *Malcolmietalia* H 2230
- ◆ Dunes à végétation sclérophylle des *Cisto-Lavanduletalia* H 2260

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Négocier l'arrêt du passage des chevaux avec leur(s) propriétaire(s).
- ◆ Décompactage du sol au niveau de la piste afin de faciliter la recolonisation du milieu par la végétation.
- ◆ Transplantation de plantes typiques de l'habitat : *Halimium halimifolium*, *Cistus salviifolius*, *Lavandula stoechas*.
- ◆ Semis éventuel de graines récoltées sur place afin d'accélérer la recolonisation.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Décompactage de la piste					X		Cdl, M. d'œuvre à déterminer
Transplantations						X	CG2A

Contraintes

- ◆ La mise en œuvre de cette mesure dépend de la bonne volonté du propriétaire des chevaux qu'il conviendra de sensibiliser à l'impact négatif de leur activité sur les habitats concernés.

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Décompactage de piste	0,30	6700 m ²	2010
Transplantations de pieds	4,00	100	400
Total :			2410

Partenaires et financements possibles

- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Conservatoire du littoral.
- ◆ Maîtrise d'œuvre :

Mesure de gestion contractuelle éligible à un financement MEDAD/FEADER (Contrat Natura 2000)

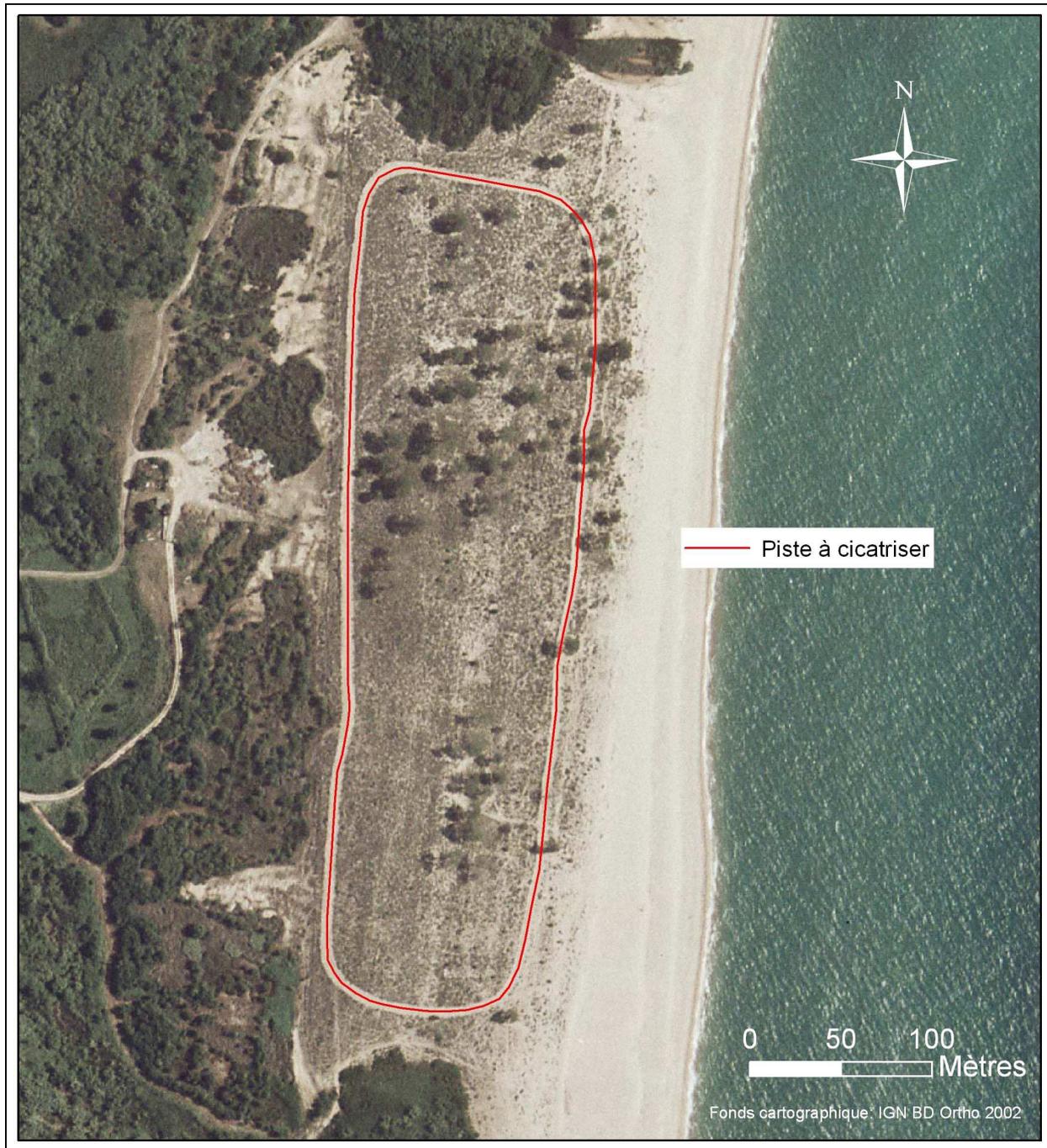
Indicateurs de suivi

- ◆ Arrêt de l'entraînement des chevaux.
- ◆ Cicatrisation de la zone concernée.

Autres actions liées à l'objectif

Sans objet.

Cartographie



Protéger et restaurer les milieux sableux et dunaires

Priorité : 1

Fiche action A4. : Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site

Contexte

Les plages de Fautea et Lavu Santu sont peu fréquentées par les véhicules à moteur. Toutefois certains arrivent jusqu'à la plage de Fautea par la piste menant au sud de la plage (4x4), tandis que d'autres fréquentent le nord de la plage de Lavu Santu (quads et motos). Cette circulation est préjudiciable aux habitats sableux et dunaires, qui supportent mal ce type de pressions. La piste sud de Fautea pourra être utilisée comme piste de service pour les secours et le gestionnaire du site à condition d'en réserver l'accès à ces seuls usagers.



Perturbations créées par les véhicules tout terrain (nord de la plage de Lavu Santu)

Objectifs

- ◆ Protéger les habitats sableux et dunaires du piétinement et de l'érosion créés par les véhicules tout-terrain.
- ◆ Mettre en application les articles L 362-1 à L 362-8 du Code de l'environnement relatifs à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.
- ◆ Faciliter la cicatrisation de chemins ouverts dans les dunes.

Entités concernées

- ◆ Entités 1 : Plages de Fautea et Lavu Santu, 3 : Dunes de Fautea et 4 : Cordon sableux de Lavu Santu.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- | | |
|---|--------|
| ◆ Végétation annuelle des laisses de mer | H 1210 |
| ◆ Dunes mobiles embryonnaires | H 2110 |
| ◆ Dunes fixées du <i>Crucianellion maritima</i> | H 2210 |
| ◆ Dunes avec pelouses du <i>Malcolmietalia</i> | H 2230 |
| ◆ Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i> | H 2260 |

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Prise d'un arrêté municipal par la commune de Zonza interdisant la circulation des véhicules à moteur sur le site.
- ◆ Assermentation des gardes du CG 2A en matière de police de la nature afin de faire respecter la réglementation.
- ◆ Pose d'obstacles anti 4x4 (type à définir : blocs rocheux, plots,...) au niveau des accès.
- ◆ Pose d'une barrière amovible à l'entrée de la piste menant au sud de la plage de Fautea.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Pose d'obstacles					X		Cdl, CG2A
Pose d'une barrière amovible						X	Cdl, M. d'œuvre à déterminer

Contraintes

- ◆ Surveillance à opérer notamment pendant les week-ends.
- ◆ Quel que soit le dispositif mis en place, il sera toujours quasiment impossible d'empêcher la pénétration de motos.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Commune de Zonza, Conservatoire du littoral, Conseil Général de Corse du Sud.

Mesure de gestion contractuelle éligible à un financement MEDAD/FEADER (Contrat Natura 2000)

Indicateurs de suivi

- ◆ Nombre d'infractions constatées et de procès-verbaux dressés par les agents assermentés.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ E4 : Cicatriser les pistes inutiles.

Cartographie

Voir Intentions d'aménagement pour les secteurs de Fautea et Lavu Santu.

Protéger et restaurer les milieux sableux et dunaires

Priorité : 1

Fiche action A5. : Maîtriser le développement des plantes envahissantes

Contexte

Les espèces envahissantes sont considérées comme la 2^{ème} cause d'extinction d'espèces et d'appauvrissement de la biodiversité à l'échelle mondiale. Les griffes de sorcière, qui se développent très rapidement sur les milieux rocheux et dunaires, entrent en compétition avec la flore locale pour la lumière et l'eau. Les griffes de sorcière (environ 600 m² dont la majorité en bordure sud du camping) sont présentes sur le site même si la surface qu'elles occupent reste faible actuellement.

Une dizaine de pieds d'herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) est présente sur la rive droite du Cavu au niveau de l'embouchure. Le développement de cette plante qui est envahissante dans les milieux dunaires, les zones humides et les milieux ouverts tels que les prairies, doit être surveillé.



Tapis de *Carpobrotus* en bordure sud du camping



Pieds de *Cortaderia* sur la rive droite du Cavu

Objectifs

- ◆ Protéger les habitats littoraux sableux et rocheux de l'envahissement par les griffes de sorcières (*Carpobrotus* spp).

Entités concernées

- ◆ Entités 2 : Rochers et maquis littoraux, 3 : Dunes de Fautea et 4 : Cordon sableux de Lavu Santu

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- | | |
|---|--------|
| ◆ Végétation annuelle des laisses de mer | H 1210 |
| ◆ Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes | H 1240 |
| ◆ Dunes mobiles embryonnaires | H 2110 |
| ◆ Dunes fixées du <i>Crucianellion maritimae</i> | H 2210 |
| ◆ Dunes avec pelouses du <i>Malcolmietalia</i> | H 2230 |
| ◆ Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i> | H 2260 |

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Arrachage manuel : compte tenu des faibles surfaces recouvertes de griffes de sorcières en 2007, l'arrachage manuel constitue le moyen de lutte le plus efficace contre leur prolifération. L'arrachage doit être réalisé de façon rigoureuse afin de limiter les risques de reprise et de bouturage. Afin de ne pas endommager la végétation, l'arrachage s'effectuera de préférence à l'automne.
- ◆ Evacuation des griffes de sorcière arrachées et compostage ou brûlage.
- ◆ Surveillance de l'apparition de pieds d'herbe de la Pampa sur la rive gauche du Cavu.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Arrachage régulier de griffes de sorcière	X	X	X	X	X	X	CG2A

Contraintes

- ◆ Les plus grosses tâches de griffes de sorcière, qui constituent des sources potentielles d'expansion importantes, sont situées sur l'îlot de Fautea et en bordure sud du camping, juste à l'extérieur du périmètre Natura 2000. Il faudra trouver un accord avec le propriétaire des terrains concernés pour des interventions ponctuelles sur ceux-ci.

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Arrachage de griffes de sorcière	1,10	600 m ²	660
		Total :	660

Partenaires et financements possibles

- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Conservatoire du littoral.
- ◆ Maîtrise d'œuvre : Conseil Général de Corse du Sud en tant que gestionnaire des sites concernés.

Mesure de gestion contractuelle éligible à un financement MEDAD/FEADER (Contrat Natura 2000)

Indicateurs de suivi

- ◆ Présence/absence des différentes espèces considérées.
- ◆ Surface de griffes de sorcière arrachée/an.

Autres actions liées à l'objectif

Sans objet.

Cartographie



Préserver la zone humide de Lavu Santu

Priorité : 1

Fiche action B1. : Assurer la protection réglementaire du marais de Lavu Santu

Contexte

Le marais de Lavu Santu ne bénéficie pas de statut de protection particulier. Compte tenu de la présence de nombreux habitats et espèces d'intérêt patrimonial sur la zone, et afin d'en optimiser la gestion conservatoire, il convient d'inscrire la zone dans un cadre de gestion approprié.

Objectifs

- ◆ Préserver le marais de Lavu Santu et la zone environnante dans leur état favorable de conservation par une maîtrise foncière.
- ◆ Optimiser la mise en œuvre de la gestion sur l'ensemble du site.

Entités concernées

- ◆ Entités 7 : Marais de Lavu Santu et 8 : Suberaies et prairies de la plaine de Lavu Santu

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| ◆ Tortue d'Hermann | E 1217 |
| ◆ Tortue cistude | E 1220 |
| ◆ Discoglosse | H 1190(96) |
| ◆ Fourrés de tamaris | H 92DO |
| ◆ Suberaies ou maquis à chêne liège | H 9330 |
| ◆ Lagune | H 1150* |
| ◆ Prés salés méditerranéens | H 1410 |

Actions à entreprendre

- ◆ Acquisition des terrains de la zone concernée par le Conservatoire du littoral en cas d'accord des propriétaires.
- ◆ Dans le cas contraire, et toujours avec l'accord des propriétaires, établissement de servitudes de protection et de non aedificandi des terrains par acte notarié et d'une convention de gestion entre le Conservatoire du littoral, le Conseil Général de Corse du Sud et chaque propriétaire.

Contraintes

- ◆ La vente ou l'établissement de conventions de gestion dépend de l'entière volonté des propriétaires.
- ◆ Pour l'acquisition des terrains, le Conservatoire du littoral s'aligne sur les prix fixés par les services fiscaux des Domaines.

Coût estimatif

Dans le cas d'une acquisition des terrains du principal propriétaire dans la zone Natura 2000 au niveau de Lavu Santu, on peut penser que celui-ci vendra la totalité de ses terrains sur la zone, soit environ 55 ha dont une trentaine se situent à l'intérieur du périmètre Natura 2000.

On peut donc donner une estimation du coût d'achat à $550000 \text{ m}^2 \times \text{X} \text{ €} = \text{Y} \text{ €}$.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil Général de Corse du Sud.

Indicateurs de suivi

- ◆ Surface acquise par le Conservatoire du littoral.

Autres actions liées à l'objectif

Sans objet.

Améliorer les connaissances scientifiques sur le site et favoriser les espèces patrimoniales **Priorité : 2**

Fiche action C1. : Estimer et suivre la population de tortue d'Hermann

Contexte

Le site de Fautea – Lavu Santu présente une variété de milieux très favorables à la tortue d'Hermann : suberaies sur prairies pâturées, maquis plus dense, et zones sableuses potentiellement utilisées comme sites de ponte. Des individus peuvent être régulièrement observés dans ces différents milieux et la population semble être non négligeable. Cependant aucune étude n'a été réalisée dans ce secteur.

Objectifs

- ◆ Quantifier la population actuelle.
- ◆ Suivre l'évolution des effectifs au cours du temps afin d'adapter les mesures de gestion en vue de leur protection.

Entités concernées

- ◆ Entités 6 : Anciennes sablières de Lavu Santu et 8 : Suberaies et prairies de la plaine de Lavu Santu

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Tortue d'Hermann E 1217

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Suivi de densité et répartition spatiale : mise en place du protocole de suivi à long terme élaboré par l'EPHE (Ecole pratique des Hautes Etudes) déjà utilisé par l'Association des Amis du PNRC pour le compte de la DREAL sur 68 sites de Corse du Sud répartis sur les communes d'Ajaccio, Alata, Bastelicaccia, Figari et Porto-Vecchio (Cf. BOSC, 2006).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Travail de terrain et analyse des résultats			X	X			AAPNRC

Contraintes

- ◆ Les suivis scientifiques rigoureux demandent du temps et de la main d'œuvre.
- ◆ La procédure de mise en place du protocole est relativement lourde tant au niveau des prospections de terrain que de l'analyse statistique des données.

Coût estimatif

- ◆ Etude et suivi sur un an avec 4 sorties sur le terrain : 6000 €.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, DREAL Corse, Association des Amis du PNRC.

Indicateurs de suivi

- ◆ Densité horaire (nombre d'individus rencontrés par heure), proportion d'individus juvéniles et reproducteurs.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ I1. Maintenir la gestion pastorale de la suberaie.

Améliorer les connaissances scientifiques sur le site et favoriser les espèces patrimoniales **Priorité : 2**

Fiche action C2. : Estimer et suivre la population de tortue cistude

Contexte

Le marais de Lavu Santu abrite au vu des visites sur le terrain lors de l'élaboration du DOCOB et selon la bibliographie une importante population de Cistudes d'Europe. Le marais en lui-même ainsi que les sols meubles des alentours constituent en effet des milieux très favorables à la présence de l'espèce. Cependant il n'existe aucune donnée quantitative relative à cette population.

Objectifs

- ◆ Quantifier la population actuelle.
- ◆ Suivre l'évolution des effectifs au cours du temps afin d'adapter les mesures de gestion en vue de leur protection.

Entités concernées

- ◆ Entités 6 : Anciennes sablières de Lavu Santu et 7 : Marais de Lavu Santu.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Tortue cistude E 1220

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Mise en place d'un protocole d'étude de la population analogue à celui utilisé par l'Association des Amis du PNRC sur des sites du Cdl (Cf. FAGGIO & LEVADOUX, 2006) :
 - Echantillonnage par la méthode de Capture-Marquage-Recapture.
 - Estimation de la taille de la population par l'application d'un outil statistique (test Lincoln-Peterson).
 - Estimation du taux de fécondité de la population.
 - Repérage des sites de ponte par suivi télémétrique de femelles gravides.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Travail de terrain et analyse des résultats			X	X			AAPNRC

Contraintes

- ◆ Les suivis scientifiques rigoureux demandent du temps et de la main d'œuvre.

Coût estimatif

- ◆ Etude et suivi sur un an avec 4 sorties sur le terrain : 6000 €.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, DREAL Corse, Association des Amis du PNRC.

Indicateurs de suivi

- ◆ Taille estimée de la population, taux de fécondité, émergence constatées au niveau des sites de ponte repérés.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ B1. Assurer la protection réglementaire et la gestion durable du marais de Lavu Santu.

Améliorer les connaissances scientifiques sur le site et favoriser les espèces patrimoniales **Priorité : 3**

Fiche action C3. : Favoriser le développement d'une population de *Delphinium pictum* à Lavu Santu

Contexte

Espèce rare en Corse, connue dans 3 localités littorales uniquement, la dauphinelle tachetée a été observée au pied du versant sud de la colline séparant les plages de Fautea et Lavu Santu lors d'ouvertures dans le maquis provoquées par des incendies ou un démaquisage. Elle n'a cependant pas été revue depuis 1993. On peut supposer que des graines de l'espèce sont encore présentes dans la banque de graines du sol et que l'entretien d'une zone démaquée permettra la germination de nouveaux plants.

Objectifs

- ◆ Entretien des zones ouvertes afin de favoriser la germination de nouveaux pieds de *Delphinium pictum*.

Entités concernées

- ◆ Entités 4 : Cordon sableux de Lavu Santu et 10 : Coteaux (collines boisées de Fautea et Lavu Santu)

Habitats et/ou espèces d'intérêt patrimonial concernés

- ◆ Dauphinelle tachetée

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

Deux expériences de gestion peuvent être mises en œuvre pour maintenir des parcelles ouvertes ou « remaniées » dans les zones favorables à l'espèce, qui ont tendance à se refermer par le développement de maquis arbustif dense. La capacité germinative des graines dans le sol doit pouvoir en effet, être maintenue pendant des décennies.

- ◆ Sur le versant sud de la colline séparant les deux plages : débroussaillage (par fauchage ras ou gyrobroyage) d'une parcelle de 1000 à 2000 m² dans la zone de maquis où une population s'est développée en 1993. Par la suite, entretien régulier de cette zone ouverte (si elle est favorable) ou ouverture de nouvelles zones.
- ◆ Au pied du versant dans la partie plate, sur sables grossiers, on peut envisager un essai de labour sur quelques dizaines de m².
- ◆ Recherche, suivi annuel et cartographie des populations.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Opérations de labour et gyrobroyage		X					CG2A
Recherche et suivi de l'espèce			X	X	X	X	

Contraintes

- ◆ Les interventions doivent être exécutées en automne ou en début d'hiver.
- ◆ Le labour au pied de la colline doit être réalisé de façon à ne pas endommager les formations végétales originales (groupement à scrofulaire rameuse).

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil Général de Corse du Sud, Office de l'Environnement de la Corse (conservatoire Botanique).

Indicateurs de suivi

- ◆ Présence/absence de l'espèce, effectif des populations.

Autres actions liées à l'objectif

Sans objet.

Prévenir les incendies de forêt

Priorité : 1

Fiche action D1. : Entretien la Zone d'Appui à la Lutte le long de la route nationale

Contexte

Le risque incendie constitue en Corse une importante menace pour les espaces naturels. La prévention contre les feux de forêts est donc indispensable sur un site tel que Fautea - Lavu Santu. Cette mesure s'inscrit actuellement dans le cadre du PIDAF et est mise en œuvre par les sapeurs forestiers du Conseil Général de Corse du Sud. Seules des précisions d'ordre paysager sont rajoutées.

Objectifs

- ◆ Prévenir le départ de feux en bord de route.
- ◆ Faciliter l'intervention des pompiers en cas d'incendie.

Entités concernées

- ◆ Entité 11 : Bords de la route nationale.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Ensemble du site Natura 2000

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Débroussaillage régulier (tous les 3 ans) d'une bande d'une largeur totale de 80 à 100 m de part et d'autre de la RN 198.
- ◆ Conservation de bosquets de chênes et d'arbousiers dans une optique paysagère, tout en respectant les distances minimales définies par le code forestier : 2 m entre arbres et entre arbres et bosquets, un diamètre de bosquet entre 2 bosquets.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Opérations de débroussaillage			X			X	CG2A

Contraintes

- ◆ L'accès aux engins de débroussaillage doit être conservé. Il faudra tenir compte de ce paramètre lors de la pose d'obstacles empêchant la pénétration de véhicules tout terrain sur le site.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conseil Général de Corse du Sud.

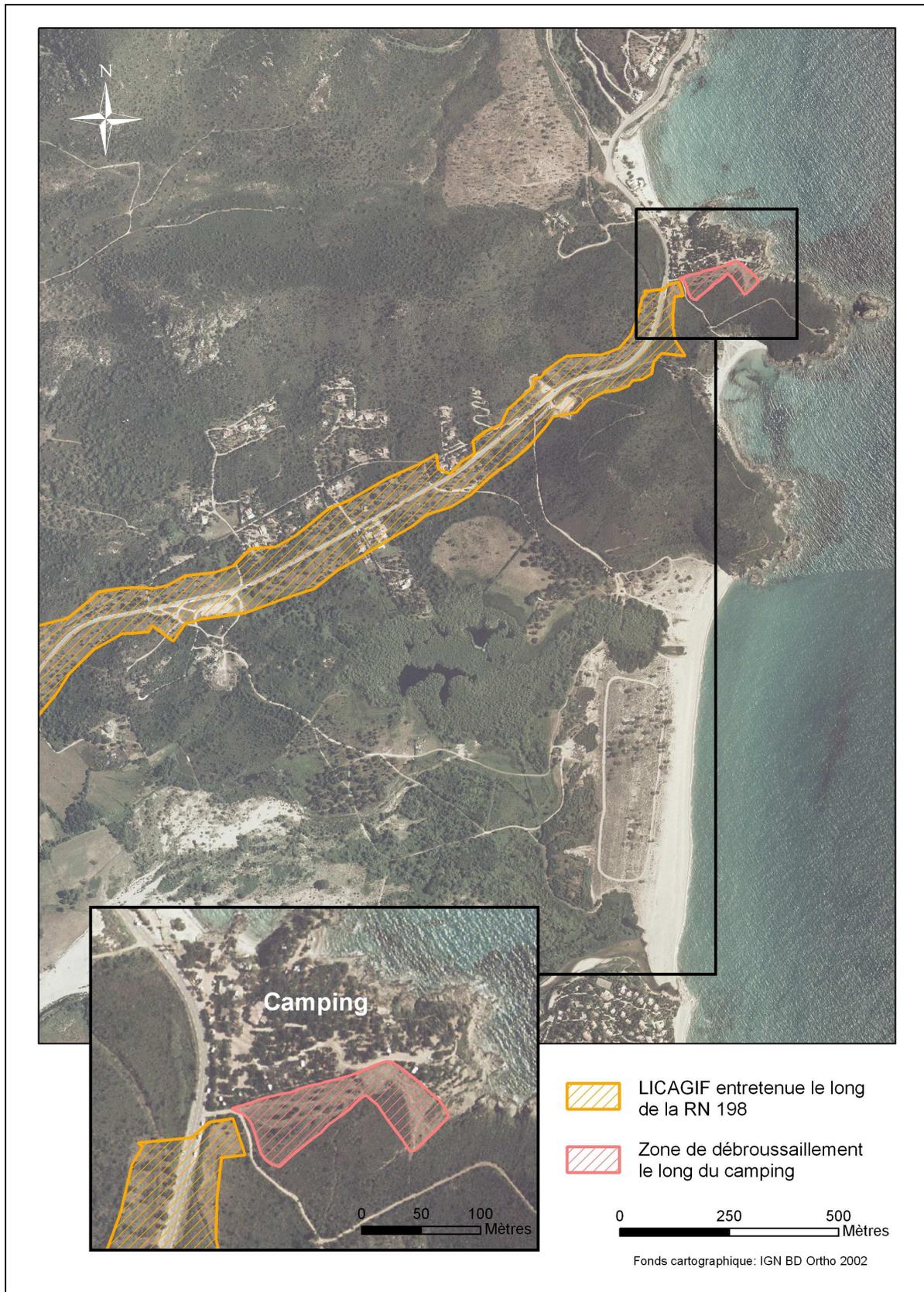
Indicateurs de suivi

- ◆ Embroussaillage des surfaces concernées.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ D2 : Débroussailler régulièrement les alentours du camping.

Cartographie



Prévenir les incendies de forêt

Priorité : 1

Fiche action D2. : Débroussailler régulièrement les alentours du camping

Contexte

Dans une optique de prévention contre les incendies, les propriétaires de biens immobiliers sont tenus de débroussailler une zone autour de ces derniers. Cette mesure, rendue obligatoire par les articles L-321 et suivants du Code forestier, est actuellement appliquée par le propriétaire du camping. Il s'agit ici de préciser les modalités de débroussaillage et les obligations des propriétaires de biens sur le débroussaillage des propriétés voisines.

Objectifs

- ◆ Prévenir le départ de feux en bord de route.
- ◆ Faciliter l'intervention des pompiers en cas d'incendie.
- ◆ Protéger les zones habitées.

Entités concernées

- ◆ Entité 10 : Coteaux (collines boisées de Fautea et Lavu Santu).

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Ensemble du site Natura 2000

Actions à entreprendre

- ◆ Demande écrite d'autorisation de pénétrer sur les terrains voisins (lettre recommandée avec AR) par le propriétaire du camping au Conservatoire du littoral.
- ◆ Débroussaillage annuel autour du camping sur une profondeur de 50 m.

Contraintes

- ◆ Conservation de bosquets de chênes et d'arbousiers dans une optique paysagère, tout en respectant les distances minimales définies par le code forestier : 2 m entre arbres et entre arbres et bosquets, un diamètre de bosquet entre 2 bosquets.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Propriétaire du camping.

Indicateurs de suivi

- ◆ Embroussaillage des surfaces concernées.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ D1 : Entretien de la Zone d'Appui à la Lutte le long de la route nationale.

Cartographie :

Cf. fiche D1.

Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel

Priorité : 1

Fiche action E1. : Mettre en place une signalétique d'information au public

Contexte

La signalétique existante, présente uniquement sur les terrains du Conservatoire du littoral, est vieillissante et fortement détériorée et doit être renouvelée. La bonne conduite du public sur un tel site passe par une information de qualité.



Panneau du Cdl détérioré à Lavu Santu



« Signalétique » existante

Objectifs

- ◆ Sensibiliser le grand public à la préservation des milieux fragiles du site.
- ◆ Orienter le public sur les itinéraires de promenade.
- ◆ Informer le public sur la réglementation en vigueur et sur les bonnes pratiques à respecter.

Entités concernées

- ◆ Ensemble du site Natura 2000

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Ensemble du site Natura 2000

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Remplacement des panneaux existants sur les terrains du Conservatoire par la nouvelle signalétique Cdl indiquant le classement du site au réseau Natura 2000.
- ◆ Mise en place d'un panneau « type » Natura 2000 au niveau du marais de Lavu Santu.
- ◆ Installation de panneaux ou balises de direction au niveau des embranchements de sentiers.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Remplacement de la signalétique	X						CG2A

Contraintes

- ◆ L'emplacement et la taille des panneaux doivent être réfléchis pour favoriser leur bonne intégration dans le paysage, tout en gardant une bonne visibilité.

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Fourniture et pose de panneaux Conservatoire du littoral	500	6	3000
Fourniture et pose de panneaux de direction	500	4	2000
Fourniture et pose de panneaux Natura 2000	500	1	500
		Total :	5500

Partenaires et financements possibles

- ◆ DREAL, Conservatoire du littoral

Indicateurs de suivi

- ◆ Remplacement des panneaux dans le cas de dégradations volontaires ou naturelles.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ E2 : Modifier les sentiers d'accès à la plage de Fautea et à la tour génoise.
- ◆ E3 : Achever le sentier littoral reliant les plages de Fautea et Lavu Santu.

Cartographie

Cf. Intentions d'aménagement pour les secteurs de Fautea et Lavu Santu.

Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel

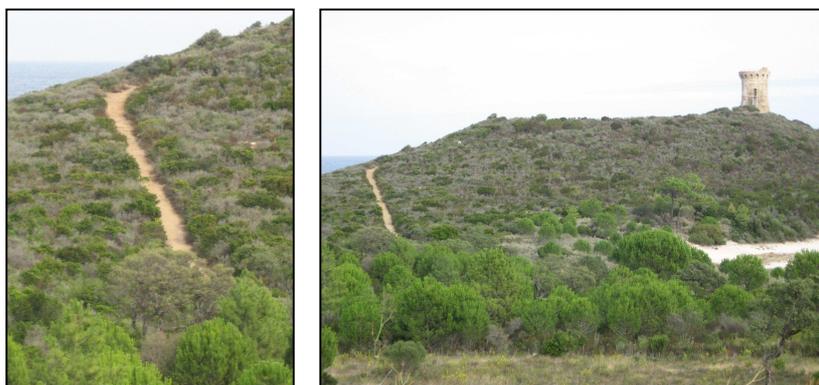
Priorité : 2

Fiche action E2. : Modifier les sentiers d'accès à la plage de Fautea et à la tour génoise

Contexte

Le sentier qui relie actuellement la route nationale à la plage de Fautea descend en droite ligne vers la plage et n'exploite pas le potentiel du site en terme de qualité de promenade et de découverte paysagère par le promeneur. Par ailleurs, le sentier actuel fait arriver les promeneurs par l'arrière de la plage, ce qui favorise la création de cheminements dans la dune.

Quant au sentier menant à la tour, sa configuration actuelle n'est pas satisfaisante : il monte en droite ligne vers la tour, n'incitant pas les promeneurs à profiter de leur marche et du paysage, et constitue par ailleurs une large cicatrice dans le maquis, visible de la route nationale.



Sentier vu depuis la route nationale (en provenance de Porto-Vecchio)

Objectifs

- ◆ Réaliser des sentiers qui permettent divers accès à la plage de Fautea en évitant les habitats dunaires les plus fragiles.
- ◆ Réaliser un sentier d'accès à la tour qui utilise aux mieux la topographie pour assurer au promeneur une belle vue sur la crique.

Entités concernées

- ◆ Entités 2 : Rochers et maquis littoraux, et 10 : Coteaux (collines boisées de Fautea et Lavu Santu).

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- | | |
|---|--------|
| ◆ Dunes mobiles embryonnaires | H 2110 |
| ◆ Dunes fixées du <i>Crucianellion maritima</i> | H 2210 |
| ◆ Dunes avec pelouses du <i>Malcolmietalia</i> | H 2230 |
| ◆ Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i> | H 2260 |

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Définir le meilleur tracé en vue de répondre à l'objectif fixé.
- ◆ Réaliser le sentier par un démaquisage sur le modèle du sentier existant entre les plages de Fautea et Lavu Santu.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Définition du tracé	X						Cdl, CG2A
Ouverture d'un premier layon			X				CG2A
Finalisation du sentier				X			CG2A

Contraintes

- ◆ Le tracé du nouveau sentier devra rester éloigné de la bordure du camping pour des questions d'ordre esthétique et de confort des usagers.
- ◆ Le sentier devra également être de largeur réduite (moyenne de 1,2 m) afin d'éviter tout balafre dans le maquis visible de la route nationale.
- ◆ Les travaux doivent être réalisés de préférence hors saison estivale.

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Ouverture de sentier dans la végétation fermée dense.	8	950 m.l	7600
		Total :	7600

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil général de Corse du Sud.

Indicateurs de suivi

- ◆ Délais de réalisation du projet, entretien des sentiers réalisés.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ E1 : Mettre en place une signalétique d'information au public.
- ◆ E3 : Achever le sentier littoral reliant les plages de Fautea et Lavu Santu.
- ◆ E4 : Cicatriser les pistes inutiles

Cartographie

Cf. Intentions d'aménagement pour le secteur de Fautea.

Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel

Priorité : 1

Fiche action E3. : Achever le sentier littoral reliant les plages de Fautea et Lavu Santu

Contexte

Le sentier qui relie les plages de Fautea et Lavu Santu réalisé en 2001 se termine de façon très abrupte du côté de Lavu Santu et est rendu difficilement praticable sur ce versant en raison de la présence d'éboulis peu stables. Ces conditions ne permettent pas actuellement la fréquentation du sentier par un large public.

Objectifs

- ◆ Permettre un accès tout public à la plage de Lavu Santu.
- ◆ Encourager la découverte du site par le littoral.

Entités concernées

- ◆ Entité 2 : Rochers et maquis littoraux.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Maquis arbustif à genévrier de Phénicie H 5210

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Stabiliser les éboulis dans la descente sur Lavu Santu en fixant quelques pierres.
- ◆ Achèvement du sentier côté Lavu Santu par un prolongement en pente douce sur le coteau.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Définition du tracé	X						Cdl, CG2A
Ouverture du sentier		X					CG2A

Contraintes

- ◆ Le sentier devra être de largeur réduite (moyenne de 1,2 m) afin d'éviter tout balafre dans le maquis.
- ◆ Les travaux doivent être réalisés de préférence hors saison estivale.

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Ouverture de sentier dans la végétation fermée dense.	8	40 m.l	320
		Total :	320

Partenaires et financements possibles

- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Conservatoire du littoral
- ◆ Maîtrise d'œuvre : Conseil Général de Corse du Sud, entreprise de travaux publics.

Indicateurs de suivi

- ◆ Délais de réalisation du projet, entretien du tronçon réalisé.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ E1 : Mettre en place une signalétique d'information au public.
- ◆ E2 : Modifier les sentiers d'accès à la plage de Fautea et à la tour génoise.

Cartographie

Cf. Intentions d'aménagement pour le secteur de Lavu Santu.

Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel

Priorité : 2

Fiche action E4. : Cicatrizer les pistes inutiles

Contexte

Les activités actuelles sur le site ne justifient pas l'existence d'un réseau de pistes tel qu'il existe actuellement, notamment en arrière de la plage de Lavu Santu. La fermeture de portions de pistes (empruntées aujourd'hui par des quads, motos ou par les piétons) en vue de leur cicatrization par la reconquête de la végétation s'impose donc naturellement.

Le large sentier ouvert pour monter à la tour doit également être cicatrized dans le cas de l'ouverture d'un nouveau sentier.

Objectifs

- ◆ Réduire l'impact paysager des pistes ouvertes en arrière des plages.
- ◆ Dissuader la pénétration de véhicules à moteur sur le site.

Entités concernées

- ◆ Entités 4 : Cordon sableux de Lavu Santu , 8 : Suberaies et prairies de la plaine de Lavu Santu, 10 : Coteaux (collines boisées de Fautea et Lavu Santu, et 11 : Bords de la route nationale.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Ensemble du site Natura 2000

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Mise en défens des zones à cicatrizer par le blocage des accès (clôtures et ganivelles).
- ◆ Décompactage du sol afin de favoriser la reconquête du sol par la végétation alentours.
- ◆ Sur le cordon sableux de Lavu Santu, accélérer la cicatrization par transplantation de pieds de scrofulaire rameuse, lavande des maures et immortelle d'Italie.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Opérations de décompactage sur Fautea et mise en défens			X				CG2A
Mise en défens des zones sableuses à cicatrizer sur Lavu Santu			X				CG2A
Transplantations				X			CG2A

Contraintes

Sans objet.

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Décompactage du sol	0,30	3000 m ²	900
Fourniture et pose de ganivelles	30	20 m.l	600
Transplantations de pieds d'immortelle et scrofulaire	4,00	A définir	
Total :			≥ 1500

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil général de Corse du Sud.

Mesure de gestion contractuelle éligible à un financement MEDAD/FEADER (Contrat Natura 2000) pour les interventions sur les habitats dunaires.

Indicateurs de suivi

- ◆ Cicatrisation des zones condamnées et respect des installations de mise en défens.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ A4 : Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site.
- ◆ E2 : Modifier les sentiers d'accès à la plage de Fautea et à la tour génoise

Cartographie

Cf. intentions d'aménagement pour les secteurs de Fautea et Lavu Santu.

Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel

Priorité : 3

Fiche action E5. : Aménager une zone de stationnement pour les usagers de la plage de Fautea

Contexte

La plage de Fautea, agréable et facilement accessible de la route, est très fréquentée en période estivale. Il n'existe pas de véritable aire de stationnement et les véhicules (jusqu'à 150 comptés lors de l'été 2007) se garent le long de la route nationale. Cela pose de gros problèmes de sécurité puisque la plupart des usagers doivent traverser la route nationale pour se rendre à la plage, souvent dans le virage.

Objectifs

- ◆ Organiser le stationnement des véhicules du public de la plage de Fautea.
- ◆ Réduire les risques d'accident entre les véhicules en mouvement et les piétons.

Entités concernées

- ◆ Entités 8 : Suberaies et prairies de la plaine de Lavu Santu, 10 : Coteaux (collines boisées de Fautea et Lavu Santu) et 11 : Bords de la route nationale.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Ensemble du site Natura 2000.

Actions à entreprendre

- ◆ Création d'une aire de stationnement pouvant accueillir une centaine de véhicules au niveau de l'actuelle carrière.

Contraintes

- ◆ La réalisation de ce projet nécessite l'adhésion du propriétaire des terrains concernés.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Collectivité Territoriale de Corse.

Indicateurs de suivi

- ◆ Réalisation des travaux.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ A4. Maîtriser la circulation de véhicules motorisés sur le site.

Cartographie

Cf. intentions d'aménagement pour les secteurs de Fautea et Lavu Santu.

Développer les activités pédagogiques et culturelles sur le site

Priorité : 1

Fiche action F1. : Organiser l'ouverture de la tour génoise au grand public

Contexte

L'ouverture de la tour a été organisée par les agents du Conseil général de Corse du Sud en charge de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral jusqu'en 2006 à raison d'une journée par semaine durant la période estivale. En 2007, pour des raisons de sécurité, la tour est restée fermée au public.

Objectif

- ◆ Permettre l'accès de la tour, aujourd'hui interdit, au grand public.

Entités concernées

- ◆ Entité 5 : Tour génoise de Fautea

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

Sans objet.

Actions à entreprendre

- ◆ Définir le nombre de jours d'ouverture par semaine et les horaires en saison estivale pour un accès libre du public.
- ◆ Organiser des visites commentées de la tour et du site de Fautea plus généralement afin de replacer la tour dans son contexte géographique et historique.

Contraintes

- ◆ L'ouverture de la tour est soumise à la réalisation de travaux de mise en sécurité des personnes.

Coût estimatif

Sans objet.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil général de Corse du Sud, Collectivité Territoriale de Corse, Office du Tourisme de Zonza.

Indicateurs de suivi

- ◆ Nombre de visiteurs/jour en saison estivale.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ E1 : Mettre en place une signalétique d'information au public.
- ◆ H1 : Mettre en valeur la tour génoise.
- ◆ H2 : Mettre en valeur le four à chaux.

Développer les activités pédagogiques et culturelles sur le site

Priorité : 2

Fiche action F2. : Organiser des sorties pédagogiques avec les scolaires

Contexte

Le site de Fautea – Lavu Santu, facilement accessible, se prête idéalement à l'organisation de sorties scolaires afin de faire découvrir aux enfants le patrimoine à la fois naturel et culturel du littoral corse, grâce notamment à la présence de dunes, d'un maquis littoral typique et de la tour génoise. Des animations ont été réalisées en 2006 auprès d'écoles primaires de Zonza avec un franc succès auprès des enseignants et des enfants.

Objectifs

- ◆ Faire découvrir différents milieux littoraux et sensibiliser les jeunes générations à la nécessité de protection des milieux fragiles.
- ◆ Apprendre une page d'histoire de la Corse au travers des monuments historiques.
- ◆ Stimuler la curiosité et l'imagination des enfants au travers d'activités variées autour des thèmes de la nature, du paysage et de l'histoire.

Entités concernées

- ◆ Toutes entités dont notamment les entités 2 : Rochers et maquis littoraux , 3 : Dunes de Fautea , 5 : Tour génoise de Fautea, 7 : Marais de Lavu Santu.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Ensemble du site Natura 2000.

Actions à entreprendre

- ◆ Monter un projet pédagogique en collaboration avec les enseignants.
- ◆ Concevoir et réaliser des supports d'animation ludiques.
- ◆ Organiser les sorties en présence des gardes du littoral.

Contraintes

- ◆ Coordination indispensable entre les différents partenaires.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil général de Corse du Sud, Collectivité Territoriale de Corse, Office du Tourisme de Zonza, Ecoles de la région de Porto-Vecchio.

Indicateurs de suivi

- ◆ Nombre de sorties organisées/an, indice de satisfaction des participants.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ F1. Organiser l'ouverture de la tour au public.
- ◆ H1. Mettre en valeur la tour génoise.
- ◆ H2. mettre en valeur le four à chaux.

Améliorer les qualités paysagères du site

Priorité : 1

Fiche action G1. : Supprimer les poubelles de la plage de Fautea

Contexte

Deux poubelles sont installées en arrière de la plage de Fautea sur la dune fixée. Leur emplacement actuel nuit à l'aspect paysager du site et va à l'encontre de l'objectif de mise en défens de la dune en vue de sa protection. Une solution peut être la suppression pure et simple de ces poubelles afin d'inciter les usagers de la plage à remporter leurs déchets. L'expérience menée sur plusieurs sites appartenant au Conservatoire du littoral a montré l'efficacité de cette mesure avec des plages plus propres après la suppression des poubelles, la présence de poubelles appelant toujours plus de déchets.



Les poubelles actuellement situées sur la dune fixée



Absence de ramassage régulier (octobre 2007)

Objectifs

- ◆ Supprimer l'impact paysager des poubelles actuelles situées sur un point haut au milieu de la dune.
- ◆ Empêcher le piétinement de la dune au niveau de leur emplacement actuel.
- ◆ Eduquer le public sur la nécessité de remporter ses déchets.

Entités concernées

- ◆ Entité 3 : Dunes de Fautea et 11 : Bords de la route nationale.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Dunes fixées du *Crucianellion maritimae* H 2210
- ◆ Dunes avec pelouses du *Malcolmietalia* H 2230

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Enlever les poubelles et les poteaux sur lesquelles elles sont accrochées.
- ◆ Si la demande est forte ou si la plage est salie de façon conséquente après la suppression des poubelles, on peut envisager leur remise en place à l'entrée du sentier, afin de faciliter leur ramassage par les services municipaux.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Suppression des poubelles	X						Commune

Contraintes

- ◆ Aucune.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Commune de Zonza.

Indicateurs de suivi

- ◆ Suppression effective des poubelles, quantité de déchets laissés sur la plage après la suppression.

Autres actions liées à l'objectif

Sans objet.

Améliorer les qualités paysagères du site

Priorité : 2

Fiche action G2. : Réaliser des plantations afin de masquer les voitures garées le long du camping

Contexte

Le Conservatoire du littoral tolère actuellement que des clients du camping garent leur véhicule sur les terrains situés en bordure du camping, dans la zone démaquillée. L'impact de ces véhicules, situés en sommet de colline, sur le paysage est cependant certain.

Objectif

- ◆ Réaliser un aménagement paysager (plantations) permettant de masquer les véhicules.

Entités concernées

- ◆ Entité 2 : Rochers et maquis littoraux.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

Sans objet.

Actions à entreprendre

- ◆ Plantation d'arbustes autour de la zone de stationnement des véhicules.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Plantations		X	X				Cdl

Contraintes

- ◆ Planter des essences non exotiques et compatibles avec la vocation « pare feu » de la zone (arbousiers, chênes verts).
- ◆ Réaliser les plantations afin de ne pas donner l'impression de haie, mais plutôt de bosquets naturels.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral.

Indicateurs de suivi

- ◆ Travaux de plantations, efficacité des plantations pour cacher les véhicules à la vue.

Autres actions liées à l'objectif

Sans objet.

Améliorer les qualités paysagères du site

Priorité : 3

Fiche action G3. : Requalifier le bâti du secteur de Lavu Santu

Contexte

Dans la zone périphérique du marais de Lavu Santu se situent des constructions d'origines diverses (usage agricole, buvette...) dont certaines sont en ruines. Ces constructions nuisent au paysage de par leur aspect actuel. Si une destruction ne peut pas être envisagée selon les propriétaires, il convient de requalifier ce bâti afin de réaliser une meilleure intégration dans le paysage.



Bâtiment situé entre le cordon sableux et le marais



Ancien bâtiment agricole situé au sud du marais

Objectif

- ◆ Améliorer l'aspect paysager des alentours du marais de Lavu Santu par la requalification de constructions et de murs ruinés.

Entités concernées

- ◆ Entités 6 : Anciennes sablières de Lavu Santu et 8 : Suberaies et prairies de la plaine de Lavu Santu.

Actions à entreprendre

A déterminer.

Contraintes

- ◆ Volonté des propriétaires des bâtiments.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Propriétaires des bâtiments.

Indicateurs de suivi

- ◆ Réalisation de travaux de requalification.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ G4. Réhabiliter la zone de décharge en arrière de la plage de Lavu Santu ;
- ◆ G5. Organiser un nettoyage général du site.

Cartographie

Cf. intentions d'aménagement du secteur de Lavu Santu.

Améliorer les qualités paysagères du site

Priorité : 1

Fiche action G4. : Réhabiliter la zone de décharge sauvage en arrière de la plage de Lavu Santu

Contexte

Une partie de la zone située entre le cordon sableux de Lavu Santu et le marais d'une superficie de 4000 m² environ est utilisée aujourd'hui comme dépôt d'ordures diverses. Lors des visites de terrain réalisées en 2007 au moment de la rédaction du DOCOB, on a pu constater que des déchets ont été déposés par camion puis retirés du site. La nature exacte de ces dépôts est donc difficile à déterminer. Les déchets qui ont pu être observés sont des feuilles de posidonie, gravats, appareils ménagers, gravats,...).



Dépôts divers en arrière de la plage de Lavu Santu (avril 2007)

Objectifs

- ◆ Eliminer les ordures présentes sur le site.
- ◆ Analyser l'impact du dépôt sur l'environnement.
- ◆ Réhabiliter le site par une dépollution si nécessaire et une requalification paysagère de la zone.

Entités concernées

- ◆ Entité 6 : Anciennes sablières de Lavu Santu.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Tortue cistude E 1220
- ◆ Tortue d'Hermann E 1217

Actions à entreprendre

- ◆ Réalisation d'une étude d'impact du dépôt d'ordures sur l'environnement et étude de faisabilité de remise en état du site : estimation du volume des déchets, analyses de sol et des eaux souterraines (pour métaux lourds et polluants organiques notamment),...
- ◆ Consultation d'entreprises pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation proprement dite.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Conservatoire du littoral dans le cas d'une convention de gestion des terrains établie avec le propriétaire.
- ◆ Maîtrise d'œuvre : Bureau d'études ou entreprise compétente choisie dans le cadre d'un appel d'offre de marché public.

Indicateurs de suivi

- ◆ Réalisation des travaux de réhabilitation, cicatrisation naturelle de la zone.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ B1 : Assurer la protection réglementaire et la gestion durable du marais de Lavu Santu.
- ◆ G5 : Organiser un nettoyage général du site.

Cartographie

Cf. intentions d'aménagement du secteur de Lavu Santu.

Améliorer les qualités paysagères du site

Priorité : 1

Fiche action G5. : Organiser un nettoyage général du site

Contexte

La zone de dépôt de déchets en arrière de la plage de Lavu Santu mise à part (cf. action B9), le site dans son ensemble est relativement propre et respecté par les différents usagers. Cependant, un nettoyage s'avère nécessaire afin d'enlever les dépôts ponctuels de déchets et d'encombrants (repérés notamment en amont de la RN). Des nettoyages réguliers dans le cadre de la gestion du site seront également à entreprendre.

Objectifs

- ◆ Maintenir le site dans un état de propreté acceptable.
- ◆ Eliminer les dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants.

Entités concernées

- ◆ Ensemble du site Natura 2000.

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Achat de matériel de ramassage des déchets.
- ◆ Evacuation des déchets vers des poubelles publiques ou vers la déchetterie de Sainte Lucie de Porto-Vecchio selon leur nature.
- ◆ Evacuation des carcasses de véhicules vers un centre de traitement approprié.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Opération d'enlèvement des déchets de grande taille				X			A déterminer
Opérations de nettoyage d'entretien	X	X	X	X	X	X	CG2A

Contraintes

- ◆ Opération à répéter de façon régulière.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil général de Corse du Sud.

Indicateurs de suivi

- ◆ Dates de réalisation des opérations de nettoyage, aspect du site.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ G4 : Réhabiliter la zone de décharge sauvage en arrière de la plage de Lavu Santu.

Préserver et restaurer le patrimoine culturel

Priorité : 1

Fiche action H1. : Mettre en valeur la tour génoise

Contexte

La tour génoise de Fautea, restaurée entre 1988 et 1995, appartient à la Collectivité Territoriale de Corse et est aujourd'hui dans un bon état de conservation. Cependant l'ouverture au public est jugée dangereuse en raison de problèmes de sécurité à l'intérieur de la tour. Celle-ci mérite également d'être mise en valeur de façon nouvelle. La tour fait partie des priorités de la CTC dans son programme de rénovation des tours génoises de Corse.

Objectifs

- ◆ Mettre le bâtiment aux normes de sécurité pour l'accueil du public.
- ◆ Mettre en place un projet de réaménagement de la tour (information, éclairage,...) afin de valoriser son histoire et son architecture.

Entités concernées

- ◆ Entité 5 : Tour génoise de Fautea

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

Sans objet.

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Rénovation du système d'alimentation électrique de la tour.
- ◆ Evacuation et remplacement éventuel des panneaux solaires situés sur la terrasse
- ◆ Mise en place d'une nouvelle rambarde de sécurité sur l'escalier intérieur.
- ◆ Remplacement des panneaux d'information situés à l'intérieur de la tour.
- ◆ Réflexion sur un projet architectural global avec l'architecte – conservateur de la CTC.
- ◆ Intégration du dispositif d'éclairage nocturne de la tour au paysage.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Définition du projet architectural	X						Cdl, CTC
Réalisation des travaux de mise en sécurité		X					A déterminer
Réalisation des travaux sur le dispositif d'illumination		X					A déterminer

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Collectivité Territoriale de Corse, Conseil général de Corse du Sud.

Indicateurs de suivi

- ◆ Réalisation des travaux.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ E1 : Mettre en place une signalétique d'information au public.
- ◆ H2 : Mettre en valeur le four à chaux.

Préserver et restaurer le patrimoine culturel

Priorité : 2

Fiche action H2. : Mettre en valeur le four à chaux

Contexte

Le four à chaux, édifié à l'extrémité nord de l'anse de Fautea probablement lors de la construction de la tour, constitue un élément de patrimoine important du site car il témoigne des pratiques de construction passées. Actuellement en ruines, son utilisation passée n'est pas mise en valeur et il est régulièrement menacé d'envahissement et de disparition sous la végétation.



Four envahi par la végétation (avril 2007)



Four dégagé par les agents du CG 2A, mai 2007

Objectifs

- ◆ Entretien et restauration du four à chaux.
- ◆ Découverte du patrimoine culturel par les usagers du site.

Entités concernées

- ◆ Entité 2 : rochers et maquis littoraux.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

Sans objet.

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Débroussaillage régulier du four à chaux.
- ◆ Installation d'un panneau d'information sur la nature et l'utilisation passée de cet élément de bâti.

- ◆ Etude sur la possibilité de restauration du four dans sa forme originale et mise en œuvre de la restauration.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Débroussaillage de l'intérieur du four		X		X		X	CG2A
Conception et pose d'une signalétique d'information			X				Cdl

Coût estimatif

Action	Prix unitaire (€)	Quantité	Estimation du coût (€)
Fourniture et pose d'un panneau d'information	500	1	500
		Total :	500

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil général de Corse du Sud.

Indicateurs de suivi

- ◆ Interventions réalisées, pose de la signalétique.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ E1 : Mettre en place une signalétique d'information au public.
- ◆ H1 : Mettre en valeur la tour génoise.

Maintenir des activités agricoles respectueuses du milieu naturel

Priorité : 1

Fiche action I1. : Maintenir la gestion pastorale de la suberaie

Contexte

La zone située au sud du marais de Lavu Santu était traditionnellement dédiée à la culture et au pâturage. L'activité pastorale est aujourd'hui encore présente avec la présence sur le site de chevaux et de bovins. Le pâturage mené de manière extensive permet de maintenir ouverts des milieux qui ont naturellement tendance à être envahis par le maquis et par là-même favorise la biodiversité. Les suberaies pâturées, qui constituent un habitat d'intérêt européen, sont notamment l'habitat typique de la tortue d'Hermann.

Un pâturage extensif de cette zone qui borde également le maquis au nord et au sud est également favorable au maintien des groupements végétaux tardifs des mares temporaires. Enfin, l'exploitation du liège participe au maintien d'une activité traditionnelle.

Objectifs

- ◆ Entretenir un milieu ouvert favorable au développement de la tortue d'Hermann.
- ◆ Maintenir la diversité d'états de l'habitat « Suberaies ou maquis à chêne liège » en favorisant sur certaines zones des peuplements de chênes liège espacés et pâturés.
- ◆ Maintenir une activité agricole traditionnelle.
- ◆ Favoriser le maintien des groupements des mares temporaires.

Entités concernées

- ◆ Entité 8 : Suberaies et prairies de la plaine de Lavu Santu.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| ◆ Tortue d'Hermann | E 1217 |
| ◆ Suberaies ou maquis à chêne liège | H 9330 |
| ◆ Mares temporaires méditerranéennes | H 3170 |

Actions à entreprendre

- ◆ Gyrobroyage des parcours (environ **12 ha**) de décembre au 15 mars (en dehors de la période d'activité des tortues).
- ◆ Pâturage extensif adapté (évitant sur et sous-pâturage) : chargement compris entre 0,5 et 1,8 UGB/ha.
- ◆ Mise en place et entretien de clôtures adaptées au parcours.
- ◆ Institution d'un cadre légal (convention, bail) entre le propriétaire et l'éleveur afin de pérenniser le pâturage sur le site.
- ◆ Exploitation du liège « dans les règles de l'art » avec une période de levée entre le mi-juin et la mi-août.

Les parcelles concernées par cette action, tout ou partie incluses dans le périmètre Natura 2000 sont les suivantes :

F 827, 830, 831, 838, 846, 847, 848, 855, 856, 860, 861 et 862.

Contraintes

- ◆ Contraintes temporelles pour la réalisation des actions de gyrobroyage et de récolte du liège.

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Propriétaires de la zone concernée, éleveur bovin et/ou équin.

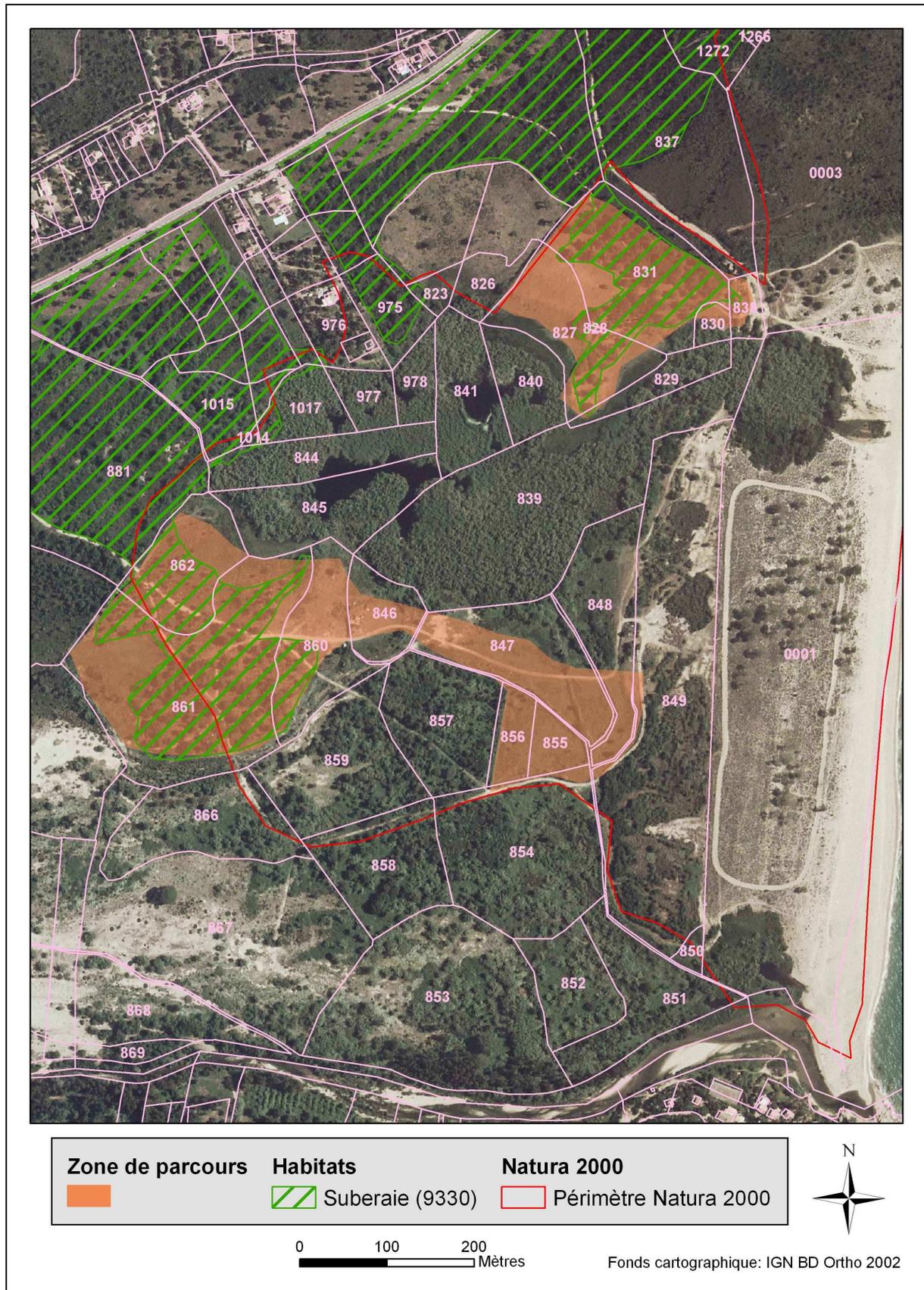
Indicateurs de suivi

- ◆ Dates de gyrobroyage, effectif des animaux pâurant.

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ C1 : Estimer et suivre la population de tortue d'Hermann

Cartographie



Maintenir des activités agricoles respectueuses du milieu naturel

Priorité : 2

Fiche action I2. : Encadrer la récolte d'immortelle d'Italie sur le cordon sableux de Lavu Santu

Contexte

La récolte d'immortelles d'Italie (*Helichrysum italicum*) est actuellement autorisée sur la plage de Lavu Santu par le Conservatoire du littoral à une entreprise de fabrication de produits cosmétiques à base de plantes aromatiques ayant fait une demande de cueillette. Afin d'encadrer les activités économiques sur ses sites, le Conservatoire élabore des conventions d'exploitation définissant notamment un cahier des charges respectueux de l'environnement. Une convention de ce type pour la cueillette de plantes est actuellement en préparation.

Objectifs

- ◆ Définir des conditions de récoltes durables afin de préserver les habitats et de permettre le renouvellement de la ressource.
- ◆ Contribuer à la pérennité de l'activité en favorisant le développement naturel de plants d'immortelles d'Italie.

Entités concernées

- ◆ Entité 4 : Cordon sableux de Lavu Santu.

Habitats et/ou espèces d'intérêt européen concernés

- ◆ Dunes fixées du *Crucianellion maritimae* H 2210
- ◆ Dunes avec pelouses du *Malcolmietalia* H 2230
- ◆ Dunes à végétation sclérophylle des *Cisto-Lavanduletalia* H 2260

Actions à entreprendre et planification opérationnelle

- ◆ Rédaction d'une convention de récolte de plantes précisant les conditions de cueillette et les quantités maximales de prélèvement autorisées.
- ◆ Gyrobroyage d'une petite zone de garrigue à hélianthème afin de favoriser le développement des groupements à immortelle d'Italie et scrofulaire rameuse.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Intervenant
Rédaction et validation de la convention	X						Cdl
Opération de gyrobroyage	X						

Coût estimatif

A déterminer.

Partenaires et financements possibles

- ◆ Conservatoire du littoral, Conseil général de Corse du Sud, Entreprise(s) de fabrication de produits cosmétiques

Indicateurs de suivi

- ◆ Poids de fleurs récolté/an

Autres actions liées à l'objectif

- ◆ E4 : Cicatriser les pistes inutiles.



Charte Natura 2000 pour le site FR 9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea »



Présentation du site

Le site de Fautea – Lavu Santu, situé sur la façade littorale orientale de la Corse (commune de Zonza), abrite une grande diversité écologique et paysagère ainsi que des éléments de patrimoine historique et culturel forts.

Le site s'articule autour des reliefs de deux pointes rocheuses qui s'avancent dans la mer, et de l'embouchure du fleuve Cavu dans sa partie sud. Entre les 2 pointes se niche la petite anse abritée de Fautea, bordée de dunes de sable fin peu élevées au sein desquelles se développe une végétation fragile, typique de ces milieux. La crique est veillée par la tour génoise de Fautea, érigée au XVI^{ème} siècle pour parer aux dangers venant de la mer, et restaurée au cours des années 1990.

Ce paysage reposant contraste fortement avec le sud du site et la grande plage de Lavu Santu, au sable grossier, constituée de gradins de plage édifiés par des coups de mer. En arrière de la plage, s'étend la zone humide de Lavu Santu et son impénétrable ceinture de tamaris qui préserve une zone de refuge pour l'avifaune et une belle population de tortues cistude.

Enfin, la totalité du site est entourée de chênes liège, tantôt sous la forme de peuplement lâches sur des prairies pâturées, tantôt sous la forme de maquis hauts et denses dominés par cette essence emblématique de la région.

De par sa situation et sa facilité d'accès depuis la route, le site, et tout particulièrement la crique de Fautea, constitue une zone balnéaire très appréciée des estivants et par là même très fréquentée de juin à août.

Les orientations du document d'objectifs

La présence sur le site de nombreux habitats et espèces considérés comme d'intérêt communautaire par la Directive européenne Habitats (92/43/CEE) a conduit à l'inscription du site comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au réseau européen Natura 2000 qui vise la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel sur le territoire de l'Union Européenne. La zone définie est ainsi appelée « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea » (site n°FR9400584) et couvre une superficie totale de 92 ha.

Afin de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place en vue d'atteindre cet objectif sur le site, un document d'objectifs (DOCOB) comportant un diagnostic territorial et des mesures de gestion, a été réalisé sous l'égide d'un Comité de Pilotage présidé par le Conseil Général de Corse du Sud, et validé par le Préfet.

L'élaboration du DOCOB a ainsi permis d'identifier les enjeux liés à la préservation des différents types de milieux représentés sur le site tout en tenant compte des différentes activités qui peuvent s'y développer de façon durable. Les principaux objectifs retenus par le comité de Pilotage sont les suivants :

- ◆ **Protéger les restaurer les milieux sableux et dunaires** : les plages de Fautea et Lavu Santu subissent une pression importante en période estivale, avec une fréquentation qui va croissant d'année en année. Les habitats liés aux milieux sableux et dunaires, bien représentés sur le site sont particulièrement sensibles à l'érosion et au piétinement. La dune de Fautea est notamment aujourd'hui fragmentée par des cheminements piétonniers. C'est pourquoi la mise en défens de la dune en vue de sa reconstitution s'avère nécessaire.

- ◆ **Préserver la zone humide de Lavu Santu** : le marais de Lavu Santu présente une grande richesse écologique, abritant notamment une belle population de tortue cistude, espèce d'intérêt communautaire. La présence d'une ceinture de tamaris dense et très originale autour des plans d'eau favorise en outre la présence et la nidification de

nombreuses espèces d'oiseaux. Sa protection et sa préservation en l'état constitue donc un enjeu majeur sur le site.

- ◆ Parallèlement à ces 2 enjeux forts, la protection du patrimoine naturel passe également par un **approfondissement des connaissances scientifiques** sur le site (l'étude des populations de tortue d'Hermann et cistude d'Europe a été privilégiée) ainsi que par la mise en œuvre d'actions de **prévention contre les incendies de forêt**, qui constituent une menace permanente en Corse.

D'une façon plus transversale et pour répondre aux objectifs de Développement Durable du réseau Natura 2000, le Comité de Pilotage a également insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil du public et de mettre en valeur le patrimoine paysager et culturel du site, ainsi que sur l'utilisation de Natura 2000 comme un outil d'encouragement pour pérenniser les activités économiques existantes que sont l'élevage ou la récolte de plantes aromatiques. Ainsi les objectifs suivants ont été ajoutés :

- ◆ **Favoriser une découverte et une circulation du public respectueuse du milieu naturel**, avec l'entretien et la création de sentiers d'accès aux plages et à la tour génoise. En marge du DOCOB dont ce n'est pas la fonction première, le Comité de Pilotage a également souligné la nécessité d'aménager une aire de stationnement au niveau de Bocca di Fautea afin de limiter les risques d'accidents dus au stationnement des véhicules de part et d'autre de la route nationale.
- ◆ **Développer des activités pédagogiques et culturelles** : de nombreux facteurs (petite taille, richesse patrimoniale, diversité des milieux et des paysages, accessibilité) font du site de Fautea – Lavu Santu un espace propice à la découverte encadrée du patrimoine écologique et culturel du littoral de la Corse. C'est pourquoi le Comité de Pilotage souhaite encourager l'organisation d'activités et sorties pédagogiques sur le site.
- ◆ **Améliorer les qualités paysagères du site**, en menant des actions de requalification du bâti existant et de cicatrization de zones traversées par un réseau de pistes inutiles.
- ◆ **Préserver et restaurer le patrimoine culturel** : la présence de la tour génoise et du four à chaux constitue un élément fort dans l'identité et le paysage du site. La mise en valeur de ce patrimoine dans un but de conservation de la mémoire des lieux et d'information des visiteurs est indispensable.
- ◆ **Maintenir des activités respectueuses du milieu naturel** : il s'agit ici de pérenniser des activités qui pratiquées de manière raisonnée et durable, contribuent à faire vivre le site et participent au maintien de milieux et paysages diversifiés.

Rappel de la réglementation en vigueur sur le site

L'ensemble du site est inclus dans les espaces remarquables de la loi littoral dont la préservation doit être prise en compte dans les documents d'urbanisme de la commune.

La tour génoise de Fautea fait partie des sites inscrits « tours génoises des côtes de Corse » qui ne peuvent subir de modifications qu'après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Enfin, la façade littorale du site (38 ha, soit 37 % du site Natura 2000) est propriété du Conservatoire du littoral. Cela implique une réglementation particulière pour le public fréquentant ces terrains : il y est en effet interdit de camper, de faire du feu, de jeter des débris, ainsi que d'y circuler à l'aide de véhicules à moteur.

La charte Natura 2000 : définition et conditions

Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, les titulaires de droits réels et/ou personnels sur des parcelles situées dans les sites Natura 2000 ont la possibilité d'adhérer à une charte Natura 2000.

La signature de la charte marque l'adhésion de l'ayant droit (propriétaire, bailleur,...) en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels du site, conforme aux orientations définies dans le DOCOB. Elle comporte des engagements pour chaque grand type de milieu (Cf. annexe 1) qui pourront être contrôlés par l'administration. Elle contient également des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site.

Le signataire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux types de milieux présents sur les parcelles sur lesquelles il a choisi d'adhérer.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

Deux engagements sont conditionnels à la signature de la charte :

- Le signataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur, indépendante de l'inscription du site au réseau Natura 2000.
- Le signataire s'engage à autoriser l'accès des terrains au titre desquels la charte est signée pour des opérations d'inventaires et d'évaluation de conservation des habitats naturels et des espèces.

Les engagements et recommandations de la charte

(Les points de contrôle de chaque engagement sont présentés en annexe 2 de la charte.)

Ensemble du site Natura 2000

Je m'engage à :

- Informer la structure animatrice du DOCOB si j'envisage de réaliser des travaux ou aménagements non prévus par celui-ci.
- Ne pas stocker de déchets ou matériaux de toute nature sur l'ensemble de la zone Natura 2000 et évacuer les déchets abandonnés sur place par des tiers.
- Ne pas introduire d'espèce animale ou végétale (notamment griffes de sorcière et herbe de la Pampa) susceptible de rompre les équilibres écologiques du site ou de menacer de disparition un habitat ou une espèce.
- Mettre en place une gestion quotidienne conforme aux objectifs et aux prescriptions du DOCOB.
- Entretenir les zones débroussaillées définies dans le DOCOB et selon les modalités prévues par celui-ci.

Recommandations

- ◆ Limiter au maximum la circulation de véhicules motorisés sur le site.
- ◆ Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.
- ◆ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles des dispositions prévues par la charte.

Milieux sableux et dunaires

Je m'engage à :

- Mettre en place et entretenir les installations de mise en défens de la dune prévues dans le DOCOB.
- Aménager des cheminements et des accès aux plages ayant un faible impact sur les milieux dunaires et sableux.
- Organiser des opérations de nettoyage manuel de la plage de Fautea.
- Prélever les plantes aromatiques (immortelle d'Italie et lavande des Maures) avec l'accord du propriétaire des terrains concernés et dans les conditions de cueillette prévues par la « charte de cueillette des plantes à parfum aromatiques et médicinales de Corse ».

Recommandation :

- ◆ Sensibiliser les usagers des plages à la fragilité des dunes.

Zone humide de Lavu Santu

Je m'engage à :

- Favoriser la découverte de la biodiversité du marais de Lavu Santu par tous en autorisant l'accès piéton au grand public.
- Préserver cette biodiversité en n'intervenant pas sur le milieu naturel, notamment en matière de coupes de bois, drainage et comblement.

Recommandation :

- ◆ Sensibiliser le public susceptible de fréquenter le site aux richesses écologiques du marais et la vulnérabilité des milieux et des espèces qui y vivent.

Maquis et boisements

Je m'engage à :

- Exploiter le liège des suberaies de manière durable, conformément au code de bonnes pratiques sylvicoles (période de levée entre la mi-juin et la mi-août notamment) afin de ne pas affecter l'état sanitaire des peuplements.
- Privilégier le gyrobroyage des parcours de décembre à mi-mars, en dehors de la période d'activité des tortues d'Hermann.

Recommandation :

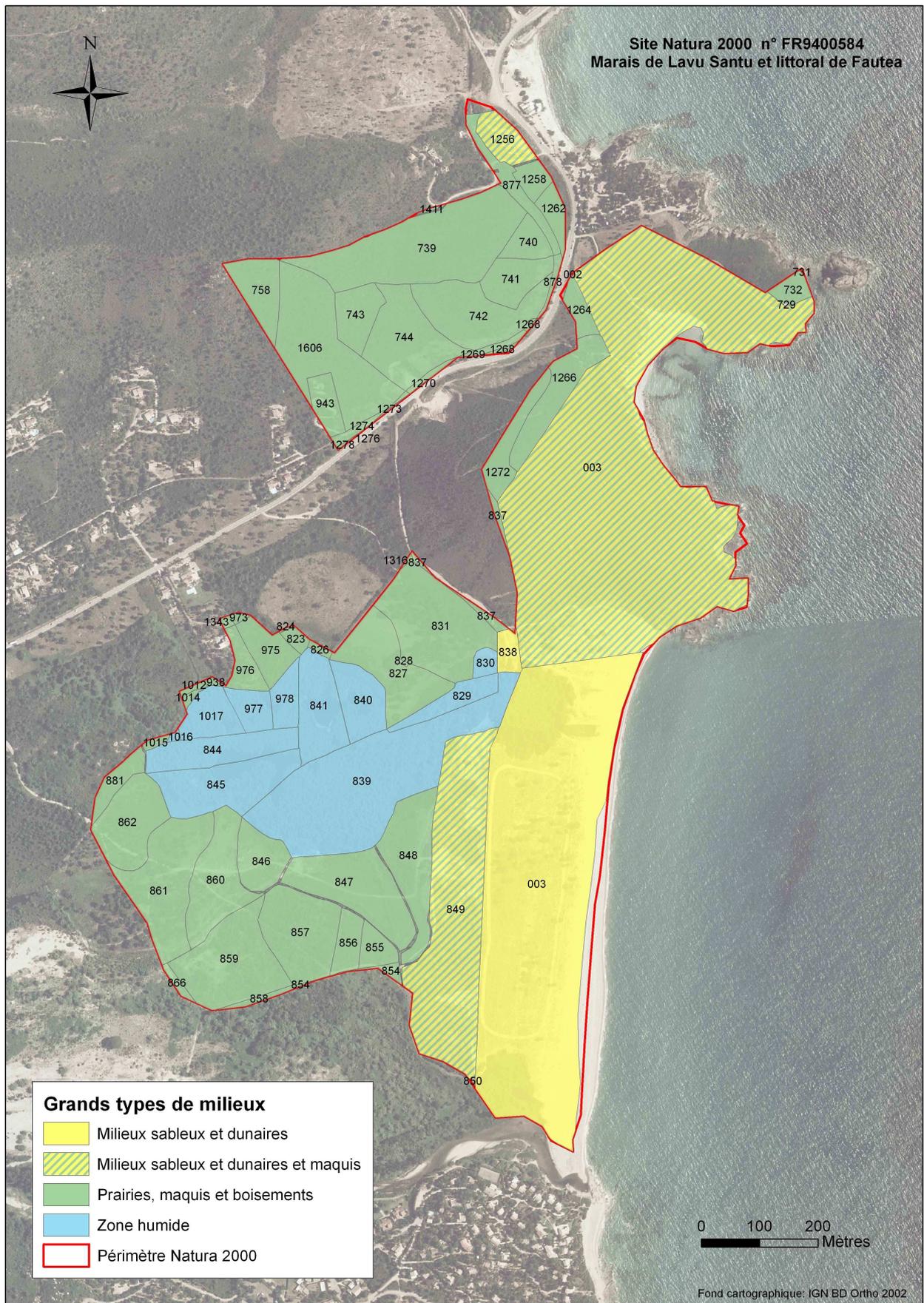
- ◆ Favoriser un pâturage extensif des suberaies afin de maintenir une mosaïque de milieux ouverts et fermés favorable à une forte biodiversité et au développement de la tortue d'Hermann en particulier.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent

Annexe 1 : Carte des grands types de milieux et parcelles concernées



Annexe 2 : Points de contrôle des engagements

Engagements conditionnels à la signature de la charte :

- ◆ Respect de la réglementation
Point de contrôle : Observations réalisées par les gardes du littoral, présence/absence de procès verbal.
- ◆ Autorisation de pénétration sur les terrains
Point de contrôle : bilan d'activité de la structure animatrice du DOCOB.

Engagements généraux :

- ◆ Réalisation de travaux
Point de contrôle : présence/absence de nouveaux aménagements non autorisés.
- ◆ Dépôt de déchets
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de dépôts.
- ◆ Introduction d'espèces envahissantes
Point de contrôle : état des lieux avant signature, absence d'introduction.
- ◆ Prélèvement d'espèces
Point de contrôle : infraction constatée.
- ◆ Débroussaillages incendies
Point de contrôle : contrôle sur place de l'embroussaillage des zones.

Engagements liés aux milieux sableux et dunaires :

- ◆ Mise en défens de la dune
Point de contrôle : contrôle sur place de la mise en place des installations de mise en défens et de l'état du matériel.
- ◆ Aménagement de cheminements
Point de contrôle : contrôle sur place de la création ou de l'entretien des sentiers prévus par le DOCOB et constat des passages empruntés par les usagers .
- ◆ Nettoyage de la plage
Point de contrôle : contrôle sur place.
- ◆ Récolte de plantes aromatiques
Point de contrôle : accord écrit des propriétaires des terrains sur lesquels s'effectue la récolte, signature par le cueilleur de la charte de cueillette des plantes à parfum aromatiques et médicinales de Corse.

Engagements liés aux milieux humides :

- ◆ Libre découverte du marais
Point de contrôle : existence de passages (échelles de chasseurs, barrières non cadenassées,...) permettant la libre circulation des usagers .
- ◆ Non intervention
Point de contrôle : contrôle sur place de traces d'interventions non conformes aux prescriptions du DOCOB.

Engagements liés aux milieux boisés :

- ◆ Récolte du liège
Point de contrôle : contrôle sur place de l'état du peuplement.
- ◆ Gyrobroyage des parcours
Point de contrôle : contrôle sur place.

Bibliographie

Document ayant servi de base à la rédaction du présent DOCOB

A.G.E.N.C. (Guyot, I. & Piazza C.), 2003. Document d'objectifs du site N° FR 9400584 Fautea-Lavu Santu (document provisoire non validé), remis à la DREAL en 2003, 70 p.

Bibliographie citée dans le texte

ARRIGONI P. V. & DIANA S., 1993. Contribution à la connaissance du genre *Limonium* en Corse. *Candollea*, 48 : 631-677.

A.S.T.E.R.E (PARADIS G.), 1999. Contribution à la mise en évidence de la présence ou de l'absence en Corse d'habitats de l'annexe I de la Directive 92/43/CEE dite Natura 2000. Rapport DREAL, 13 p.

BLONDEL L. & BRUNSTEIN D., 1990. Analyse morphodynamique de dix plages de Corse du Sud et des Agriate, propriétés du Conservatoire de l'Espace Littoral. Mémoire de maîtrise « Connaissance, gestion et Aménagement des espaces naturels et humanisés ». Univ. Paris 7/AGENC, 98 p.

BOSC V., 2006. Inventaire de la tortue d'Hermann en Corse, prospections 2006 – Rapport intermédiaire. Association des Amis du Parc naturel de la Corse et DREAL Corse, 45 p.

CANTERA J.-P., 1990. Le guêpier d'Europe en Corse : Modes de nidification et inventaire des colonies. *Trav. sc. Parc nat. rég. Rés. nat. Corse, Fr.*, n°29 :1-24.

Centre Technique du Génie Rural des Eaux et des Forêts, 1978. Inventaire des zones humides du littoral oriental corse. Rapport CTGREF - Groupement de Bordeaux - Division aménagements littoraux et aquatiques, 230 p.

DELAUGERRE M. & CHEYLAN M., 1992. Atlas de répartition des Batraciens et Reptiles de Corse. PNRG / EPHE, 128 p.

DELAUGERRE M. et THIBAUT J.-C. (éds.), 1997. Faune de Corse - Les espèces animales de la directive "habitats" et de la directive "oiseaux". Rapport AGENC / PNRG pour la DREAL Corse : 190 p.

DELPONT G., ROBELIN Ch., OLIVEROS C., 1998. Littoral septentrional et sud-oriental Corse : Evolution du trait de côte de 1946 à 1996. Etude de 40 plages des Agriate au golfe de Sant' Amanza. Rapport BRGM/R40290 : 121-123.

FAGGIO G. & LEVADOUX D., 2006. Rapport de mission d'étude sur la cistude d'Europe et l'avifaune des sites de Palo et Canna-Gradugine (Haute Corse). Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse, 47 p.

GAMISANS J., 1999. La végétation de la Corse. Edisud, 391 p.

GAUTHIER A., 2006. Des roches, des paysages et des hommes. Albiana, 276 p.

GEHU J.-M. & BIONDI E., 1994. Végétation du littoral de la Corse. Essai de synthèse phytosociologique. *Braun-blauquetia*, 13 : 154 p.

GRAZIANI, A.-M., 1999. Etude sur quelques tours du littoral de la Corse. Association Pandetta Corsica.

LORENZONI C., 1992. Description phytosociologique et cartographique de la végétation de zones humides des environs de Porto-Vecchio (Lavu Santu, Pinarellu,...). Mémoire de DESS « Ecosystèmes méditerranéens », Laboratoire de Botanique - CEVAREN - Université de Corse. 2 fascicules (texte & photographies, cartes, transects, relevés).

OLIVIER L., GALLAND J.-P., MAURIN H. & ROUX J.-P., 1995. Livre Rouge de la flore menacée de France, tome I : espèces prioritaires. Muséum National d'Histoire Naturelle - Service du Patrimoine naturel / Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles / Ministère de l'Environnement - Direction de la Nature et des Paysages, 486 p. + annexes.

PARADIS G., 1991. Description de la végétation de quatre sites littoraux de la Corse orientale : Mucchiatana, Fautea, Pont de Fautea, Favone. *Bull. Soc. Sci. Hist. & Nat. de la Corse*, n°661 : 363-418.

PARADIS G., 1993. Les formations à *Juniperus phoenicea* et *Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa* sur le littoral de la Corse. *Coll. Phytosocio.* XX, « Dynamique forestière », Bailleul, 24-26 oct. 1991 : 345-358, J. Cramer, Berlin-Stuttgart.

PARADIS G & LORENZONI C., 1994a. Etude phytosociologique de communautés thérophytiques hygro-nitrophiles estivo-automnales de la Corse (groupements à *Crypsis aculeata*, *Crypsis schoenoides*, *Glinus lotoides* et *Chenopodium chenopodioides*). Nouvelles propositions syntaxonomiques. *Monde des Plantes*, n°449 : 19-26.

PARADIS G & LORENZONI C., 1994b. Localisation en Corse des principales espèces citées dans l'étude phytosociologique des communautés thérophytiques hygro-nitrophiles estivo-automnales de l'île. *Monde des Plantes*, n°450 : 5-8.

PARADIS G. & PIAZZA C., 1996. Eléments pour une gestion des habitats littoraux sableux et graveleux de la Corse. Rapport Université de Corse, 96 p. Programme *Life* 1994-97 « *Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse* ». Office de l'Environnement de la Corse / DREAL / CEE.

PERGENT- MARTINI C., FERNANDEZ C., AGOSTINI S. & PERGENT G., 1997. Les étangs de Corse, Bibliographie - Synthèse 1997. Contrat Equipe Ecosystèmes Littoraux - Université de Corse / Office de l'Environnement & IFREMER : 269 p. (L'étang de Lavu Santu : pp. 147-151).

PIAZZA C., 1995. Eléments pour un inventaire diagnostique du littoral sablo-graveleux de la Corse. Rapport AGENC, 41 p. + annexes.

PIAZZA C. & PARADIS G., 1997. Essai de présentation synthétique des groupements végétaux de la classe des *Euphorbio-Ammophiletea* du littoral de la Corse. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N. S.*, 28 : 119-158.

PIAZZA C., MURACCIOLE M. & PARADIS G., 1997. Plan de gestion conservatoire des dunes à genévriers de Corse. Rapport AGENC, 28 p. Programme *Life* 1994-97 " *Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse* ". Office de l'Environnement de la Corse / DREAL / CEE.

ROUIRE et al., 1993. Carte géologique à 1/50000 et notice explicative : Porto-vecchio. BRGM.

SOCIETE DES AMIS DU SERVICE DE CONSERVATION DE LA NATURE, 1979 a. Etude écologique en vue d'une ouverture au public des plages de Faoutea et du Cavo - Rapport intermédiaire, septembre 1979. Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, 50 p.

SOCIETE DES AMIS DU SERVICE DE CONSERVATION DE LA NATURE, 1979 b. Etude écologique en vue d'une ouverture au public des plages de Faoutea et du Cavo (Sud de la Corse) - Rapport de Synthèse, décembre 1979. Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, 108 p.

Autres documents consultés et utilisés

Cahiers d'habitats Natura 2000 :

Tome 1 : Habitats forestiers volume 2, 2001. MNHN/La documentation française, 423 p.

Tome 2 : Habitats côtiers, 2005. MNHN/La documentation française, 399 p.

Tome 3 : Habitats humides, 2002. MNHN/La documentation française, 357 p.

Tome 4 : Habitats agropastoraux volume 1, 2005. MNHN/La documentation française, 445 p.

Tome 6 : Espèces végétales, 2002. MNHN/La documentation française, 271 p.

Tome 7 : Espèces animales, 2004. MNHN/La documentation française, 353 p.

Publications de l'Atelier Technique des Espaces Naturels

ATEN, 1998. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, 144p.

ATEN, 2006. Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles. Cahier technique n°79, 72p.

Annexes

Annexe I. Inventaire des espèces de la ZNIEFF 00310000 « Zone humide de Lovo Santo » (Année de mise à jour : 2001).

Espèces déterminantes ZNIEFF.

Code espèce	Nom scientifique
5334 Arachnides	
533402409	<i>Pardosa proxima</i> (C.L. Koch, 1847)
5769 Insectes	
576905284	<i>Tetrix ceperoi</i> Bolívar, 1887
5778 Insectes	
577803515	<i>Agonum lugens</i> (Duftschmid, 1812)
577803832	<i>Paederus fuscipes</i> Curtis, 1826
577804308	<i>Dyschirius apicalis</i> Putz.
5784 Insectes	
57846007	<i>Papilio hospiton</i>
7200 Batraciens	
720002020	<i>Bufo viridis</i> Laurenti, 1768
720002120	<i>Rana kl. esculenta</i> Linnaeus, 1758
720002162	<i>Hyla arborea sarda</i> (De Betta, 1857)
72000 ?????	<i>Discoglossus</i> sp.
7300 Reptiles	
730002048	<i>Emys orbicularis</i>
730002090	<i>Podarcis tiliguerta</i> (Gmelin, 1789)
730002135	<i>Testudo hermanni</i>
730002163	<i>Natrix natrix corsa</i>
7400 Oiseaux	
740003008	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)
740003026	<i>Anas platyrhynchos</i>
740003034	<i>Anthus campestris</i>
740003046	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758
740003047	<i>Ardea purpurea</i>
740003079	<i>Caprimulgus europaeus</i>
740003092	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)
740003094	<i>Charadrius dubius</i>
740003105	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)
740003123	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758
740003135	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1758)
740003151	<i>Falco subbuteo</i>
740003160	<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758
740003167	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)
740003189	<i>Ixobrychus minutus</i>
740003193	<i>Lanius collurio</i>

740003219	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831
740003229	<i>Merops apiaster</i>
740003314	<i>Rallus aquaticus</i>
740003325	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)
740003340	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)
740003349	<i>Sylvia cantillans</i> (Pallas, 1764)
740003359	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)
740003380	<i>Upupa epops</i>
7500 Mammifères	
750004105	<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758
750004167	<i>Rattus rattus</i> (Linnaeus, 1758)
8200 Conifères	
820002314	<i>Juniperus phoenicea</i> L.
820003279	<i>Pinus pinaster</i> Aiton
8321 Monocotylédones	
832100115	<i>Alisma ranunculoides</i> L.
832100142	<i>Allium roseum</i> L.
832100425	<i>Arundo phragmites</i> L.
832100445	<i>Asphodelus aestivus</i> sensu 3, 4 (p.p.), 6
832100548	<i>Avellinia michelii</i> (Savi) Parl.
832100896	<i>Carex microcarpa</i> Bertol. ex Moris
832100896	<i>Carex microcarpa</i> sensu 1
832101293	<i>Crocus corsicus</i> Vanucchi ex Maw
832101350	<i>Cyperus fuscus</i> L.
832101962	<i>Gladiolus communis</i> L.
832102249	<i>Iris pseudacorus</i> L.
832102279	<i>Juncus acutus</i> L.
832102437	<i>Lemna gibba</i> L.
832102873	<i>Narcissus tazetta</i> L.
832103014	<i>Orchis laxiflora</i> Lam.
832103107	<i>Pancratium maritimum</i> L.
832103395	<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf.
832103654	<i>Romulea requienii</i> Parl.
832103903	<i>Schoenus nigricans</i> L.
832103905	<i>Scilla autumnalis</i> L.
832103922	<i>Scirpus holoschoenus</i> L.
832104554	<i>Typha latifolia</i> L.
832108856	<i>Carex flacca</i> Schreb. subsp. <i>serrulata</i> (Biv.) Greuter
8322 Dicotylédones	
832200174	<i>Althaea officinalis</i> L.

832200290	<i>Anthemis maritima</i> L.
832200315	<i>Antirrhinum orontium</i> L.
832200588	<i>Bellium bellidioides</i> L.
832200691	<i>Bunias erucago</i> L.
832200719	<i>Cakile maritima</i> Scop.
832200754	<i>Calicotome villosa</i> (Poir.) Link
832201152	<i>Cistus monspeliensis</i> L.
832201155	<i>Cistus salviifolius</i> L.
832201167	<i>Clematis flammula</i> L.
832201209	<i>Convolvulus soldanella</i> L.
832201269	<i>Crepis bulbosa</i> (L.) Tausch
832201292	<i>Crithmum maritimum</i> L.
832201392	<i>Datura stramonium</i> L.
832201405	<i>Delphinium pictum</i> Willd.
832201642	<i>Eryngium maritimum</i> L.
832201681	<i>Euphorbia exigua</i> L.
832201696	<i>Euphorbia peplis</i> L.
832201698	<i>Euphorbia pithyusa</i> L.
832201840	<i>Galactites tomentosa</i> Moench
832201969	<i>Glaucium flavum</i> Crantz
832202027	<i>Helianthemum halimifolium</i> (L.) Pers.
832202049	<i>Helichrysum italicum</i> (Roth) G. Don
832202229	<i>Inula graveolens</i> (L.) Desf.
83228167	<i>Kickxia commutata</i>
832202428	<i>Lavandula stoechas</i> L.
832202600	<i>Lotus creticus</i> L.
832202659	<i>Lythrum hyssopifolia</i> L.
832202661	<i>Lythrum salicaria</i> L.
832202699	<i>Matthiola sinuata</i> (L.) R.Br.
832202714	<i>Medicago marina</i> L.
832202859	<i>Myrtus communis</i> L.
832203130	<i>Paronychia argentea</i> Lam.
832203293	<i>Pistacia lentiscus</i> L.
832203380	<i>Polygonum maritimum</i> L.
832203586	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.
832203606	<i>Reseda luteola</i> L.
832203662	<i>Rosa agrestis</i> Savi
832203684	<i>Rosa sempervirens</i> L.
832203733	<i>Rumex pulcher</i> L.
832203736	<i>Rumex scutatus</i> L.

832203801	<i>Salsola kali</i> L.
832204050	<i>Senecio cineraria</i> DC.
832204159	<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn.
832204272	<i>Stachys glutinosa</i> L.
832204276	<i>Stachys maritima</i> Gouan
832204336	<i>Tamarix africana</i> Poir.
832204737	<i>Vitex agnus-castus</i> L.
832204766	<i>Xatardia scabra</i> (Lapeyr.) Meisn.
832207745	<i>Ranunculus trilobus</i> Desf.
83223586	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>
83228370	<i>Ranunculus revelierei</i>
832208854	<i>Scrophularia ramosissima</i> Loisel.
832208855	<i>Plantago macrorhiza</i> Poir.

Annexe II. Statistiques climatiques Météo France pour la station de la Chiappa.



FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1971-2000 et records

LA CHIAPPA (20)

Indicatif : 20247001, alt : 62m, lat : 41°35'24"N, lon : 09°21'30"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
La température la plus élevée (°C) <small>Records établis sur la période du 01-01-1982 au 07-05-2007</small>													
	22.5	23.4	27.0	27.6	31.4	36.8	41.0	39.0	34.4	31.5	26.2	22.6	41.0
Date	08-2001	05-1980	22-2001	20-1992	29-2006	15-2003	11-1988	10-1984	23-1987	03-2003	10-1985	06-2006	1988
Température maximale (moyenne en °C)													
	13.6	13.9	15.3	17.3	21.4	25.7	29.0	29.5	26.0	21.6	17.1	14.5	20.4
Température moyenne (moyenne en °C)													
	10.7	10.7	11.9	13.7	17.5	21.5	24.6	25.1	22.1	18.3	14.1	11.6	16.8
Température minimale (moyenne en °C)													
	7.8	7.5	8.5	10.2	13.7	17.3	20.1	20.8	18.3	15.0	11.2	8.7	13.3
La température la plus basse (°C) <small>Records établis sur la période du 01-01-1982 au 07-05-2007</small>													
	-1.5	-2.9	-0.2	3.3	6.4	10.2	13.5	14.1	12.0	5.4	2.4	0.4	-2.9
Date	03-1983	10-1988	06-1993	07-1979	05-1987	06-1989	21-2000	23-1978	28-1972	31-1974	20-1971	16-1983	1988
Nombre moyen de jours avec													
Tx >= 30 °C					0.1	1.8	10.4	13.2	1.6				27.0
Tx >= 25 °C				0.0	3.3	18.4	30.0	29.9	20.6	4.0	0.1		106.3
Tx <= 0 °C													
Tn <= 0 °C	0.2	0.1	0.1										0.4
Tn <= -5 °C													
Tn <= -10 °C													
<small>Tn : Température minimale, Tx : Température maximale</small>													
La hauteur quotidienne maximale de précipitations (mm) <small>Records établis sur la période du 01-07-1938 au 07-05-2007</small>													
	86.0	82.0	81.0	84.0	52.5	39.0	30.0	90.4	62.8	138.0	70.0	75.2	138.0
Date	06-2003	02-1983	29-1974	16-2004	14-1980	10-1987	14-2002	26-1975	17-1998	21-1985	13-1983	24-1990	1988
Hauteur de précipitations (moyenne en mm)													
	61.4	61.4	66.3	63.3	38.8	15.8	7.1	15.5	41.5	80.9	67.5	83.6	603.1
Nombre moyen de jours avec													
Rr >= 1 mm	7.4	7.3	7.3	7.9	5.4	2.6	1.3	2.1	4.4	6.9	8.2	8.4	69.1
Rr >= 5 mm	3.7	3.6	3.6	3.9	2.3	1.0	0.4	0.8	2.5	3.9	4.2	4.3	34.0
Rr >= 10 mm	2.1	1.8	2.2	1.8	1.2	0.5	0.2	0.3	1.3	2.3	2.2	2.4	18.2
<small>Rr : Hauteur quotidienne de précipitations</small>													

Page 1/2

N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues

en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Edité le : 10/05/2007 dans l'état de la base

Centre Départemental de la Corse du Sud
Aéroport Campo DEL'ORO B.P. 904 20700 AJACCIO Cedex 9
Tél. : 0495237670 - Fax : 0495237680



FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1971-2000 et records

LA CHIAPPA (20)

Indicatif : 20247001, alt : 62m, lat : 41°35'24"N, lon : 09°21'30"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Degrés Jours Unifiés (moyenne en °C)													
	226.5	206.4	188.4	128.2	36.2	1.1	0.0	0.0	1.1	26.3	117.9	197.7	1129.8
Rayonnement global (moyenne en J/cm²) Données non disponibles													
Durée d'insolation (moyenne en heures) Données non disponibles													
Nombre moyen de jours avec fraction d'insolation Données non disponibles													
Evapotranspiration potentielle (ETP Penman moyenne en mm) Données non disponibles													
La rafale maximale de vent (m/s) Records établis sur la période du 01-01-1981 au 03-05-2007													
	50	50	38	31	32	30	37	35	31	38	39	42	50
Date	31-1983	27-1990	27-1988	25-1982	27-1996	22-1998	08-1996	28-1996	13-1999	11-1991	28-1983	16-1981	1990
Vitesse du vent moyenné sur 10 mn (moyenne en m/s)													
	4.4	4.3	4.1	4.3	3.3	3.4	3.1	3.2	3.9	3.9	4.5	4.5	3.9
Nombre moyen de jours avec rafales Données non disponibles													
Nombre moyen de jours avec													
Brouillard	0.1	0.1	0.3	0.4	0.6	0.2	0.1	0.0	0.1	0.3	0.2	0.2	2.8
Orage	0.5	0.7	0.8	1.4	1.6	1.1	2.0	2.2	2.3	2.0	1.2	0.9	16.8
Géle	0.1	0.1	0.1	0.1	-	-	-	-	-	0.0	0.0	0.1	0.6
Neige	0.2	0.2	0.1	-	-	-	-	-	-	-	0.1	0.2	0.7

Ces statistiques sont établies sur la période 1971-2000 sauf pour les paramètres suivants :
vent (1981-1988)

- : donnée manquante
.: donnée égale à 0

Page 2/2

N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Edité le : 10/05/2007 dans l'état de la base

Centre Départemental de la Corse du Sud
Aéroport Campo DEL'ORO B.P. 904 20700 AJACCIO Cedex 9
Tél. : 0495237670 - Fax : 0495237680

Annexe III. Charte de cueillette des plantes à parfums aromatiques et médicinales de Corse (extraits).



Charte de cueillette
des plantes à parfums aromatiques
et médicinales de Corse

Présentation

de la démarche

L'ensemble des producteurs de la filière PPAM (Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales) de la région Corse regroupés au sein du syndicat régional, a engagé une réflexion avec le CBNMP (Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles) et l'Office de l'Environnement de la Corse sur la mise en place d'un cahier des charges de cueillette et de gestion des plantes aromatiques de Corse récoltées à l'état spontané dans l'île.

Les éléments présentés dans ce cahier technique, permettent d'allier le respect de l'activité de cueillette en milieu spontané avec le respect du patrimoine floristique.

A l'heure actuelle, la totalité des producteurs reconnaît que sur l'ensemble de l'île une régression des volumes récoltés a été constatée. Ceci en raison de plusieurs paramètres :

- * Les incendies répétitifs dans certaines microrégions.
- * L'évolution naturelle des biotopes tendant à une disparition des milieux ouverts, désertification du monde rural, ou au contraire une certaine modernisation et intensification des exploitations agricoles existantes.
- * Des pillages successifs de professionnels extérieurs.
- * Une urbanisation en dehors de tout respect des milieux, dans les régions à proximité de pôles urbains ou touristiques.

Ce cahier des charges permet d'informer les acteurs mais aussi l'ensemble des collectivités sur la manière soignée de maintenir des espèces sur leur site naturel. Ainsi une information claire et précise pourra être aussi transmise aux partenaires chargés de la surveillance des flux végétaux.

Cahier technique

1. Pour tout site de cueillette l'autorisation écrite du propriétaire doit être obtenue.
2. Chaque site est préalablement observé avant la cueillette pour en déterminer ensuite les conditions de cueillette respectueuses du végétal.
3. Les plantes récoltées sont taillées soigneusement et manuellement avec des outils adaptés permettant une régénération recherchée par les professionnels : Serpe à dent, faucille à tranchant, sécateurs.
4. Le transport des plantes se fait en vrac, à l'aide de bâches de toile, ou de sacs de jute.
5. La cueillette s'effectue en laissant sur le pied suffisamment de végétal pour assurer la vie de la plante. Une période de repos pour les plantes pérennes est nécessaire. Il convient pour ces dernières de laisser 10% de pieds non taillés pour garantir la pollinisation. Pour quelques plantes pérennes au contraire des coupes sévères seront réalisées afin de privilégier l'émission de rejets (myrte, lentisque...).



Famille des Composées

5. *Achillea ligustica* All.

Nom français : achillée de Ligurie

Nom corse : arba santa, erba santa

Habitat : friches, forêts claires, fruticées, pelouses, groupements rudéraux entre 0 et 700 mètres.

La cueillette des sommités fleuries s'effectue au mois de mai pendant la floraison.

La fréquence de prélèvement est annuelle, la coupe se fait manuellement à l'aide de serpe à dents.

Le transport est réalisé dans des bâches en toile de jute.

6. *Santolina corsica* Jordan & Fourr.

Nom français : santoline de Corse

Nom corse :

Habitat : fruticées basses et naines ; surtout serpentines, schistes et calcaires.

La cueillette s'effectue au mois de juin-juillet en pleine floraison, la partie prélevée est la sommité fleurie.

La fréquence de prélèvement est annuelle. La coupe se fait manuellement à l'aide de serpe à dents.

Le transport est réalisé dans des bâches en toile de jute.

7. *Helichrysum italicum* (Roth) G. Don fil.

Nom français : immortelle d'Italie ou hélichryse
Nom corse : a muredda, a maredda, a murza, a calaticcia

Habitat : littoral, piémont, et montagne entre 0 et 1000 mètres.

La cueillette s'effectue au mois de juin-juillet en pleine floraison, la partie prélevée est la sommité fleurie.

La fréquence de prélèvement est annuelle. La coupe se fait manuellement à l'aide de serpe à dents.

Le transport est réalisé dans des bâches en toile de jute.

8. *Dittrichia graveolens* (L.) Greuter [*Inula graveolens* (L.) Desf.]

Nom français : inule odorante, petite inule
Nom corse : a coda vulpina, a picitedda, a peditella

Habitat : bords des routes, friches, sites rudéralisés ; entre 0 et 600 mètres.

La cueillette des parties aériennes fleuries s'effectue aux mois de septembre et octobre lors de la floraison.

La fréquence de prélèvement est annuelle, la coupe se fait manuellement à l'aide de serpe à dents.

Le transport est réalisé dans des bâches en toile de jute.



Engagement personnel

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

S'engage :

- A respecter le milieu naturel en adoptant des règles de cueillette durables. Ces règles sont définies par le cahier technique établi par le Syndicat de la Filière des Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales de Corse, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles et l'Office de l'Environnement de la Corse.
- A effectuer manuellement toutes les cueillettes comme défini par le cahier technique.
- A respecter la période de repos du végétal comme défini par le cahier technique.
- A posséder pour chaque site de cueillette l'autorisation écrite du propriétaire.
- A signaler aux rédacteurs de la charte, la cueillette d'un nouveau taxon non mentionné dans le cahier technique. Ce dernier sera alors réactualisé.

Fait à le

Signature



Syndicat de la filière
des Plantes à Parfums
Aromatiques et Médicinales
de Corse

Annexe IV. Synthèse des essais d'introduction d'*Anchusa crispa* sur les dunes de Fautea.

En 1995 et 1996, des expériences d'introduction de l'espèce *Anchusa crispa* ont été réalisées dans les dunes de Fautea par l'AGENC et le Conservatoire botanique de Porquerolles dans le cadre d'un programme Life (1994-97).

Plante endémique de Corse et de Sardaigne, la buglosse crépue est inscrite à l'Annexe II de la **Directive Habitats** comme **espèce prioritaire (1674)**. Cette plante est en effet très vulnérable du fait de son aire de répartition très localisé et du faible nombre de populations existantes.

Description sommaire

Espèce vivace de la famille des Boraginacées, la buglosse crépue est une plante prostrée de petite taille et fortement ramifiée presque dès la base.

Les feuilles sont lancéolées, oblongues et sinuées-crispées.

La floraison est longue et s'étend d'avril à octobre-novembre. Les fleurs sont petites, disposées en grappes alternes. Le calice est petit, à lobes courts lancéolés-triangulaires et la corolle a une couleur bleu violacé.

La fructification s'étale de manière synchrone avec la floraison. Les fruits sont des akènes gris ou bruns, de petite taille.



Pieds d'*Anchusa crispa*, Cala Piscona, Golfe de Valinco (mai 2007)

Répartition et habitats

Endémique cyrno-sarde, la buglosse crépue est rare dans les 2 îles. En Sardaigne, elle a été signalée au nord-ouest de l'île dans moins de 10 stations. En Corse, elle est connue dans 8 localités naturelles, situées sur des cordons littoraux sableux.

Espèce strictement littorale, *Anchusa crispa* pousse sur des sables fixés ou des graviers fins, aux endroits où le substrat est le plus riche en éléments minéraux absorbables et le plus humide. La nappe phréatique est en général sous-jacente. D'une manière générale *Anchusa crispa* se trouve en mosaïque des plantes vivaces (*Helichrysum italicum*,...), mais associée avec des thérophytes des *Malcomietalia* (*Silene sericea*, *Matthiola tricuspidata*,...).

Anchusa crispa est donc susceptible de se développer sur certains habitats présents sur le site de Fautea : il s'agit des dunes fixées du *Crucianellion maritimae* (2210) et des pelouses des *Malcomietalia* (2230).

Menaces potentielles

La vulnérabilité de l'espèce est liée à la fragilité des habitats dunaires soumis à de fortes pressions d'origine anthropique, telles que l'urbanisation, le piétinement, la circulation et le stationnement de véhicules sur les plages ou la concurrence d'espèces envahissantes telles que *Carpobrotus edulis*.

Expériences d'introduction à Fautea

La dune de Fautea constituant un milieu favorable au développement de l'espèce, le site a fait l'objet de 2 tentatives d'introduction dans le but de suivre la dynamique des populations en conditions expérimentales et d'évaluer la faisabilité d'une éventuelle réintroduction de l'espèce en cas de disparition d'une population. Un tel dispositif pouvait également permettre de créer des populations de sauvegarde.

Les graines et plantules introduites à Fautea sont issues de 2 localités naturelles de l'espèce situées sur la côte orientale : plage de Cannella (commune de Sari-Solenzara) et plage de Favone sud (commune de Conca). L'objectif était de réaliser un brassage des 2 populations.

Le suivi des populations a été réalisé par Carole Piazza.

Date d'introduction	Plantations	résultats
Décembre 1995	50 graines (Favone) et 50 plantules (Cannella)	Tous les plants ont fleuri et fructifié la première année et plusieurs centaines de germinations sont apparues mais n'ont pas résisté à la sécheresse de l'été. Quelques plants ont survécu 2 ans et de nombreuses germinations ont pu être observées la 2 ^{ème} année, sans toutefois passer l'été.
Novembre 1996	20 plantules issues de graines de Cannella et Favone	Les plants mères ont survécu 2 ans pour la plupart et ont fructifié 2 années de suite. Aucune germination n'a été observée.

Les essais d'introduction n'ont donc pas été couronnés de succès. Pour C. Piazza, le premier site d'implantation n'était pas forcément bien choisi car trop sec, et les germinations n'ont pas résisté à la sécheresse. En revanche le second site, plus humide, semblait bien convenir au développement d'*Anchusa crispa* et il est difficile d'expliquer cet échec.

Depuis 1999, aucun pied d'*Anchusa crispa* n'a été observé sur la plage de Fautea.

ANNEXE V. AUTRES DOCUMENTS



PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ n° 00000131
en date du ...1...1...FEV. 2008
portant création et composition d'un Comité de Pilotage Local de Sites Natura 2000

**LE PRÉFET DE CORSE, PRÉFET DE LA CORSE-DU-SUD,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-24 ;
- VU** la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement ;
- VU** le décret du Président de la République du 21 juin 2007 nommant M. Christian LEYRIT en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ;
- VU** le courrier du 30 janvier 2008 de la Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse ;
- SUR** proposition du Sous-Préfet, directeur de cabinet du Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ;

ARRÊTE

Article 1^{er} Il est créé un Comité de pilotage local conjoint des sites NATURA 2000 désignés ci-après :

- FR 9400584 "Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea"
- FR 9400585 "Iles Pinarellu et Roscana"
- FR 9400606 "Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu"
- FR 9400607 "Baie de San Ciprianu : Etangs d'Arasu - Ile San Ciprianu - Ilot Cornuta - Punta Capicciola" (Commune de Zonza /Sainte Lucie de Porto-Vecchio).

Cette instance est chargée d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB) de chacun de ces quatre sites, puis d'en suivre la mise en oeuvre.

Article 2 La composition de l'instance visée à l'article précédent est fixée comme suit :

Services de l'État :

- Le Sous-Préfet de Sartène,
- La Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
- Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud,
- Le Directeur départemental de l'équipement de la Corse-du-Sud,

ou leurs représentants ;

Elus, représentants des collectivités territoriales :

- Le Président du Conseil exécutif de Corse,
- Le Président du Conseil général de la Corse-du-Sud,
- Le Maire de Zonza,

ou leurs représentants ;

Représentants des établissements publics :

- Le Directeur de l'Office de l'environnement de la Corse,
- Le Directeur de l'Agence du tourisme de la Corse,
- Le Délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,

ou leurs représentants ;

Représentant des Propriétaires :

- Pour le site FR 9400585 "Iles Pinarellu et Roscana"

- Le Délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant ;

- Pour le site FR 9400584 "Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea"

- Le Délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- Madame Denise FINIDORI,
- Madame Odette GRAZIANI,
- Madame Parsilie LANOIRE,
- Madame Diane LORENZONI,
- Madame Jeanne MEYER,
- Madame Nicole MICHELANGELI,
- Madame Simone TARDIF,
- Monsieur Serge CELLE,
- Monsieur Jacques CHIPPONI,
- Monsieur Noël DELLAPINA,
- Monsieur Joseph Raymond GIOVANNANGELI,
- Monsieur Thomas GRAZIANI,
- Monsieur Anthony MUZY, propriétaire et gérant de camping,
- SCI Santa Lucia,

**Article 2
(suite)**

• Pour le site FR 9400606 "Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu"

- Le Délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- Madame Emmanuelle LEOTARD,
- Monsieur Guido CAPROTTI, ou son représentant,
- Monsieur Jean-Baptiste GIUDICELLI,
- Monsieur Sébastien Roger ROCCA-SERRA, SCI Pineta de Pinarello,
- Monsieur Marc SANTINI, SCI Pineta de Pinarello,
- Madame Jacqueline PELISSON, SCI Pineta de Pinarello,
- Monsieur Jean MILLET, SCI Pineta de Pinarello,
- SCI Vespajo,

• Pour le site FR 9400607 "Baie de San Ciprianu : étangs d'Arasu - Ile San Ciprianu - Ilot Cornuta - Punta Capicciola"

- Le Délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- Monsieur André BOUCHER,
- Monsieur le Comte Roch François COLONNA-CESARI,
- Monsieur Jean-Pierre DALAISE,
- Monsieur Jean-Baptiste FERRANDI,
- Monsieur Don Salvat GIANNI,
- Monsieur Jean-Paul GIANNI,

Usagers et socio-professionnels :

• Pour les sites FR 9400585 "Iles Pinarellu et Roscana" et FR 9400584 "Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea"

- La Présidente de l'Association pour la recherche dans le sud-est de la Corse,
- Le Président de la Chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud,
- Le Président du Conservatoire régional des sites de Corse / AAPNRC,
- Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud,
- Le Président de la Société de chasse A Muvra,
- Le Président du Groupe chiroptères Corse,
- Le Président de l'Association pour le libre accès aux plages,

ou leurs représentants ;

• Pour le site FR 9400606 "Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu"

- Le Président de la Chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud,
- Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud,
- Madame AGOSTINI, gérante du camping Villata,
- Monsieur GIANNI, gérant du camping California,

ou leurs représentants ;

Article 2
(suite)

• Pour le site FR 9400607 "Baie de San Ciprianu : étangs d'Arasu - Ile San Ciprianu - Ilot Cornuta - Punta Capicciola"

- La Présidente de l'Association pour la recherche dans le sud-est de la Corse,
- Le Président de la Chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud,
- Le Président du Conservatoire régional des sites de Corse / AAPNRC,
- Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud,
- Le Président de la Société de chasse A Muvra,
- Le Président de l'Association pour le libre accès aux plages,
- Le gérant de la SARL RESPORT,

ou leurs représentants ;

Personne qualifiée au titre des Sciences de la vie, de la terre et de la valorisation pédagogique :

- Monsieur Guilhan PARADIS, botaniste, membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Article 3 Les membres du Comité de pilotage local conjoint des sites Natura 2000 désignés à l'article 1^{er} sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

Article 4 Le président du Comité de pilotage local conjoint est désigné par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et parmi eux. A défaut, la présidence est assurée par le représentant de l'Etat.

Article 5 Si la présidence est assurée par un représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements, ceux-ci désignent également la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des documents d'objectifs et du suivi de leur mise en œuvre. Dans ce cas, les représentants de l'administration siègent à titre consultatif. A défaut, l'élaboration des documents d'objectifs et le suivi de leur mise en œuvre sont assurés par le représentant de l'Etat.

Article 6 Dans le cas où le représentant de l'Etat assure la présidence, le secrétariat du Comité de pilotage local est assuré par la Direction régionale de l'environnement en liaison avec la Sous-Préfecture de Sartène.

Article 7 Le Comité de pilotage local peut inviter en tant que de besoin, soit dans le cadre de ses travaux plénières, soit dans les groupes de travail qu'il met en place, des personnes qualifiées ou des experts extérieurs.

Article 8 Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, le Sous-Préfet de Sartène, et la Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le 11 FEV. 2008
Le Préfet,


Christian LEYRIT



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
SERVICE BIODIVERSITE, SITES ET PAYSAGE
UNITE BIODIVERSITE TERRESTRE

**Arrêté n° 2011-216-0002
portant approbation du document d'objectifs de la zone spéciale de conservation
FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea » (Natura 2000)**

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 18 juin 2010 nommant M. Eric MAIRE secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2011 nommant M. Patrick STRZODA, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea » (zone spéciale de conservation FR9400584) ;
- Vu l'arrêté préfectoral 08-0131 du 11 février 2008 portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea » ;
- Vu l'avis du comité de pilotage local et notamment le compte-rendu de sa réunion du 13 octobre 2010 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRETE

- Article 1er** - Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea » (commune de ZONZA), annexé au présent arrêté, est approuvé.
- Article 2** - Le document cité à l'article 1^{er} peut être consulté à la préfecture de la Corse-du-Sud, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, ainsi qu'en mairie de ZONZA.

Préfecture de la Corse-du-Sud – BP 401 – 20188 Ajaccio cedex 1 – Standard : 04.95.11.12.13
Télécopie : 04.95.11.10.28 – Adresse électronique : prefecture@corse-du-sud.gouv.fr

Article 3 - Pour l'application du document cité à l'article 1^{er}, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec le représentant de l'Etat des contrats Natura 2000.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Sartène et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le 15 AOUT 2011

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Eric MAIRE

Voies et délais de recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



SOUS-PRÉFECTURE DE SARTENE

DIR. REGIONALE ENVIRONNEMENT COURRIER ARRIVÉE
18.09.08 02468
DEST. SNAP./4/e.....

Sartène le 15 septembre 2008

Le Sous -préfet de SARTENE

à

liste des destinataires in fine (membres du COPIL)

OBJET : Comité de pilotage local des sites Natura 2000 FR 9400584 « marais de Lavu Santu et littoral de Fautea », FR 9400585 « îles Pinarellu et Roscana », FR 9400606 « Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu », FR 9400607 « baie de San Ciprianu : étangs d'Arasu – île de San Ciprianu – îlot Cornuta –Punta Capicciola » (Commune de Zona).

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue le 24 juin 2008 à la mairie annexe de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Je vous en souhaite bonne réception.

Dominique-Nicolas JANE

Boulevard Jacques Nicolai - 20100 SARTENE
Tél. : 04 95 77 90 00 - Fax : 04 95 73 42 41
sous-prefecture-de-sartene@corse-du-sud.pref.gouv.fr

LISTE DES DESTINATAIRES (membres du comité de pilotage local)

Madame la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse
Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud
Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Corse-du-Sud
Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
Monsieur le président du conseil général de la Corse-du-Sud
Monsieur le maire de Zonza
Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de la Corse
Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
Monsieur le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Monsieur Guilhan PARADIS,
Madame Denise FINIDORI
Madame Odette GRAZIANI
Madame Parsilie LANOIRE
Madame Diane LORENZONI
Madame Jeanne MEYER
Madame Nicole MICHELANGELI
Madame Simone TARDIF
Monsieur Serge CELLE
Monsieur Jacques CHIPPONI
Monsieur Noël DELLAPINA
Monsieur Joseph Raymond GIOVANNANGELI
Monsieur Thomas GRAZIANI
Monsieur Anthony MUZY, propriétaire et gérant de camping
SCI Santa Lucia
Madame Emmanuelle LEOTARD
Monsieur Guido CAPROTTI
Monsieur Jean-Baptiste GIUDICELLI
SCI Pineta de Pinarello
SCI Vespajo
Monsieur André BOUCHER
Monsieur le Comte Roch François COLONNA-CESARI
Monsieur Jean-Pierre DALAISE
Monsieur Jean-Baptiste FERRANDI
Monsieur Don Salvat GIANNI
Monsieur Jean-Paul GIANNI
Madame la présidente de l'association pour la recherche dans le sud-est de la Corse
Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud
Monsieur le président du conservatoire régional des sites de Corse / AAPNRC
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud
Monsieur le président de la société de chasse A Muvra
Monsieur le président du groupe chiroptères Corse
Monsieur le président de l'association pour le libre accès aux plages
Madame AGOSTINI, gérante du camping Villata
Monsieur GIANNI, gérant du camping California
Monsieur le gérant de la SARL RESPORT

<p>Sites Natura 2000 Commune de Zonza - Sainte Lucie de Porto-Vecchio</p> <p>FR 9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea » - FR 9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »- FR 9400606 « Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu » - FR 9400607 « Baie de San Ciprianu : Etangs d'Arasu - Ile San Ciprianu - Ilot Cornuta -Punta Capicciola »</p> <p>COMPTRE-RENDU de la réunion du comité de pilotage du mardi 24 juin 2008 à 15 H 00 Mairie annexe de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio</p>

La première réunion du comité de pilotage des sites Natura 2000 de la Commune de Zonza s'est tenue à la mairie annexe de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio sous la présidence de M. Dominique-Nicolas JANE, Sous-Préfet de Sartène.

- Participaient à la réunion :

Nom Prénom	Organisme - Qualité
AGOSTINI Henry Paul	Maire de Zonza
ROCCA-SERRA Marc	Secrétaire Général, Commune de Zonza
CHINCHON Coralie	Etudiante BTSA GPN GEN, stagiaire Commune
CASTELLI Marie-Luce	Département Ecosystèmes terrestres Office de l'Environnement de la Corse
SPINOSI Paula	Conservatoire botanique de Corse Office de l'Environnement de la Corse
LE VIOL Gwenaëlle	Office de l'Environnement de la Corse
DIROSA Jean-Michel	Conseil général de la Corse du Sud Direction de l'Environnement
JACQUEMIN Stéphanie	Conseil général de la Corse du Sud
AGOSTINI Olivier	Conseil général de la Corse du Sud
TRAMONI Patrick	Conseil général de la Corse du Sud
MURACCIOLE Michel	Délégué adjoint pour la Corse Conservatoire de l'Espace Littoral (CELRL)
LORENZO Sophie	Conservatoire de l'Espace Littoral (CELRL)
ETTORI Geneviève	CREN / AAPNRC
BAUDET Claude	CREN vice président AAPNRC
LORENZONI Diane	Propriétaire Lavu Santu
CELLE Serge	Propriétaire Lavu Santu
TARDIF Simone	Propriétaire Lavu Santu
DAUNIZEAU Michèle	Propriétaire
FINIDORI Barbara	Représentant FINIDORI Denise, propriétaire

GIANNI Don Salvat	Propriétaire, Chasse Pêche et Nature
SANTINI Marc	Co-gérant SCI Pineta Pinarello
MILLET Jean	Co-gérant SCI Pineta Pinarello
AGOSTINI Liliane	Camping Villata
BONCHRISTIANI Gérard	Association pour le libre accès aux plages
CODANI Claude	Fédération Départementale des chasseurs de la Corse du Sud - Administrateur
BRADESI François Charles	Chasseur
BARLAM Yves	Chasse Pêche et Nature
SIMONGIOVANNI Yves	Chasse Pêche et Nature
RECORBET Bernard	Direction Régionale de l'Environnement de Corse, Adjoint au Chef du SNAP
PARIS Hélène	Direction Régionale de l'Environnement de Corse

M. AGOSTINI, Maire de Zonza, remercie les participants de leur présence à cette réunion dont l'objet porte sur les sites Natura 2000 littoraux de la commune.

M. JANE remercie également les participants de leur présence et M. le Maire de son accueil. Il rappelle l'ordre du jour :

- une information sur le réseau Natura 2000 et la présentation des sites concernés par la DIREN.
- la désignation du président du comité de pilotage (COFIL),
- le pilotage de l'élaboration des Documents d'objectifs (DOCOB),
- le rôle des opérateurs locaux,
- la constitution des groupes de travail,
- questions diverses.

M. RECORBET présente le réseau natura 2000, son cadre juridique, les raisons de la création des 4 sites Natura 2000 de la commune, ainsi que le rôle du COFIL et des élus.

Il indique également que le Conservatoire de l'Espace Littoral a acquis des terrains sur tous les sites Natura 2000.

Il rappelle par ailleurs que, lors de la consultation de la commune sur les périmètres des sites, une réduction de superficie de l'ordre de 20 % a été effectuée sur le site de Lavu Santu-Fautea, en concertation avec la municipalité et sans exclure d'habitats naturels importants.

M. CODANI intervient pour dire que la Fédération des chasseurs de la Corse du Sud continuera le partenariat avec la DIREN dans le cadre de Natura 2000 tant que la chasse sera considérée comme un élément non perturbateur.

M. RECORBET confirme que la chasse et la pêche ne constituent pas des activités nuisibles aux espèces et habitats protégés dans les zones Natura 2000.

M. JANE rappelle que Natura 2000 n'a pas vocation à interdire les activités humaines, et se félicite de cette déclaration de principe.

M. RECORBET explique qu'il convient, lors de la présente réunion, de procéder à la désignation du président du COPIL. Les représentants des collectivités territoriales concernées - CTC, Conseil Général de la Corse du Sud et Commune de Zonza - doivent s'accorder sur celui d'entre eux qui exercera la présidence du comité de pilotage, et désigner par ailleurs la collectivité qui assurera le pilotage de l'élaboration du DOCOB, puis dans un second temps de sa mise en œuvre. A défaut, c'est l'Etat qui remplira ce rôle.

Il rappelle que le COPIL doit, en effet, conduire l'élaboration des DOCOB, véritable plans de gestion des sites. Ces documents sont en principe réalisés par un opérateur local pour le compte du COPIL. En l'occurrence, il s'agit :

- du Conservatoire de l'espace littoral pour les sites d'Arasu, de Fautea et les îles Pinarellu et Roscana ;
- du Conservatoire régional des espaces naturels (AAPNRC) pour Pinarellu-Padulatu.

Une fois validés par le COPIL, ces documents seront ensuite soumis à approbation préfectorale.

Des groupes de travail, propres à chaque site et/ou aux problématiques traitées, sont généralement constitués au sein du COPIL.

Mme CASTELLI évoque les différentes aides financières accordées dans le cadre de Natura 2000 par l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales.

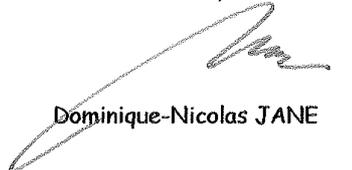
M. JANE demande aux collectivités de se prononcer sur la présidence du COPIL.

M. AGOSTINI indique, au nom des collectivités concernées qui se sont préalablement concertées, que c'est le représentant du Conseil Général de la Corse du Sud qui présidera le COPIL, et que c'est cette collectivité qui assurera la maîtrise d'ouvrage du DOCOB.

M. JANE prend acte de la présidence du COPIL par le Conseil général de la Corse du Sud, et remercie les élus pour leur engagement.

Enfin, il remercie les participants de leur présence et lève la séance à 17 H 15.

Le Sous-Préfet,



Dominique-Nicolas JANE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
SECRETARIAT GENERAL

Ajaccio, le 04 JUL. 2011

Ref. : JJP/CI/SE/2011/110

Monsieur le Sous-préfet,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 17 juin 2011, par lequel vous avez bien voulu attirer mon attention sur les problèmes relatifs aux sites Natura 2000 de la Commune de ZONZA, suite à la réunion du comité de pilotage local conjoint du 13 octobre 2010.

Conformément à votre demande, je vous adresse ci-joint les comptes-rendus relatifs aux trois sites « Iles de Pinarello et Roscana », « Marais de Lavu Santu et Littoral de Fautea » et « Pinarellu : dunes et étangs Padulatu et Padulu Tortu », pour lesquels je viens d'obtenir l'approbation de Monsieur le Maire de ZONZA.

Quant au site « Etang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu, Punta Capicciola », les informations qui me sont à ce jour communiquées par la Mairie de ZONZA font état du fait que le problème soulevé est toujours en cours d'examen par la Commune.

Espérant avoir répondu au mieux à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Jean-Jacques PANUNZI

Monsieur Alain CHARRIER
Sous-préfet de Sartène
Direction de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Corse
19 Cours Napoléon
Bâtiment D
20180 AJACCIO Cedex 1

be
L > HP

Ajaccio le 5/7/11 N°

	S.A.O.	E.R.	INFO
DIR			
DIR.Adj			
Adi.DIR			
MCR			
SG			
SG/PPF			
SES			
SE			
SBSP	X		
SLADD			
SICP			
Sec DIR			
Signalé			
DIR.			Dir Adj.

SITE NATURA 2000

FR 9400584 : «Marais de Lavu Santu et littoral de Fautéa»

**Compte rendu de la réunion du comité de pilotage «Marais de Lavu Santu et Littoral de Fautéa»
Le 13 Octobre 2010**

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais de Lavu Santu et Littoral de Fautéa » s'est tenue le 13 octobre 2010 en mairie annexe de Sainte Lucie de Porto-Vecchio sous la présidence de **Monsieur ROCCA SERRA Sébastien Marc**, Conseiller Général du canton de LEVIE.

Etaient présents :

- Monsieur	AGOSTINI Henry Paul	Maire de Zonza
- Madame	AGOSTINI Liliane	Propriétaire camping Villata
- Monsieur	AGOSTINI Olivier	CG 2A
- Monsieur	BATTESTI jean Christophe	CG 2A
- Monsieur	BELZ Patrice	Conservatoire du Littoral
- Monsieur	BENEDETTI Paul	CG 2A
- Monsieur	BODET Claude	AAPNRC
- Monsieur	DI ROSA Jean Michel	CG 2A
- Monsieur	DYCKE Benoît	Commune de Zonza
- Madame	FINIDORI Carole	Propriétaire
- Monsieur	GIANNI François	Commune de Zonza et propriétaire
- Monsieur	LADU Jean François	Propriétaire Resto cabanon bleu
- Monsieur	LECCIA Sébastien	OEC / ECOTER
- Madame	LORENZO Sophie	Conservatoire du Littoral
- Madame	MASSONI Caroline	AAPNRC
- Monsieur	MURACCIOLE Michel	Conservatoire du littoral
- Monsieur	MUZY Antony	Propriétaire
- Madame	PIAZZA Carole	Conservatoire Botaniste de Corse
- Monsieur	RECORBET Bernard	DREAL Corse
- Monsieur	ROCCA SERRA Marc	Commune de Zonza
- Monsieur	ROCCA SERRA Sébastien Marc	Conseiller Général
- Mademoiselle	SANTONI Angélique	CG 2A
- Monsieur	TARDIF Yann Eric	Propriétaire
- Monsieur	TRAMONI Patrick	CG 2A

Monsieur ROCCA SERRA Sébastien Marc et Monsieur AGOSTINI Henry Paul, Maire de Zonza, ouvrent la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence.

Monsieur DIROSA remercie également les participants, rappelle l'ordre du jour et invite Madame LORENZO du Conservatoire du Littoral à procéder à la présentation du projet de docob du site.

Point 1 : Présentation générale du Docob du site de Marais de Lavu Santu et littoral de Fautéa

Madame LORENZO présente le Docob relatif au site de « Marais de Lavu Santu et Littoral de Fautéa ».

La présentation débute par la localisation du site ainsi que la description des éléments le caractérisant. Le fonctionnement du site et les aspects fonciers sont également énoncés. Ensuite l'historique est rappelé et la carte des habitats naturels exposée. Enfin, les activités humaines sont présentées de même que les enjeux qui y sont liés. Madame LORENZO termine la présentation générale en énonçant les trois enjeux, afférents au site, il s'agit de :

1. Enjeu I : la protection du patrimoine naturel.
2. Enjeu II : accueil du public.
3. Enjeu III : mise en valeur paysagère, économique et culturelle du site

Point 2 : Présentation des objectifs et des fiches actions

Madame LORENZO ayant fini la présentation générale du Docob, elle précise les différents objectifs liés aux enjeux précédemment évoqués ainsi que les fiches action inhérentes aux objectifs.

❖ Enjeux I

- **Objectif A** : Protéger et restaurer les milieux sableux et dunaires.
 - **IA1** : Mettre en défens et restaurer les dunes de Fautéa.
 - **IA2** : Mettre en place un nettoyage manuel de Fautéa.
 - **IA3** : Cicatriser la piste d'entraînement de chevaux sur le cordon sableux de Lavu Santu.

Madame PIAZZA intervient afin de demander des précisions concernant la piste d'accès à Fautéa.

Madame LORENZO répond que, grâce à la maîtrise du foncier aucun problème ne se posait pour la mise défens de l'arrière dune.

Monsieur ROCCA SERRA Sébastien Marc, demande à qui appartenait la piste de chevaux

Madame LORENZO répond que cette dernière se situe sur un site appartenant au Conservatoire du Littoral.

Monsieur TARDIF demande des précisions sur le principe de cicatrisation et demande si cela signifiait que les chevaux seraient dorénavant interdits.

Madame LORENZO répond par l'affirmative concernant l'interdiction des chevaux et explique que la cicatrisation consistait à laisser la piste se refermer naturellement par la végétation environnante, quelques plantations pouvant être envisagées pour accélérer cette cicatrisation.

2

Comité de Pilotage « Marais de Lavu Santu et Littoral de Fautéa »
Le 13 Octobre 2010

Madame LORENZO poursuit sa présentation.

- **IA4** : Maîtriser la circulation des véhicules motorisés sur le site.
- **IA5** : Maîtriser le développement des plantes envahissantes.

L'objectif A de l'enjeu N° I ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide la totalité des fiches action.

Madame LORENZO poursuit sa présentation.

- **Objectif B** : Préserver la zone humide de Lavu Santu.
 - **IB1** Assurer la protection réglementaire et la gestion durable du marais de Lavu Santu.

Monsieur GIANNI intervient pour demander des précisions concernant l'activité de chasse.

Madame LORENZO répond que cette dernière était maintenue.

Monsieur MURACCIOLE précise qu'une convention pouvait être passée avec la société de chasse, concernant cette activité.

L'objectif B de l'enjeu N° I ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide la fiche action proposée.

- **Objectif C** : Améliorer l'état des connaissances scientifiques sur le site et favoriser les espèces patrimoniales.
 - **IC1** : Estimer et suivre la population de tortues d'Hermann.
 - **IC2** : Estimer et suivre la population de tortues cistude.
 - **IC3** : Favoriser le développement de *Delphinium pictum* à Lavu Santu.

L'objectif C de l'enjeu N° I ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide les différentes fiches action proposées.

- **Objectif D** : Prévenir les incendies de forêts.
 - **ID1** : Entretenir la Zone d'Appui à la lutte incendie.
 - **ID2** : Débroussailler régulièrement les alentours du camping.

L'objectif D de l'enjeu N° I ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide les fiches action proposées.

Madame LORENZO poursuit sa présentation.

❖ Enjeux II

- **Objectif E**: Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel.
 - **II E1** Mettre en place une signalétique d'information au public.
 - **II E2** : Modifier les sentiers d'accès à la plage de Fautéa et à la tour génoise.

Monsieur ROCCA SERRA Sébastien Marc, intervient pour souligner la nécessité de poursuivre la réhabilitation de la tour génoise, élément essentiel du site (cf. action III.H.1.)

- **II E3** : Achever le sentier littoral reliant les plages de Fautéa et de Lavu Santu.
- **II E4** : Cicatriser les pistes inutiles.
- **II E5** : Aménager une zone de stationnement pour les usagers de la plage de Fautéa.

Monsieur ROCCA SERRA Sébastien Marc, précise que le stationnement devait effectivement être discuté

Monsieur TARDIF demande des précisions concernant le stationnement qui se fait en bordure de route devant Fautéa.

Madame LORENZO explique que l'actuel stationnement des usagers le long de la route se faisait en fait sur la zone débroussaillée constituant une « Zone d'Appui à la Lutte » contre les incendies et que cela posait donc problème. Elle précise qu'un plan d'aménagement pour le stationnement devait être prévu en fonction des besoins et des contraintes du site.

Monsieur GIANNI demande quelles étaient les solutions proposées pour le stationnement.

Monsieur ROCCA SERRA Sébastien Marc, précise que des solutions existaient mais qu'elles étaient coûteuses. Il demande ensuite par où se faisait l'accès à Lavu Santu.

Monsieur MUZY répond qu'il se faisait en traversant une propriété privée.

Monsieur MURACCIOLE intervient pour préciser que la fréquentation du site était croissante mais que le Conservatoire du Littoral ne se basait pas sur les périodes de pointe pour aménager les parkings. Il indique également que la sécurité d'accès et la fluidité de la zone étaient des préoccupations majeures. Mais il tient à souligner la nécessité de maîtrise du foncier pour optimiser les zones de stationnement. Il soumet une solution déjà éprouvée qui pouvait être envisagée. Cela consisterait à établir un stationnement autorisé permanent et d'y assortir une prairie ouverte en période de pointe. Il conclut en indiquant que le constat d'un problème de stationnement était fait et que la solution sera trouvée en collaboration avec l'ensemble des intéressés.

Monsieur ROCCA SERRA Sébastien Marc rappelle que la préoccupation première résidait dans la sécurisation de la zone. Il suggère la possibilité de créer un groupe de travail pour chercher des solutions.

L'objectif E de l'enjeu N° II ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide les différentes fiches action proposées.

Madame LORENZO poursuit sa présentation

- **Objectif F** : Développer des activités pédagogiques et culturelles sur le site.
 - **IIIF1** : Organiser l'ouverture de la tour au public.
 - **IIIF2** : Organiser des sorties pédagogiques avec les scolaires.

L'objectif F de l'enjeu N° II ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide les fiches action proposées.

Madame LORENZO poursuit sa présentation.

❖ Enjeux III

- **Objectif G** : Améliorer les qualités paysagères du site.
 - **IIIG1** Réaliser des plantations afin de masquer les voitures garées le long du camping.

Monsieur ROCCA SERRA Sébastien Marc confirme que la végétalisation du parking lui semblait être une action très intéressante.

- **IIIG2** : Requalifier le bâti du secteur de Lavu Santu.
- **IIIG3** : Réhabiliter la zone de décharge en arrière de la plage de Lavu Santu.
- **IIIG4** : Organiser un nettoyage général du site.

L'objectif G de l'enjeu N° III ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide la totalité des fiches action proposées.

Madame LORENZO poursuit sa présentation.

- **Objectif H** : Préserver et restaurer le patrimoine culturel.
 - **IIIH1**.Mettre en valeur la tour génoise.
 - **IIIH2** : Mettre en valeur le four à chaux.

5

Comité de Pilotage « Marais de Lavu Santu et Littoral de Fautéa »
Le 13 Octobre 2010

L'objectif H de l'enjeu N° III ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide les différentes fiches action proposées.

Madame LORENZO poursuit sa présentation.

- **Objectif I** : Maintenir des activités traditionnelles respectueuses du milieu naturel.
 - **III.I.1** maintenir la gestion pastorale de la suberaie
 - **III I 2** encadrer la récolte d'immortelles d'Italie sur le cordon sableux de Lavu Santu.

L'objectif I de l'enjeu N° III ayant été développé par Madame LORENZO, l'ensemble des participants valide les deux fiches action proposées.

Monsieur RECORBET indique qu'il estimait le Docob suffisamment abouti pour être validé dès aujourd'hui : l'ensemble des participants s'accorde sur cette proposition.

CONCLUSION : Le Docob « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautéa » est validé

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROCCA SERRA Sébastien Marc, remercie les participants et clôt la réunion.

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
B	FR9400584	199510	

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

1.6. RESPONSABLE(S):
DIREN Corse / SPN-IEGB-MNHN

1.7. APPELLATION DU SITE:
MARAIS DE LAVU SANTU ET LITTORAL DE FAUTEA

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

200307

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 9 24 7

W/E (Greenwich)

LATITUDE

41 42 32

2.2. SUPERFICIE (HA):

92,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

-1

MAX

103

MOYENNE

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

NOM DE LA RÉGION

% COUVERT

FR831

Corse-du-Sud

100

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Méditerranéenne

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D'HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
9330	24	B	C	C	C
2260	13	B	B	B	A
1420	3	B	C	B	B
92D0	1	D			
2110	1	C	C	B	C
2210	1	A	C	B	A
1410	1	D			
1210	1	D			
1150	1	D			

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1190	Discoglossus sardus	P				D		
1217	Testudo hermanni	P			C	B	A	B
1220	Emys orbicularis	P			C	A	A	A

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1055	Papilio hospiton	P				D		

3.2.g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION
B M A R F I P			
P	Delphinium pictum subsp. pictum		A
R	Natrix natrix corsa		B

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, f = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	4
Dunes, Plages de sables, Machair	23
Galets, Falaises maritimes, Ilots	2
Forêts caducifoliées	3
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	4
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	13
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	22
Pelouses sèches, Steppes	2
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2
Forêts sempervirentes non résineuses	25
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

La zone se situe dans la formation sédimentaire quaternaire indifférencié (alluvions) et dans une formation sédimentaire et métamorphique.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Le site est constitué d'une part de deux plages de géomorphologie très différente, cependant aussi intéressantes l'une que l'autre et d'autre part d'un marais (Lavu Santu) d'une grande richesse floristique et faunistique (reptiles et amphibiens).

Richesses floristiques :

- habitats littoraux variés d'intérêt européen : plage et dunes de sable, plage de galets, rochers,... et milieux humides plus ou moins salés (groupements lagunaires),
 - grande diversité floristique, dont de beaux groupements à Scrophulaires rameuses (*Scrophularia ramosissima*) (Lavu Santu) et la présence d'une plante rare endémique la Dauphinelle de Requien (*Delphinium pictum*)
 Présence d'une dune fossile avec végétation d'intérêt, milieu rare en Corse. La suberaie est présente mais très dégradée par les incendies qui se sont succédés par le passé.

Richesses faunistiques :

- reptiles et amphibiens d'intérêt européen (annexes II et IV) : belle population de Tortues boueuses (*Emys orbicularis*) (annexe II) et de Couleuvre à collier de Corse.

4.3. VULNERABILITE

La fréquentation humaine mal maîtrisée, les comblements de marais et les incendies sont des risques importants pour les milieux. La suberaie mériterait une protection forte et une rénovation.

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

CELRL (35%) le reste en terrains privés et moins de 2% sur DPM.

4.6. DOCUMENTATION

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

A.G.E.N.C. (Guyot, I.), 2003. Document d'objectifs du site N° FR 9400584 Fautea-Lavu Santu (doc provisoire non validé), remis à la DIREN en 2003, 70 p.

ABOUCAÏA A. (et coll.), 1997. Plans de gestion conservatoire des espèces végétales de l'annexe II de la Directive Habitats. Rapport CBNMP (Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles) réalisé dans le cadre du programme Life 1994-97 " Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse ", Office de l'Environnement de la Corse - DIREN.

ABOUCAÏA A., GUYOT I., PIAZZA C. & VIREVAIRE M., 1999. Plans de gestion conservatoire mis en place en Corse pour cinq espèces végétales endémiques et prioritaires de la Directive Habitats. Actes du colloque de Brest, 15-17 oct. 1997, " Les plantes menacées de France ". Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., N° spécial 19 : 251-278.

AGENC (M. DELAUGERRE & J.-C. THIBAUT, eds.), 1997. Faune de Corse - Les espèces animales de la directive " habitats " et de la directive " oiseaux ". Parc Naturel Régional de Corse / DIREN / OEC. 190 p.

AGENC (I. GUYOT, J.-C. PARIS & M. MURACCIOLE), 1998. Les habitats naturels d'intérêt communautaire présents en Corse - Fiches descriptives des habitats naturels de l'annexe I de la Directive " Habitats " 92/43/CEE présents en Corse. Parc Naturel Régional de Corse / DIREN / OEC.

ARRIGONI P. V. & DIANA S., 1993. Contribution à la connaissance du genre *Limonium* en Corse. *Candollea*, 48 : 631-677.

CENTRE TECHNIQUE DU GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORETS, 1978. Inventaire des zones humides du littoral oriental corse. Rapport CTGREF - Groupement de Bordeaux - Division aménagements littoraux et aquatiques, 230 p.

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES, 1995. Atlas des espaces naturels du Littoral - Corse. 11 cartes & note de présentation.

DELAUGERRE M. & BRUNSTEIN D., 1987. Observations sur la faune et la flore de plusieurs îlots du Sud de la Corse (archipels des Lavezzi, des Cerbicales et côte sud-orientale). *Trav. scient. Parc nat. rég. & Rés. nat. Corse*, n° 12 : 1-17.

DELAUGERRE M. & CHEYLAN M., 1992. Atlas de répartition des Batraciens et Reptiles de Corse. PNRG / EPHE, 128 p.

GAMISANS J., 1999. La végétation de la Corse. Edisud, 391 p.

GUYOT I., 1989. Les îlots satellites de la Corse - Patrimoine naturel et conservation. Rapport AGENC, 49 p. (dont annexes : base de données géographiques, cadastrales et biologiques).

LANZA B., BORRI M., POGGESI M. & RICCI C., 1983. Sulla corologia della *Silene velutina* Pourret ex Loiseleur (Caryophyllaceae). *Natura*, Milano, 74 : 74-78.

LANZA B. & POGGESI M., 1986. Storia naturale delle isole satelliti della Corsica. *L'Universo*, Firenze, LXVI (1) : 200 p.

LORENZONI C., 1992. Description phytosociologique et cartographique de la végétation de zones humides des environs de Porto-Vecchio (Lavu Santu, Pinarellu, ...). Mémoire de DESS " Ecosystèmes méditerranéens ", Laboratoire de Botanique - CEVAREN - Université de Corse. 2 fascicules (texte & photographies, cartes, transects, relevés).

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE, 1989. Les zones humides de Corse du Sud. Protection, Gestion. Office National de la Chasse / Fédération départementale des chasseurs de Corse du Sud, 266 p.

PARADIS G., 1991. Description de la végétation de quatre sites littoraux de la Corse orientale : Mucchiatana, Fautea, Pont de Fautea, Favone. *Bull. Soc. Sci. Hist. & Nat. de la Corse*, n° 661 : 363-418.

PARADIS G., 1993. Les formations à *Juniperus phoenicea* et *Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa* sur le littoral de la Corse. Coll. Phytosocio. XX, " Dynamique forestière ", Bailleul, 24-26 oct. 1991 : 345-358, J. Cramer, Berlin-Stuttgart.

PARADIS G., 1996. Contribution à la connaissance des stations corses de *Silene velutina* dans un but de conservation : chorologie, synécologie, menaces. Rapport Université de Corse - CEVAREN réalisé dans le cadre du programme Life 1994-97 " Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse ". Office de l'Environnement de la Corse - DIREN - CEE.

PARADIS G. & PIAZZA C., 1994. Difficultés pour établir une typologie de la végétation des sites sableux et graveleux littoraux d'une île méditerranéenne au

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

relief très varié, la Corse. Colloques Phytosociologiques, XXIII - Large area vegetation surveys - Bailleul, 1994 : 617-642.

PARADIS G. & PIAZZA C., 1996. Eléments pour une gestion des habitats littoraux sableux et graveleux de la Corse. Rapport Université de Corse, 96 p. Programme Life 1994-97 " Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse ". Office de l'Environnement de la Corse / DIREN / CEE.

PERGENT-MARTINI C., FERNANDEZ C., AGOSTINI S. & PERGENT G., 1997. Les étangs de Corse, Bibliographie - Synthèse 1997. Contrat Equipe Ecosystèmes Littoraux - Université de Corse / Office de l'Environnement & IFREMER : 269 p. (L'étang de Lavu Santu : pp. 147-151).

PIAZZA C., 1995. Eléments pour un inventaire diagnostic du littoral sablo-graveleux de la Corse. Rapport AGENC, 41 p. + annexes.

PIAZZA C. & PARADIS G., 1997. Essai de présentation synthétique des groupements végétaux de la classe des Euphorbio-Ammophiletea du littoral de la Corse. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N. S., 28 : 119-158.

PIAZZA C., MURACCIOLLE M. & PARADIS G., 1997 a. Plan de gestion conservatoire des dunes à genévriers de Corse. Rapport AGENC, 28 p. Programme Life 1994-97 " Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse ". Office de l'Environnement de la Corse / DIREN / CEE.

PIAZZA C., MURACCIOLLE M. & PARADIS G., 1997 b. Plan de gestion conservatoire des dunes à pins de Corse. Rapport AGENC, 20 p. Programme Life 1994-97 " Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse ". Office de l'Environnement de la Corse / DIREN / CEE.
SOCIETE DES AMIS DU SERVICE DE CONSERVATION DE LA NATURE, 1979 a. Etude écologique en vue d'une ouverture au public des plages de Fautea et du Cavo - Rapport intermédiaire, septembre 1979. CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES, 50 p.

SOCIETE DES AMIS DU SERVICE DE CONSERVATION DE LA NATURE, 1979 b. Etude écologique en vue d'une ouverture au public des plages de Fautea et du Cavo (Sud de la Corse) - Rapport de Synthèse, décembre 1979. CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES, 108 p.

SOCIETE DES AMIS DU SERVICE DE CONSERVATION DE LA NATURE, 1984. Bilan écologique en vue d'un plan de protection de l'île de Pinarellu (Corse du Sud) - Rapport de Synthèse, juin 1984. CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES, 42 p.

Documents divers consultés :

- CLICHES AERIENS I. G. N. :
- Iles Pinarellu et Roscana : 1951 (noir et blanc, 1/25 000 ème) ; 1985 (infrarouge couleur)
- Ile Pinarellu : 1979 (vues obliques couleur)
- Fautea : 1951 (noir et blanc, 1/25 000 ème) ; 1979 (vues obliques couleur) ; 1985 (noir et blanc, 1/17 000 ème)
- Fautea et Lavu Santu : 1996 (agrandissement couleur au 1/25 000 ème environ)
- Fiche ZNIEFF n° 0031 0000 - Zone humide de Lovo Santo - I.A.R.E. Montpellier, 1993.
- Sommier des sites du Conservatoire du Littoral n° 38 (Fautea / Misser Anton Lavu Santu) et n° 99 (Ile de Pinarellu) - AGENC, 1999.

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR14	40

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR14	Misseranton-lavu Santu	*	61

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
301	A B C		+ 0 -
421	A B C		+ 0 -
623	A B C		+ 0 -
690	A B C		+ 0 -
720	A B C		+ 0 -
948	A B C		+ 0 -
966	A B C		+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

CELRL en lien avec la commune de Zonza

GESTION DU SITE ET PLANS

Code du site: FR9400584

NATURA 2000 Formulaire

7. CARTE DU SITE

Carte physique

<i>N° NATIONAL DE LA CARTE</i>	<i>ECHELLE</i>	<i>PROJECTION</i>	<i>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</i>
IGN 4254 ET	25000	Lambert Conformal Corse (FR)	

() Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES